



**HAL**  
open science

# De la pratique du jardinage à l'appropriation des enjeux associés à la “ nature en ville ”. Quel cheminement pour les jardinières du Moulin-neuf?

Auxanne Tertrais

## ► To cite this version:

Auxanne Tertrais. De la pratique du jardinage à l'appropriation des enjeux associés à la “ nature en ville ”. Quel cheminement pour les jardinières du Moulin-neuf?. Géographie. 2015. dumas-01498303

**HAL Id: dumas-01498303**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01498303>**

Submitted on 29 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## DE LA PRATIQUE DU JARDINAGE A L'APPROPRIATION DES ENJEUX ASSOCIES A LA « NATURE EN VILLE »

QUEL CHEMINEMENT POUR LES JARDINIÈRES DU MOULIN-NEUF ?

Mémoire présenté dans le cadre du Master I GAELE, spécialité « EDMR », 2013-2014



### AUXANE TERTRAIS

**Directrice de recherche :** Florence Brondeau, Maître de Conférences, Université Paris IV

**Directrice de stage :** Anne-Caroline Prévot-Julliard, Chargée de Recherche CNRS, MNHN

**Jury :** Florence Brondeau (Paris IV), Anne-Caroline Prévot-Julliard (MNHN), Odile Le Faou (ODBU)

## REMERCIEMENTS

*Je remercie l'Université de la Sorbonne Paris IV et l'ensemble de ses professeurs pour la qualité de l'enseignement qui m'a été fourni tout au long de mes années d'étude au sein de cette institution.*

*Je remercie l'Observatoire Départemental de Biodiversité Urbaine et tout particulièrement Odile Le Faou pour son écoute attentive et ses mises en contact avec les acteurs du projet ainsi qu'Anne-Caroline Prévot-Julliard pour avoir accepté de m'accueillir en tant que stagiaire et donné l'opportunité de travailler sur un sujet utile à l'évolution de la réflexion sur la Nature en Ville.*

*Je remercie tout particulièrement Florence Brondeau, ma directrice d'étude, pour ses conseils avisés lors de la rédaction de ce mémoire et dont le regard et la pédagogie ont attisés et enrichis mon questionnement géographique.*

*Je remercie également toute l'équipe de Lieu d'Ecoute et de Rencontre grâce à qui les premières rencontres avec les jardinières du jardin partagé du Moulin Neuf se sont particulièrement bien déroulées.*

*Je remercie les jardinières du Moulin Neuf qui ont eu la gentillesse de m'accorder de leur temps et la patience de répondre à mes questions ; et remercie tout particulièrement Solange qui m'a permis de porter un regard plus juste.*

*Enfin, je remercie mes proches et tout particulièrement Thomas, pour leur patience et leur soutien, sans qui la rédaction de ce mémoire aurait été bien difficile.*

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AAP** : Appel à projets

**ANR** : Agence Nationale pour la Recherche

**CNRS** : Centre National de Recherches Scientifiques

**CNL** : Confédération Nationale du Logement

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**I3F** : Immobilière 3F

**INSERM** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

**MAAF** : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt **MDDL** : Ministère du Développement Durable, des Transports et du Logement **MEDDE** : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie **METL** : Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

**MN** : Moulin Neuf

**MNHN** : Muséum National d'Histoire Naturelle

**ODBU** : Observatoire Départemental de Biodiversité Urbaine **DNPB** : Direction de la Nature, des Paysage et de la Biodiversité **PRES** : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

**SNB** : Stratégie Nationale pour la Biodiversité

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**SUEB** : Stratégie de l'Union européenne pour la Biodiversité

**SUPER** : Sorbonne Université à Paris pour l'Enseignement et la Recherche

**TVB** : Trame verte et bleue

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	p. 5
<b>I. LA PLACE DES JARDINS PARTAGES DANS LES ENJEUX DE « NATURE EN VILLE »</b>	p.9
<b>1. Une double réflexion sur la fonction de la présence de « nature » dans les villes denses</b>	p. 10
1.1 Des mesures phares du Grenelle Environnement	p. 11
1.2 La domestication de la nature, une réponse sociale à la dégradation du lieu de vie	p. 17
1.3 Les principes de la « Nature en Ville » en expérimentation en Seine-Saint-Denis	p. 22
<b>2. Un stage qui s’inscrit dans une série de partenariats</b>	p. 25
2.1 Une collaboration entre le MNHN et l’ODBU	p. 25
2.2 Le quartier du Moulin Neuf, un « site-pilote » propice aux actions de médiations	p. 27
<b>3. Méthodologie</b>	p. 36
3.1 Liste des entretiens	p. 37
3.2 Questionnaires	p. 38
3.3 Difficultés rencontrées	p.41
<b>II. PRATIQUES ET USAGES : DE LA PERCEPTION ET L’APPROPRIATION</b>	p.42
<b>1. Des profils relativement homogènes</b>	p. 43
<b>2. Quel lien social ?</b>	p. 47
2.1 Entre les jardinières, avec la création et l’appartenance à un groupe spécifique ?	p. 49
2.2 Entre les habitants ?	p. 52
2.3 L’interaction intergénérationnelle, un lien présent mais encore relatif	p. 54
<b>3. Quelles perceptions pour quelles formes d’appropriation ?</b>	<b>p. 56</b>
3.1 Des perceptions à dominante idéelle ?	p.58
3.2 Des modalités d’appropriation différentes selon le statut des acteurs ?	p. 64
<b>4. Une médiation aux enjeux de Nature en Ville effective ?</b>	<b>p. 68</b>
4.1 Le rôle du jardin sur la perception et la pratique d’espaces de nature en ville	p. 68
4.2 Le jardin, un outil de sensibilisation...	p. 74
<b>Conclusion</b>	p. 79
Bibliographie	p. 81
Annexes	p. 84

## INTRODUCTION

Les études géographiques que j'ai menées à l'Institut de Géographie de Paris de l'Université La Sorbonne Paris IV, ont éduqué mon regard suivant l'approche portée par la *human environmental geography* à savoir l'observation, l'analyse et la conceptualisation des interactions entre les êtres vivants et (leurs impacts sur) leur environnement. Ma curiosité personnelle pour les modalités d'organisation des espaces et des sociétés m'a conduit vers l'étude des formes d'agriculture en ville conjointement à celle du processus de densification urbaine. Sensible aux différents modes de résilience des individus et collectifs en lien avec une reconnexion à la terre, support de vie, j'ai cherché un sujet de recherche susceptible de rassembler tous les éléments constitutif de cette « nature » dont la généralité parle tant : la flore, la faune et l'homme parmi ses pairs, en quête d'une reconnexion à son espace de vie.

Avec le Grenelle Environnement, les politiques publiques orientent l'aménagement des territoires selon les principes d'un développement qui soit soutenable tant pour les milieux naturels que pour les sociétés qui en puisent leurs ressources. Les aires urbaines concentrant plus de 80% de la population française, la ville au sens large (territoire urbain et périurbain) est au cœur de cette recherche d'un aménagement viable, qui s'inscrit à la fois dans les engagements du gouvernement français d'enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020 et dans la nécessité sociale de repenser la ville afin de lutter contre l'exode de la ville-centre pour sa périphérie. La réalisation d'une trame verte et bleue nationale déclinée à l'échelle régionale et le renouvellement des villes sur elles-mêmes selon les principes de la « durabilité » établis par le développement durable sont alors les mesures phares du Grenelle Environnement. S'intéressant à l'initiative sociale qui souhaite voir la « nature » en ville et à l'entreprise politique de préserver une « biodiversité » spécifique au milieu urbain, ce travail s'attache plus particulièrement au caractère socialisant des espaces semi-privés que représentent les jardins partagés, pouvant être révélateurs de l'efficacité d'un réaménagement urbain souhaité durablement et socialement par les collectivités territoriales.

Le stage que j'ai effectué au Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN) était cadré par la demande de l'Observatoire Départemental de Biodiversité Urbaine (ODBU) de réaliser le bilan d'une stratégie de médiation mise en œuvre dans le cadre du projet départemental « Trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles ». Le terrain qui porte l'objet de mon étude est un jardin partagé récemment installé en pied d'immeuble dans le quartier du Moulin Neuf à Stains. Co-géré par l'association Amicale des Locataires CNL et par le Lieu d'Ecoute et de Rencontre, un équipement socio-éducatif de la ville, ce jardin connaît une genèse bien particulière, révélatrice des enjeux qui lui sont associés. En effet, la réalisation de ce jardin s'inscrit plus ou moins directement dans une double continuité : celle des projets de rénovations urbaines qui s'opèrent sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomérations Plaine Commune et celle de la stratégie de médiation de l'ODBU dans laquelle ce jardin a pour objectif de sensibiliser les habitants du quartier aux enjeux de trame verte et bleue urbaine et, plus globalement, aux enjeux de « Nature en Ville ».

## Problématique

Ce jardin étant le fruit d'une entreprise départementale, la problématique à laquelle je souhaite trouver des pistes de réponse est la suivante : l'existence de ce jardin et les pratiques qui lui sont associées répondent-elles aux enjeux de « Nature en Ville » ? Autrement dit, dans la présente étude du jardin partagé du Moulin Neuf, dans quelle mesure la façon dont le jardin est perçu, pratiqué et approprié par ses usagères est révélatrice des enjeux sociaux et environnementaux de réhabilitation de la « Nature en Ville » ? A partir de la proposition de définition de la notion d'appropriation de Vincent Veschambre (2005), la mise en exergue des fonctions du jardin pour ses usagères à travers les pratiques qui lui sont associées, vitrine de leurs perceptions, permettrait de comprendre ce qu'elles en attendent, ce qui les motive à s'y investir et la manière dont elles se l'approprient.

Ma recherche s'est alors articulée autour de trois grandes questions :

- La pratique du jardinage et, plus globalement l'existence de ce jardin, jouent-elles un rôle dans la création ou le renforcement du lien social entre les jardinières, entre les habitants ? Modifient-elles leurs perceptions des éléments de nature en ville (espaces vert etc.) ?
- La vocation pédagogique du jardin, en termes de sensibilisation aux enjeux de trames vertes et bleues urbaines et plus globalement de « Nature en Ville », annoncé par le Département est-elle atteinte ou en voie de l'être ?
- Le lien social et la sensibilisation passent par des formes d'appropriation : quelles sont-elles s'il y en a ? Quel est le positionnement des jardinières vis-à-vis de ce projet, se le sont-elles approprié ?

La première partie de ce mémoire est consacrée à la place des jardins partagés dans les plans de « Nature en ville ». Après avoir rappelé les origines de ce plan à partir des mesures phares du Grenelle Environnement, la fonction sociale de la pratique du jardinage collective en tant que système de résilience est associée aux fonctions psycho-sociales qu'induit la présence de nature en ville (Clergeau, Blanc, 2013). On observe alors qu'une entreprise à échelle locale décline des enjeux associés à la réhabilitation de la « nature » dans des villes denses, eux-mêmes étroitement associés à la réflexion globale liée au développement durable. Dans le cadre du projet départemental « Trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis », le Département tente de médiatiser ces enjeux globaux à travers une stratégie de médiation qui se traduit par la réalisation d'un jardin partagé en pied d'immeuble dans un territoire qualifié de Zone Urbaine Sensible où les habitants, sujets à des contraintes économiques et sociales multiples, semblent de prime abord peu enclins à s'intéresser spontanément aux préoccupations environnementales.

Dans une seconde partie, à partir de l'analyse des questionnaires et entretiens réalisés auprès de la moitié du collectif de jardinières, nous verrons dans un premier temps si la pratique de ce jardin suscite la création et le renforcement de liens entre ses usagers. Nous questionnant sur sa capacité à initier de nouvelles pratiques des espaces verts, nous mettrons alors en exergue les perceptions que semblent avoir les usagers de ce jardin afin de comprendre la manière dont ils utilisent ce lieu transformé alors porteurs de symboles à la fois personnels et collectifs. Il s'agira d'abord non pas d'*interpréter* ces symboles en vue de leur donner un sens à valeur et portée universelle, mais plutôt de transmettre leurs réponses, de faire *partager* leurs regards, porteurs du sens qu'elles ont voulu/pu leur donner. Le phénomène de disparition-apparition d'objets spatiaux pratiqués (rues, placettes, jardin), conduit par la réhabilitation urbaine du Moulin Neuf, induit-il une recomposition des valeurs assignées à ce quartier et donc un regard nouveau sur ce qui le compose ? La transformation d'un lieu jusqu'alors abandonné aux déchets ménagers en un jardin collectif de proximité pour les habitants définit-elle et occasionne-t-elle de nouvelles pratiques des lieux (du quartier, du jardin, des espaces verts de proximité), une nouvelle manière d'habiter l'espace ?

L'observation de leurs pratiques urbaines et de leurs comportements dans le jardin, même si elle ne peut se détacher d'une certaine interprétation de la part du chercheur, fournira toutefois des éléments de réponses quant à leurs perceptions de leur quartier en sortie de rénovation d'une part et permettra de mettre en relief leurs définitions de la « nature » et plus largement des espaces verts d'autre part. Bien que sommaires, ces données permettront de rendre compte de leur conscientisation (ou non) de la présence de « nature » dans la ville et des enjeux qui lui sont associés, dans l'optique de dresser un premier bilan du jardin en tant qu'outil dans la médiation mise en place par l'ODBU afin de sensibiliser les habitants du quartier du Moulin Neuf aux enjeux de trames vertes et bleues urbaines et de « Nature en Ville » portés par le Département.



## **Méthodologie**

Déterminer les formes d'appropriation des enjeux relatifs à la « Nature en Ville » impliquait dans un premier temps d'établir le profil de chaque jardinière à partir de leurs caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, origine, habitat, statut professionnel) afin d'ordonner une esquisse du cheminement psychologique pouvant les avoir conduit et motivé à s'investir dans le projet de jardin partagé. Il s'agissait ensuite de dégager leurs pratiques urbaines et jardinières afin de rendre compte de leurs différentes perceptions (du quartier, de leur collectif, du jardin et des acteurs qui gravitent autour de lui) suggérant différentes modalités d'appropriation du projet de jardin partagé d'une part et des enjeux relatifs à la trame verte et bleue d'autre part. Cette étude exigea l'analyse de sources directes avec la réalisation d'une enquête de terrain. Elle se formalisa par des entretiens semi-directifs auprès des jardinières, soutenus par un questionnaire, ainsi que par des observations directes participantes. L'exploitation de ces sources devait permettre de répondre à une série d'interrogations inhérentes au sujet : comment ce jardin, à la fois outil et enjeu de géopolitique locale pour les élus, est-il perçu et considéré par ses usagères ? Quel est leur sentiment quant au fait de partager ce jardin avec le monde institutionnel ? Outil pluriel, quel est son rôle dans le processus de sortie de rénovation et de restructuration urbaine dans lequel il s'inscrit ? Que représente-il pour elles ? Comment s'y exprime leur investissement ? Attendent-elles quelque chose de ce jardin ? Qu'y recherchent-elles : une reconnaissance, une valorisation de soi à travers la démonstration et le partage de savoir-faire ?

Afin d'esquisser le cadre général de ce mémoire, ces connaissances de terrain sont complétées par des recherches bibliographiques sur le thème du développement durable, des jardins collectifs urbains, du jardinage et du développement social ainsi que par la lecture de productions universitaires (mémoires et thèses), la consultation d'appels à projets, de rapports, d'actes de colloques et de conférences notamment sur les questions de trames vertes et bleues urbaine et la présence de « nature » en ville.

## I. LA PLACE DES JARDINS PARTAGES DANS LES ENJEUX DE « NATURE EN VILLE »

« Ce que le Français appelle “nature” n’existe pas comme telle pour toutes les sociétés... Il y a (eu) autant de natures que de cultures. Corrélativement, autant de natures que d’urbanités et par conséquent autant de “nature dans la ville” qu’il y a (eu) de villes. »

(Augustin Berque, 1997)

« Depuis la fin de l’ère des chasseurs-cueilleurs et dès l’aube des sédentarisation agricoles, c’est la ville qui concentre et exprime l’essence des civilisations humaines » (Melot, 2010). L’urbanisation présente un caractère exponentiel nettement avéré depuis les années 1800 où la première révolution industrielle imputa aux territoires de profondes mutations avec les premiers exodes ruraux de masse. Avec le temps, les villes se sont adaptées aux nouveaux idéaux, modes de vies et exigences des citadins telles que la recherche d’une nouvelle qualité de vie. La seconde révolution industrielle et la reconstruction post seconde guerre mondiale font croître les villes qui concentrent alors toujours plus de populations, attirées par l’emploi et la certitude d’échapper à la pauvreté.

Les habitants de la ville ne travaillant pas la terre, le citadin s’oppose au paysan en excluant de l’urbanité la terre et ce qui se rapporte à elle. Le besoin d’espace vert en ville devient accessoire mais, avec le développement du tourisme de masse dans les années 1960- 75, les citadins sont en recherche de « vraie nature », c’est-à-dire la nature sauvage, lointaine, rurale ou exotique. Ce mouvement est renforcé par les architectes, qui conçoivent alors des villes fonctionnelles et minéralisées, ainsi que par la promotion immobilière spéculative des années 1970-80 qui ont fortement contribué à l’amointrissement de visibilité et d’usage du végétal dans la ville (Decelle, Pannassier, Pinchart, 2007). Mais sonnant le glas des Trente Glorieuses, les chocs pétroliers de 1973 et 1975 génèrent de profondes mutations économiques, technologiques et sociales, poussant les moins aisés à habiter en périphérie des grandes villes. La démocratisation des moyens de transports, en particulier de l’utilisation de la voiture individuelle, s’accompagne alors de la fuite d’une ville polluée et d’un foncier dispendieux guidant un nouvel exode qui s’inscrit dans la perpétuelle recherche d’un environnement « plus hospitalier » généralement basé sur l’habitat pavillonnaire individuel avec jardin. Pourtant, la volonté de créer ou restaurer des espaces de nature dans ville n’est pas récente. Elle s’inscrit dans le courant hygiéniste du 19<sup>ème</sup> puis dans celui des concepts de *citée-jardin* et de *ville verte* du 20<sup>ème</sup> siècle.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, ce besoin de nature ne désesplît pas. Sous le couvert de l’urgence environnementale, l’émergence du courant écologique touche toutes les sphères, du privé au publique en

passant par la classe politique. Que ce soit par l'initiative sociale, à travers des pratiques dites écologiques individuelles (compost, tri sélectif, consommation de produits de saison, énergie « propres » etc.) et/ou collectives (co-voiturage, jardins partagés), ou bien issue d'une entreprise étatique (des politiques publiques telles que les lois relatives à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), Grenelle I et II etc.), la volonté de densifier la ville en y « réintroduisant la nature » tout en enravant les inégalités sociales est révélatrice des rôles et des enjeux que sous-tend la présence de « nature » dans la ville. Dans un souci de compréhension dans la lecture de ce mémoire, le terme de « ville » fait globalement référence au territoire urbain et périurbain ; celui de « nature » rassemble l'air, l'eau, les sols, le tissu vivant floristique, faunique et fongique et plus largement les parcs urbains et les jardins (individuels, familiaux et collectifs).

## **1. Un stage qui s'inscrit dans une réflexion globale sur la fonction de la présence de « nature » dans les villes denses**

Afin d'intégrer la Stratégie européenne de Développement Durable (2001) et de s'inscrire dans ses prises de positions lors du Sommet de Johannesburg (2002), la France institutionnalise le développement durable sur son territoire à travers l'adoption de stratégies nationales, de chartes et l'organisation de grandes rencontres. Elle définit et met en œuvre en 2003 une Stratégie Nationale de Développement Durable (renouvelée en 2010) qui a pour déclinaison la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) constituée en 2004 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). La même année, l'élaboration de la Charte de l'environnement fait figure de référent juridique à valeur constitutionnelle posant les principes directeurs en matière de protection de l'environnement, de maîtrise de la consommation d'énergie, de prévention des risques, de préservation de la biodiversité etc. Texte fondateur du droit de l'environnement français, il reconnaît les droits et devoirs au regard des patrimoines naturels et culturels et inaugure trois grands principes (le principe de prévention, le principe de précaution et le principe de pollueur-payeur) obligeant dorénavant les politiques publiques à promouvoir le développement durable. La prise en compte des enjeux de développement durable requiert ainsi l'implication de trois types d'acteurs :

- le marché (les entreprises) ;
- l'Etat, qui fait figure d'autorité publique au niveau mondiale, à celui de chaque grande zone économique (telle que l'Union Européenne) ainsi qu'aux niveaux national et territorial (région, intercommunalité, commune) ;
- et les acteurs de la société civile (associations, ONG, citoyens).

Basé sur les principes du « pacte écologique », qui a pour mission de placer les enjeux écologiques et climatiques au cœur de l'action politique, le Grenelle Environnement, organisé à l'initiative de Nicolas Sarkozy en 2007 dans la continuité de la SNB, est l'occasion de rencontres politiques entre les différents acteurs du territoire, de l'état à la société civile, autour d'une recherche d'outils opérationnels pour engager le territoire français et ses habitants dans une démarche d'aménagement et de développement « soutenable ». En tant qu'outil transversal, entre fonction écologique, économique et sociétale, l'élaboration de trames vertes et bleues (TVB) en est une mesure phare. Pour un aménagement viable du territoire national, elle est déclinée à l'échelle locale sous l'impulsion de la « Ville durable » dont l'enjeu central est la végétalisation de la ville et la sobriété de son bâti et de ses modes de transports. Officiellement lancé en octobre 2008, au lendemain du Grenelle Environnement, le plan « Nature en Ville » institutionnalise les enjeux de sa présence en chaque toit et recoin de la ville. Bien qu'il ne soit pas réglementaire, ce plan traduit la tentative étatique de rapprocher les citoyens des gestionnaires des espaces publics afin de renforcer leurs rôles sur leur territoire.

## **1.1 Des mesures phares du Grenelle Environnement**

Selon le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), 8,3% du territoire français métropolitain est artificialisé (urbanisation, expansion des infrastructures) en 2008. En effet, entre 1992 et 2004, la France a perdu chaque année 3 000 hectares (ha) de prairies permanentes, 30 000 ha de surface agricoles hors prairies, 26 000 ha arborés (arbres isolés, haies) sur un ensemble de 5,7 millions d'ha (prairies permanentes, jachères, haies, murets, agroforesteries, zones humides etc.). Au regard de ces constats, le Grenelle Environnement place la mise en œuvre de trames vertes et bleues (TVB) ainsi que la restauration de la nature en ville au cœur de ses engagements pour un aménagement soutenable du territoire national.

### **1.1.1 La TVB, vers un aménagement soutenable du territoire national**

Conformément à l'objectif n°5 de la SNB 2011-2020 (annexe 1), 73<sup>ème</sup> engagement du Grenelle Environnement, la trame verte et bleue, en tant qu'outil d'aménagement durable du territoire ayant pour objectif de mettre en réseau les milieux permettant aux espèces de circuler et d'interagir librement, est caractérisée par des réservoirs biologiques reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Les réseaux d'échanges ainsi constitués permettraient d'assurer une certaine continuité (ou connectivité) écologique (schéma et définitions des notions en annexe 2). La TVB se décline donc en deux composantes qui forment ensemble un tout indissociable trouvant son expression notamment dans les zones d'interface (bandes végétalisées le long de cours et masses d'eau par exemple). Sa composante verte est caractérisée par les milieux dits naturels et semi-naturels terrestres (grands ensembles naturels, réservoirs de biodiversité reliés par des corridors) ; sa composante bleue représente les réseaux aquatiques et humides.

La mise en œuvre d'une TVB nationale cohérente et efficiente s'établit tout d'abord à l'échelle de chaque Région à travers l'élaboration d'un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles : le SRCE. Celui-ci est établi conjointement par l'Etat (la DREAL) et la Région, en concertation ou co-construction avec les acteurs locaux (ateliers thématiques ou territoriaux) et en association avec les comités régionaux trames verte et bleue. Proposant une façon nouvelle de concevoir les territoires, spécifique et adaptée à leurs enjeux, la TVB traduit la volonté étatique de rassembler « préservation de la nature » et « développement économique et social ». Enclenchant une dynamique collective à toutes les échelles, ce dispositif se décline donc dans un jeu d'échelles multiples :

- **L'Etat** fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire. Il préconise un renforcement de l'action publique en faveur de la réalisation de continuités écologiques et de TVB notamment en milieu urbain.
- L'Etat et **les Régions** élaborent conjointement les SRCE. Ces documents de planification respectent les orientations nationales et identifient la TVB à l'échelle régionale en intégrant notamment les enjeux de la nature en ville pour l'analyse des interactions entre les activités humaines et la biodiversité.
- **Les départements** pilotent la politique des grands espaces verts et des espaces naturels sensibles qui contribuent à la TVB et peuvent également mener des projets de restauration des continuités écologiques. C'est notamment le cas du département de Seine-Saint-Denis qui s'est engagé au titre de son projet département « Trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles ».
- La prise en compte des continuités écologiques au **niveau local** (intercommunal et communal) se traduit par :
  - la prise en compte des SRCE dans les Schémas de Cohérences Territoriales (ScoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales ;
  - la mobilisation d'outils contractuels permettant d'intégrer la biodiversité aux projets de territoires à diverses échelles.
- **Les entreprises** peuvent agir en aménageant leur site pour préserver des continuités écologiques et veiller à réduire leur impact sur l'environnement. C'est le cas par exemple de l'entreprise Immobilière 3F qui a pour objectif d'augmenter la quantité et la qualité d'espaces verts dans ces lotissements. Nous développerons ce point dans la seconde partie de ce mémoire.
- **Les agriculteurs et les forestiers** jouent un rôle positif dans le maintien des continuités écologiques à conditions qu'ils pratiquent une gestion soutenable des sols et des ressources (agroécologie).
- **Le citoyen** qui, par ses pratiques, a les moyens d'agir à son échelle, notamment à travers la

pratique du jardinage. Qu'ils soient familiaux ou collectifs, les jardins ont de multiples fonctions : tant écologiques dans la mesure où ils peuvent être utilisables par les espèces (lieu de transit ou lieu de vie), qu'économiques lorsque les jardins sont le produit d'une agriculture urbaine à fonction alimentaire, ou encore sociales en étant alors le support de rencontres ou de retrouvailles, de création et d'expression, de détente et de récréation.

Parce que les aires urbaines françaises concentrent plus de 80% de la population du pays en 2007, la ville est au cœur des enjeux de développement et d'un aménagement durable national. C'est pourquoi, dans le cadre de la SNB et dans la continuité du Grenelle Environnement, le gouvernement français s'est engagé à promouvoir des villes « plus vertes », en s'appuyant sur l'outil innovant que représente la trame verte et bleue déclinée à l'échelle du milieu urbain. C'est ainsi que le plan « Ville durable » est présenté en Conseil des Ministres en octobre 2008.

### **1.1.2 La « Ville Durable », une nouvelle façon de concevoir et d'appréhender le rapport à l'urbain**

En tant que projection spatiale des rapports sociaux, la ville est un enchevêtrement de temporalités différenciées. Les villes contemporaines sont majoritairement conçues, organisées et aménagées selon des processus d'étalement et de fragmentation urbaine. Or ce modèle extensif, consommateur d'espace et d'énergie, générateur d'artificialisation des espaces et des dégradations qu'elle incombe (pollution, fragmentation écologique etc.), est sujet à de nombreuses controverses au regard du rayonnement international que connaît le concept de « développement durable ». C'est pourquoi, s'interrogeant sur les façons de penser la ville, différentes selon ses enjeux et les sociétés qui l'habitent, le débat sur la « Ville Durable » en faveur d'une « densification verte » se renouvelle en France dans la continuité du mouvement européen (la voie des villes durables européennes s'est ouverte avec la signature de la charte d'Aalborg en 1994).

Pour cela, les lois SRU, Grenelle I et II et la loi Duflot plus récemment ont profondément marqué les instruments d'urbanisme, d'accès au logement et de gestion de la ville. En effet, appréhender la problématique de la « Ville Durable », c'est penser les enjeux de la durabilité urbaine à ses différentes échelles, de la ville-région à celle du quartier. La « ville durable » doit alors englober toutes les dimensions d'un aménagement qui s'adapte aux caractéristiques de son territoire afin de conduire à un développement économique, social et environnemental durable. Il s'agit alors de penser l'urbanité comme un mode de vie où chacun a « droit à la ville » (régulation du foncier, mixité sociale) et qui ne soit plus déconnecté des milieux qui l'entourent en replaçant les « services de la nature » (réduction de la pollution, de l'eau, effet d'ombrage, régulation des températures etc.) et sa « pratique » (agriculture, jardinage, facilité d'accès aux parcs et jardins publics etc.) au cœur du système urbain.

Le plan d'actions « Ville Durable » vise ainsi à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, gérer et faire évoluer la ville afin qu'elle puisse répondre à des objectifs globaux – changement climatique, la préservation de la biodiversité, la réduction de l'empreinte écologique – et des enjeux locaux – resserrement urbain, détérioration de la qualité de vie, nouvelles formes de mobilité, la mixité sociale etc. Pour une nouvelle façon d'appréhender la ville, ce plan propose quatre grandes actions reposant sur les principes fondamentaux du développement durable. Les trois premières sont la constitution d'éco-cités, d'éco-quartiers et le développement de transports collectifs en site propre. La quatrième est l'élaboration, pour 2009, d'un plan d'actions à mettre en œuvre avec les villes pour « préserver, développer et valoriser la biodiversité urbaine » conformément au 76<sup>ème</sup> engagement du Grenelle Environnement « Restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples : énergétique, thermique, sanitaire, esthétique, psychologique, anti-ruissellement et prévention de l'usage de produits chimiques ».

L'enjeu de la ville durable apparaît alors plus clairement comme une tentative de concevoir des politiques territoriales qui remettent l'Homme, les habitants et les usagers des territoires, au cœur de celles-ci, en conciliant la préservation de la biodiversité avec la prise en compte des enjeux sociétaux et culturels (bien-être). Car en effet, la présence de nature dans la ville semble receler d'enjeux pluriels, allant de la préservation de la biodiversité à la reconnexion des citoyens à leur lieu de vie (Manusset, 2012). Appelant à réfléchir à la place des espaces verts dans la ville qui se densifie, la ville durable se veut être une réponse aux attentes des usagers, en leur donnant envie de rester dans les nouvelles formes de villes denses, afin d'éviter le phénomène d'exode fondé sur le ressenti d'un cadre de vie de moindre qualité.

« La ville de demain, soutenable pour le plus grand nombre et adaptée aux changements climatiques, se doit d'être "verte et bleue" et viser par conséquent à préserver les grands espaces naturels, à développer des espaces verts de proximité dans les zones carencées, à les mailler pour créer des offres complémentaires de promenades, à favoriser la présence de l'eau et de la nature de le tissu urbain et enfin, à promouvoir la gestion écologique de toutes les surfaces vertes du territoire »

(Chafiol, 2011).

Relevant de la responsabilité directe des collectivités, les multiples formes que peut prendre la nature dans le tissu urbain (végétalisation du bâti, espaces verts, parcs naturels urbains, jardins collectifs) font l'objet d'une institutionnalisation qui se traduit notamment par la co-élaboration de plans validés et soutenus par l'Etat tels que le « Plan Nature en Ville » un des volets transversal de la « Ville Durable ».

### 1.1.3 La végétalisation de la ville au cœur de la « Ville Durable »

Volet transversal du plan « Ville durable », le programme « Restaurer et valoriser la nature en ville », repris dans la loi de programme du 3 août 2009 dite Grenelle I, concrétise le 76<sup>ème</sup> engagement du Grenelle Environnement.

Initié par le secrétariat d'Etat à l'Ecologie et au Développement Durable, ce programme est d'abord sujet à une conférence nationale de lancement, « Nature en ville, vers un plan d'actions dès 2010 », tenue à Paris en juin 2009. La démarche s'est poursuivie avec la mise en œuvre de quatre ateliers de travail thématiques réunissant élus, experts, chercheurs, entrepreneurs, agriculteurs, représentants des milieux associatifs et professionnels. La conférence de restitution tenue à Paris en février 2010 présenta les principales propositions d'actions visant à valoriser la nature en ville, à la connecter aux systèmes en périphérie et à améliorer de façon significative la qualité de vie en ville.

Le « Plan Nature en Ville » est coproduit entre avril et juin 2010 par un groupe représentatif des acteurs de la ville et composé des cinq collèges du Grenelle Environnement qui a identifié les priorités et les actions à mener en partenariat. Le plan est ensuite officiellement lancé en novembre 2010 par le Ministère de l'Ecologie, des Transports et du Logement (METL) et par le MEDDE. Il comprend 37 actions regroupées en trois axes stratégiques et seize engagements. Le premier axe intitulé « ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel » recouvre les quatre premiers engagements. Rassemblant les engagements cinq à onze, le second axe vise à « préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité ». Le dernier axe du plan tend à « promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature ».

Enjeu de la « Ville Durable », la végétalisation de la ville recouvre trois grands aspects. Le premier est d'ordre **écologique** en permettant une meilleure mobilité et distribution des espèces. Le second concerne la dimension **climatique** car il s'agit d'adapter la ville aux variations climatiques, notamment grâce aux services écosystémiques de régulation (hydrique, thermique etc.) des paramètres de l'écosystème urbain qu'offre la présence de la nature en ville (abaisser les températures élevées propres aux îlots de chaleur, réduire les risques d'inondation par le maintien de sols perméables en favorisant l'infiltration des précipitations, réduire les pollutions etc.). Enfin, la végétalisation de la ville recouvre un troisième aspect qui est d'ordre **social, psycho-social et culturel** au regard de l'impact des espaces vert sur la qualité du cadre de vie, de l'importance symbolique de la nature dans la définition d'une « qualité de vie » et de celle des espaces végétalisés sur la santé (aspects récréatifs, de socialisation, de santé, de circuits court voire d'autosuffisance alimentaire). Elle intègre le besoin citoyen de se reconnecter à son lieu de vie via la présence de nature dans son espace- vécu : la voir, la sentir, la toucher, voire parfois même la goûter (Bergeroënd, Blanc, Clergeau et al, 2013).



De prime abord, la « Nature en Ville » est une ambition politique qui souhaite développer une nouvelle forme d'organisation spatiale de la ville qui incorpore le volet environnemental du développement durable à travers les nécessités économiques et sociales que requiert la durabilité. Car en effet, dans sa dimension *sociale*, le projet de végétalisation de la ville s'articule autour d'une recherche d'amélioration de la qualité du cadre de vie à travers une meilleure accessibilité aux espaces verts par exemple, afin de proposer une alternative aux préférences résidentielles périurbaines. Il est donc question d'amélioration de la santé publique (qualité de l'air, détente), de création et/ou renforcement du lien social (rôles des espaces verts, jardins familiaux et collectifs urbains) et de reconnexion de l'homme à la temporalité (saisons, variations climatiques). La pérennité d'un projet passant très souvent par la sécurité (ou protection) qu'il propose, l'ambition de la « Nature en Ville » est aussi de toucher la sphère *économique* en se proposant source d'emplois, notamment à travers l'agriculture périurbaine, l'entretien des espaces verts, la gestion de l'eau ou encore en menant des actions pédagogiques liées à sa valorisation.

Concept politique que chaque agglomération est appelé à décliner, définir et construire, la « Ville durable » rassemble des acteurs dont les portées d'actions sont à différentes échelles : institutionnels (Etat, collectivités), professionnels (aménagement, urbanisme, bâtiment, gestionnaires d'espaces verts etc.), société civile et citoyens.

Pour ce faire, la déclinaison des TVB à l'échelle de la ville apparaît comme un outil dont les bénéfices sont doubles. D'une part, cela permettrait de préserver une biodiversité déjà présente mais que l'environnement urbain morphologiquement fragmenté fragilise plus qu'il ne renforce, d'autre part ce serait une réponse à une demande citadine croissante d'amélioration de la qualité de leur cadre de vie, notamment via la « réapparition » de formes de « nature » dans la ville.

Déclinant ainsi la TVB à l'échelle de la ville, il ne s'agit pas ici nécessairement de préserver des fonctions écosystémiques d'approvisionnement mais plutôt les services de régulation (hydrique, thermique) et des services sociaux, psycho-sociaux et culturels de la présence de nature en ville, services qui participent à un ensemble d'aménités et de services socio- culturels (diminution du stress, détente, activités ludiques ou sportive, lien social etc.).

La présence de nature en ville est donc au cœur du modèle de la « ville dense mais soutenable » dont l'objectif global est de conduire au développement d'un nouveau mode urbain capable de rapprocher emplois, logements, commerces, loisirs et de favoriser la mixité et la cohésion sociales.

## 1.2 La domestication de la nature, une réponse sociale à la dégradation du lieu de vie

« Ce terme (nature en ville) est plutôt une représentation du besoin de nature, plus ou moins ressenti par les acteurs et les citoyens... »

(Laurène Wiesztort, 2011)

### 1.2.1 Les bouleversements économiques et sociaux changent le rapport aux espaces verts

La volonté de créer ou restaurer des espaces de nature dans ville n'est pas récente. Elle s'inscrit dans le courant hygiéniste du 19<sup>ème</sup> siècle avec la manifestation des médecins qui, face aux transformations induites par les révolutions industrielles, dénonçaient des conditions de vie urbaines misérables, l'entassement, l'insalubrité et leurs effets néfastes sur la santé et la morale. L'hygiénisme préconisait alors l'ouverture des villes, qui étaient jusqu'alors délimitées par d'anciennes fortifications, afin de favoriser une meilleure circulation de l'air et de réduire la densité de population. Il s'agissait ainsi d'aérer et d'embellir la ville, notamment en y faisant « entrer » la nature.

Au 20<sup>ème</sup> siècle, on voit que l'approche hygiéniste ne désempli pas, elle est même reprise et prolongée par deux grands mouvements. Le premier est le concept de *cité-jardin*. Théorisé par l'urbaniste Ebenezer Howard dans son ouvrage « *Tomorrox, a peaceful path to real reform* » (1898), la cité-jardin se propose comme une alternative à la ville industrielle qui devait permettre de profiter des avantages de la ville tout en habitant à la campagne. Appliqué à l'échelle de quartiers et non à celle de villes en périphérie, ce concept inspira de nombreuses villes européennes qui constituèrent de nouveaux quartiers appelés alors à tort « cité-jardin » porteurs toutefois de certains principes du concept fondateur en s'attachant à associer un habitat social, des services, des commerces et des espaces verts. Le second est le concept de la *ville verte* qui devait rassembler les objectifs hygiénistes et une architecture des logements axée autour de la place laissée à la nature et ses composantes que sont le soleil, l'air et la verdure.

Avec le développement urbain qui s'intensifie et se généralise à la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, il semblerait que plus la campagne s'éloigne, plus les signes de « nature » se développent dans les villes (ex : jardins publics, arbres dans les immeubles etc.). En effet, après la ville industrielle qui constitua un monde ouvrier fait d'anciens paysans dépayés, la ville de la fin des Trente Glorieuses atteint une « zone-critique » (Lefebvre 1970, d'après Lethierry, 2011) caractérisée par la concentration urbaine, l'exode rural, l'extension du tissu urbain et la subordination complète de l'agaire à l'urbain avec, en France, environ 65% de la population qui est urbaine au début des années 1970 (La Banque Mondiale, 2013). Le phénomène urbain pose alors la question de la relation ville/campagne où l'urbain est pris à la fois entre le rural (espaces verts, zones pavillonnaires) et l'industriel (barres d'immeubles, trajets obligatoires entre travail et domicile, voisinage imposé).

Outre ses caractéristiques physico-chimiques aux impacts négatifs (îlots de chaleur, pollutions sonore, lumineuse, atmosphérique etc.), le système urbain laisse également place à d'autres formes de détériorations telles que celle des rapports humains, que ce soit dans les grandes métropoles ou dans les villes de taille plus modeste (Plan « Restaurer et valoriser la Nature en Ville », novembre 2010). Afin de trouver des éléments de réponse à ce type de problématique, nous nous référons à la sociologie urbaine, initiée dans les années 1950 par Henri Lefebvre dont le cadre de travail était le suivant : l'urbain a émergé à partir d'une dégradation du rural. Dans son ouvrage « Le droit à la ville » (1968), il constatait déjà la dégradation du vivre social dans l'habité (c'est-à-dire incluant le rapport au voisinage et pas seulement à l'habitat construit selon des visées productivistes d'après-guerre), mettant en avant le fait qu'au lieu d'instaurer une socialité, la ville déstabilise.

En tant que réponse à ce type de déstabilisation provoquée par le mode de vie en « non campagne », on observe que déjà à la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle (premiers exodes ruraux après la première révolution industrielle), ce que l'on appelle un « système de résilience » commençait à apparaître sous la forme de jardins ouvriers (appelés alors « champs des pauvres »). En effet, alors que la ville industrielle happe les paysans hors de leur campagne natale, la doctrine terrianiste puis le paternalisme social, voulaient que le jardin soit à la fois un complément de ressource et élément de structuration de la famille (renforcement des liens de filiation).

A la faveur du courant hygiéniste et précédant de peu l'urbanisme des cités-jardins (habitées principalement par des classes ouvrières) des années 1920, la pratique du jardinage en tant que système de résilience se développa massivement tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle et connu un nouvel essor en France au début du 21<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de jardins collectifs partagés. Ayant pour point commun l'amélioration de la qualité de son cadre de vie, l'ouvrier et le citoyen ont vu et voient encore aujourd'hui le jardin comme un outil de reconnexion. L'étude sociale de ces jardins, et plus généralement du besoin de cultiver, se penche alors vers la problématique suivante : une reconnexion ... à qui, à quoi ? Retraçant leurs racines, inspirations et définitions, multiples et complexes, les « jardins collectifs » recouvrent différentes réalités. D'une parcelle familiale à une série de parcelles cultivées de manière individuelle ou collective, du jardin ouvrier français du 19<sup>ème</sup> siècle à la reconquête des friches new-yorkaise des années 1970, les essors et déclins des jardins traduisent tout autant l'évolution des sociétés (tantôt en crise tantôt dans la prospérité) qui les cultivent que celle des législations qui les englobent.

## 1.2.2 La végétalisation par la culture en jardin, un système de résilience sociale ?

Le mouvement de jardins ouvriers émergea en France au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle sous l'impulsion de l'Abbé Jules Lemire. La naissance de ces jardins a alors un lien avec la démocratie chrétienne, courant idéologique basé sur la défense de la famille, du foyer et de la petite propriété. Outil de lutte contre la pauvreté qui offrait aux classes sociales défavorisées de la société industrielle un complément de ressource et un accès à une « nature » à ces anciens paysans en exode, le jardin permettait d'assurer une forme de paix sociale. Les parcelles cultivables, mises à dispositions en échange d'une cotisation, appartiennent généralement aux municipalités ou à des propriétaires privés qui n'en ont pas l'usage.

Au fil des ans, le jardin ouvrier évolue en même temps que l'on observe une recomposition sociale des locataires, faisant alors émerger une nouvelle catégorie de jardin, celle des jardins familiaux. Connaissant des périodes de succès en temps de crise (lors de pénuries alimentaires pendant les guerres, de cracks boursier, crises socio-économiques, crises écologiques) et des périodes de déclin en temps prospères (aux lendemains de la seconde guerre mondiale), les jardins familiaux resurgissent à la fin des Trente Glorieuses (profitant de la montée du courant écologique ?) lorsque les citadins, en pleine période de contestation de la société de consommation dans les pays à économie libérale, sont en demande d'une amélioration de la qualité de leur cadre de vie et rejettent l'urbanisme fonctionnel de la période de reconstruction d'après-guerre. De par la recherche d'une amélioration de la qualité des denrées alimentaire, les circuits courts, qui permettent de rapprocher les producteurs des consommateurs, émergent progressivement sous le couvert du courant écologiste à partir des années 1970.

Durant la même période, des jardins apparaissent outre atlantique mais à partir d'un autre type de motivation, celle de la participation citoyenne au verdissement de la cité avec l'expérience nord-américaine des *community gardens* qui apparaissent à la fin des années 1960. Enclenché sous l'impulsion d'activistes écologistes (les *Green Guerilleros*), il s'agissait alors d'offrir des lieux de nature aux habitants et de lutter contre le délabrement des quartiers défavorisés de New York, habités principalement par des populations ouvrières, où se multipliaient les terrains vagues. Cette « naturalisation » des quartiers s'effectua à partir de bombes de graines (*seed grenades*) lancées par-dessus les grilles de terrains abandonnés et laissés en friches afin de les transformer en jardins. Face à l'engouement des habitants au regard de ce mouvement de colonisation végétale, la ville de New York officialisa l'occupation des terrains jusqu'alors illégale en louant chaque parcelle pour un dollar par mois. Cette tendance au « retour à la terre » se retrouve dans d'autres villes américaines, notamment celle de Détroit qui, devenue une ville-fantôme vidée de sa populations à la suite de la désindustrialisation, trouve une forme de résilience urbaine à travers la mise en place de jardins communautaires. Pratique économique alternative, elle permet de tisser de nouvelles dynamiques de participation et de cohésion sociale en participant à la création de nouvelles solidarités et au renforcement des communautés à l'échelle du quartier (Paddeu, 2012).

Ces initiatives de réappropriation de terrains (non-officielle puis administré par le pouvoir communal) pour en faire des jardins gérés collectivement afin d'améliorer le cadre de vie, de créer un lieu d'échanges et de rencontres entre les habitants du quartier, inspira un collectif français qui ouvrit en 1997 le premier jardin partagé en France. Installé légalement à Lille (dans le quartier des Moulin) sur un terrain de 910 m<sup>2</sup>, le « Jardin des Retrouvailles » rassemble des habitants autour d'un potager dit biologique où sont aménagés une haie d'essences locales, une butte de plantes aromatiques, un compost, une mare et un abri. La même année et dans la même ville est organisé le premier forum national « jardinage et citoyenneté : le jardin dans tous ses états », qui donna naissance à la création d'un réseau national de jardinage, « le Jardin dans Tous Ses Etats » (JTSE).

La vocation sociale des jardins semble être inscrite dans leurs racines. En effet, c'est un équipement qui a été à l'origine, conçu, développé et géré par des population économiquement défavorisées mais qui étaient culturellement et socialement intégrées par leur participation au monde du travail (jardins « ouvriers ») ou par leur insertion dans des réseaux de sociabilité (jardins familiaux). Devenus « collectifs », les jardin rassemblent des personnes de différentes générations, cultures et/ou classes sociales, et connaissent un véritable essor en France depuis une quinzaine d'années (Cérézuelle, 1990). Dans son ouvrage « *Jardins collectifs urbains* », Cyrielle Den Hartigh dénombre quatre types de jardins collectifs : les jardins familiaux, les jardins d'insertion, les jardins pédagogiques et les jardins partagés. Tandis que les jardins d'insertions sont gérés par une association qui propose aux personnes exclus socialement ou économiquement de se réinsérer par le travail, les jardins pédagogiques ont une valeur plus strictement écologique en proposant la découverte et/ou l'apprentissage de la mise en culture d'une parcelle selon les principes de l'agriculture biologique. Concernant les jardins partagés, l'auteur en propose une typologie en quatre catégories qui peuvent se chevaucher les unes les autres :

- les jardins *revendicatifs* concernent soit l'occupation de parcelles (agricoles ou non) dans le but de la préserver contre l'urbanisation, soit la culture d'une parcelle d'expérimentation agronomique, écologique ou alimentaire dans le but d'une recherche sur l'autonomie alimentaire d'un territoire.
- les jardins *partagés* par des habitants d'un même quartier dans une recherche de convivialité, de vie de quartier et de contact avec la nature, souvent de taille assez petite.
- les jardins dits « *en pied d'immeuble* » sont des parcelles individuelles et/ou collectives installées sur des terrains appartenant généralement aux bailleurs de logements sociaux. Ils sont souvent développés dans le cadre de politiques de la ville ou de programmes de renouvellement urbain.

L'effervescence actuelle autour des jardins collectifs traduit bien la multiplicité de leurs utilités, bienfaits et enjeux, reconnus par ailleurs dans le droit français qui définit les jardins partagés de la manière suivante :

« Un lieu de vie locale, favorisant la vie sociale et associative, ayant un rôle dans les loisirs et la vie familiale, pouvant servir d'initiation à la nature et à la protection de l'environnement, moyen efficace de gérer l'espace périurbain, support de solidarité et de résistance à la précarisation en permettant l'auto-provisionnement (...)»

« Ouverts aux passants, non cloisonnés en parcelles individuelles, fréquentés par un public intergénérationnel et multi-ethnique, ces jardins créés, aménagés, entretenus et gérés par des collectifs d'habitants réunis au sein d'associations de quartier sont donc le cadre d'activités ludiques, festives, éducatives culturelles et artistiques n'ayant de limite que l'imagination de leurs membres ».

(« Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion », 2003)

En tant que support de rencontres, les jardins *partagés*, ouverts sur le quartier et valorisant les ressources locales, semblent être utiles pour « faire lien » entre les habitants, avec les élus et les autres structures sociales telles que les associations, les écoles, les maisons de retraites, les centres sociaux etc. (Hartigh, 2013).

### **1.2.3 La pratique du jardinage, une recherche de qualité et d'hygiène de vie ?**

Au regard de l'effervescence sociale qui naît autour des jardins partagés, la ville de Paris (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts) élabore en 2003 le réseau « Main Verte » dont découle la « Charte Main Verte » qui encadrent la création des jardins partagés parisiens. Décrit comme un programme d'accompagnement pour les porteurs de projets et s'inscrivant dans une démarche de développement durable, la « Charte Main Verte » soumet ses signataires au respect de cinq points majeurs (Charte Main Verte, voir annexe 3), soit la convivialité, l'ouverture au public, la communication (modalités d'accès du jardin, les activités proposées, dates de réunion etc.), le fonctionnement (élaboration collective des règles du jardin) et la gestion écologique du site.

Afin de s'inscrire dans les principes de la Ville Durable, la règle première d'un jardin partagé ouvert au sein de la ville est d'y appliquer les principes d'une agriculture biologique. Les jardiniers de jardins partagés ne peuvent donc avoir recours qu'à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels, excluant ainsi l'usage des produits chimiques de synthèse, les OGM et limitant très fortement l'emploi d'intrants. Concept né dans les années 1930 en réaction à l'avènement de l'agrochimie et au développement des engrais minéraux issus de la chimiosynthèse, l'agriculture biologique émerge au cœur de la société civile dans les années 1970, en pleine période de rejet du modèle de production agricole intensive (destructrice de sols et consommatrice en eau et en intrants chimiques) hérité des révolutions vertes. Le concept connaît un véritable essor une dizaine d'années plus tard avec l'apparition d'acteurs institutionnels et économiques qui le soutiennent (Fédération nationale

d'agriculture biologique des régions de France en 1978, Biocoop et Ecocert en 1986) et sa labellisation en 1985 par le Ministère de l'Agriculture. Toutefois, la qualité strictement biologique de la labellisation est sujette à de nombreuses controverses et remises en question depuis 2007 à la suite du *rapport de la Commission Européenne sur l'application du règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques* qui légalise la coexistence de cultures OGM avec l'agriculture bio et exonère l'obligation de son étiquetage au-delà d'un seuil de tolérance de 0,9% (Charlier, Ngo, 2010).

Profitant alors de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en ville, de nombreuses associations se forment afin de favoriser le « porter à connaissance » à travers l'animation d'atelier de jardinage biologique et de recyclage des déchets organiques ménagers (compost). Parmi elles, l'association Le Sens de l'Humus, créée au printemps 2006, s'inscrit dans une démarche à dimension écologique et sociale avec la retransmission de savoirs accumulés par l'association et la gestion d'un jardin expérimental et éducatif d'inspiration permaculturelle. Activiste, « l'association milite pour une transformation écologique et sociale (des regards citoyens portés sur la nature) par des interventions publiques, des actions et formations ou au travers d'actions d'éducation populaire : permaculture, jardinage naturel, semences paysannes, compostage ... » (URL : [senshumus.wordpress.com](http://senshumus.wordpress.com)).

Si on se réfère à l'étymologie des mots, pratiquer un *jardinage* (du composé latin-germanique *hortus gardinus* qui signifie littéralement « jardin entouré d'une clôture ») auquel on applique les principes de l'agriculture *biologique* (du grec *bios* « la vie », et *logos* « l'étude ») signifie, étymologiquement, à « étudier la vie » dans un « jardin enclos ». S'inscrivant dans une démarche écologique et sociale, le jardin cultivé selon les principes de l'agriculture biologique est alors un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement et participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain ainsi qu'à la sensibilisation et diffusion des connaissances de ce milieu. Ainsi, à travers la pratique d'un jardinage qui suit la logique des cycles naturels, qu'elle soit collective ou individuelle, chaque individu peut s'inscrire indirectement dans une démarche de démocratie participative à la trame verte et bleue en agissant consciemment en faveur d'un aménagement « écologique » de son jardin. Car en termes d'utilité écologique, les jardins peuvent servir de continuité dans un corridor biologique dans la mesure où ils sont utilisables par les espèces en tant que lieu de transit, de vie, d'alimentation ou de reproduction.

### **1.3 Les principes de la « Nature en Ville » en expérimentation en Seine-Saint-Denis**

Fondé sur l'engagement volontaire des acteurs de la ville et de la nature à mener en partenariat et dans une approche pluridisciplinaire les actions qui le composent, le « Plan Nature en Ville » est évolutif et ouvert à tout acteur qui souhaite soutenir cette démarche collective. Même s'il est animé par l'Etat, la plupart des actions sont portées par des partenariats. Parmi ces actions opérationnelles, l'appel à projet portant sur la trame verte et bleue en milieu urbain, financé par l'Etat, doit permettre de trouver des outils

permettant la définition et l'élaboration de la méthodologie de mise en œuvre des trames vertes et bleues en milieu urbain.

### **1.3.1 L'appel à projet du MEDDE**

Lancé en 2011, cet appel à projets, intitulé « Elaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation des friches », s'inscrit dans le prolongement du plan « Restaurer et Valoriser la Nature en Ville » et plus précisément, dans celui de l'engagement n°5 du plan intitulé *concrétiser le maillage vert et bleu urbain*. Cette expression consiste à organiser en réseaux l'ensemble des espaces de “nature en ville” (parcs urbains, jardins botaniques, de quartier, partagés, ouvriers, privés, délaissés, murs et toitures végétalisés, arbres d'alignement, cours d'eau et canaux, espaces agricoles etc.) en prenant en compte les échelles spatiales et temporelles ». Les TVB sont alors considérées comme une réponse à deux types d'enjeux majeurs. Elles répondraient, d'une part, aux enjeux de « solidarité écologique entre les territoires urbains et péri-urbains qui se déclinent à différentes échelles emboîtées » (AAP du MEDDE, annexe 4) et, d'autre part, aux besoins citoyens de se reconnecter à leur lieu de vie via la réhabilitation de la « nature ». Déclinées en milieu urbain, les TVB sont alors supposées porter un enjeu écologique tout en constituant un projet socio-économique permettant une évolution de la relation qu'entretiennent les hommes avec leur environnement.

Le MEDDE fait appel à deux types de projets :

1°/ des opérations de remise en bon état dont l'action proposée s'inscrit dans une véritable continuité écologique ;

2°/ des actions d'accompagnement de la mise en œuvre de la TVB en milieu urbain qui doivent s'inscrire dans une démarche globale portant sur les continuités écologiques à une échelle suffisante du territoire et de la collectivité.

### **1.3.2 La réalisation d'une TVB en Seine-Saint-Denis, une réponse à l'échelle départementale**

Le Département de Seine-Saint-Denis fait partie de ces collectivités européennes qui expérimentent cette voie. Investi depuis 1970, avec la création de la Direction des Espaces Verts qui deviendra par la suite la Direction de la Nature, des Paysage et de la Biodiversité (DNPB), le Département mène une politique volontariste en faveur de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et de la préservation et mise en valeur de la biodiversité. En effet, le travail d'extension des espaces verts entamé dans les années 1970 voit augmenter la quantité d'espaces verts par habitant de 0,8m<sup>2</sup> à 12m<sup>2</sup> en 2009, soit 1 550 d'espaces verts publics dont 750 ha de parcs départementaux.



S'impliquant dans les problématiques liées à la conservation de la biodiversité urbaine et au maintien des continuités des paysages, il aiguisé ainsi une connaissance empirique de son territoire enrichie de nombreux partenariats initiés au fil du temps. L'exemplarité de l'approche du Département est la mise en place d'une démocratie participative appuyée sur la concertation des usagers afin d'évaluer leurs pratiques, leurs besoins pour mettre en œuvre des outils de médiation en termes d'éducation à l'environnement adaptés (ateliers, visites commentées, expositions etc.). Dans le cadre de sa démarche de conception et de gestion « douce et naturelle » des espaces vert (la gestion harmonique) expérimentée dans les années 1990, le Département crée en 2005 l'Observatoire Départemental de Biodiversité Urbaine (ODBU) afin de consolider l'identification et la valorisation de la biodiversité sur le territoire de Seine-Saint-Denis en s'appuyant sur une structure de connaissances et d'échanges. Cet Observatoire doit alors coordonner et organiser la récolte et la gestion de données relatives à la biodiversité en Seine-Saint-Denis (base de données) ainsi que leur analyse afin de définir des orientations pour sa conservation et d'évaluer l'efficacité des stratégies mises en œuvre. A partir de ce travail en amont, il s'agit ensuite de mettre en place un réseau de partage et de diffusion de l'information afin de favoriser les interactions entre les scientifiques, les associations, les élus locaux et le grand public (Dubreuil, 2006).

Collaborant avec des scientifiques et des associations naturalistes, l'objectif est de mutualiser, partager et diffuser la connaissance sur la biodiversité urbaine auprès des gestionnaires d'espaces extérieurs, des aménageurs et des habitants, par la mise en place de l'accompagnement nécessaire au développement de pratiques citoyennes de co-élaboration autour de la valorisation et de la préservation de la biodiversité. L'Observatoire est donc composé de trois entités :

- un comité scientifique, présidé par Anne-Caroline Prévot-Julliard (MNHN), qui regroupe neuf experts ;
- un comité de suivi technique, composé de quatre-vingt membres et présidé par Josiane Bernant (vice-présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement), ouvert aux gestionnaires d'espaces de nature, aux associations naturalistes, aux organismes scientifiques, aux aménageurs et aux opérateurs du territoires ;
- une structure coordinatrice gérée par le service des politiques environnementales et de la biodiversité qui regroupe trois pôles : le pôle connaissance (Audrey Muratet), le pôle conseil en aménagement et gestion (Laura Albaric) et le pôle médiation scientifique (Odile le Faou).

La volonté de rendre acteurs les habitants fait émerger une recherche sur les fonctions sociales des espaces où une place est faite à la nature (espaces verts, jardins collectifs). Dans ces derniers, il s'est avéré que la pratique de toute forme d'agriculture urbaine recèle de nombreuses fonctions, elles-mêmes révélatrices de la multiplicité des enjeux sociaux qui lui sont associés (production alimentaire, réinsertion par le travail, pratique militante, source de lien social etc.). Alors, dans une démarche de réflexion sur la

mise en œuvre d'une trame verte urbaine, le Département appréhende les rapports « ville – nature » à travers trois niveaux de considération quant à la qualité des milieux de vie urbains, ceux de l'aménagement du cadre de vie en termes d'urbanisme, de la richesse de l'investissement des citoyens, et de la planification territoriale où les enjeux de qualité de vie et de biodiversité s'interpénètrent.

## **2. Un stage qui s'inscrit dans une série de partenariats**

S'inscrivant dans un contexte de réflexion globale sur les enjeux de biodiversité urbaine imputant à ses territoires d'accueil la nécessité de repenser leurs politiques d'aménagement en concordance avec l'entreprise citadine d'un retour à la pratique culturelle de la terre, ce stage trouve un appui structurel dans le cadre d'un partenariat scientifique visant à analyser la place des écosystèmes urbains dans un modèle de villedensifiée.

### **2.1 Une collaboration entre le MNHN et l'ODBU**

#### **2.1.1 Un stage au MNHN dans le cadre d'un partenariat sur le projet Dens'Cité**

Le projet Dens'Cité intitulé « Politiques de densification, biodiversité et qualité de l'espace citadin : agriculture urbaines et trames vertes » s'inscrit dans le cadre de la thématique de travail du PRES Sorbonne Université « Société et Environnement : savoirs et enjeux » et est porté par le MNHN (Anne-Caroline Prévot-Julliard). Les enjeux d'un mode de développement durable étant au cœur des textes de lois françaises depuis les années 2000, le projet Dens'Cité s'intéresse à l'étude d'un modèle de densification urbaine soucieux d'intégrer les enjeux des politiques nationales et supranationales relatives à l'environnement. De nombreuses disciplines sont ainsi représentées autour de ce projet : agronomie, biologie de la conservation, écologie (fonctionnelle, évolutive), écotoxicologie, ethnologie, géographie, grec ancien, histoire de l'art, psychologie de la conservation, sciences de gestion, sciences politiques et urbanisme. Passant par la préservation et la réhabilitation de la nature dans la ville tout en s'assurant que la ville réponde aux besoins citoyens d'une amélioration de la qualité de leur cadre de vie, le modèle d'aménagement voulu durable recherché pour le territoire français s'exprime par des formes de participation directes et indirectes aux enjeux de biodiversité à travers la réalisation d'une TVB nationale et la reconnexion des citoyens à la nature, notamment par la pratique de différentes formes d'agriculture urbaines. Il s'agit alors d'étudier une densification urbaine en termes de maintien de biodiversité, de reconnexion à la nature et d'attractivité des citoyens pour l'urbanité. Pour ce faire, le projet Dens'Cité entend trouver un équilibre entre densification, modalités d'accueil de la biodiversité (domestique et spontanée), fonctionnement et évolution de ces systèmes écologiques, rapport des citoyens à la nature et attractivité des villes, afin d'aider et d'appuyer les futures politiques de la ville en matière d'aménagement et de préservation de la biodiversité urbaine.

### **2.1.2 Une commande de l'ODBU dans le cadre d'un projet TVB en Seine-Saint-Denis**

Faisant de la mise en place de la TVB un enjeu majeur, le Département de Seine- Saint-Denis entend valoriser les voies de circulations entre les grands espaces verts dédiées aux espèces de la faune et de la flore afin de préserver la biodiversité urbaine du Département tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants. Dans la logique de leur partenariat à travers l'ODBU, le MNHN et le Département de Seine-Saint-Denis répondent conjointement à l'appel à projet « Elaboration de trames vertes urbaine et revalorisation des friches » lancé par le MEDDE en octobre 2011. Présenté en janvier 2012, ce projet, intitulé « Trames Vertes et Bleues en Seine-Saint-Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles » est annoncé lauréat en mai 2012. Les enjeux de la TVB en Seine-Saint-Denis et les objectifs du projet sont les suivants :

- améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la TVB dans le Département en développant une méthodologie d'évaluation des connectivités du paysage (connexion fonctionnelle nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes sur le long terme) ;
- préserver les réservoirs de biodiversité et développer des liaisons fonctionnelles entre ces réservoirs ;
- développer des outils pour sensibiliser les différents acteurs territoriaux ;
- enfin, accompagner et sensibiliser les acteurs départementaux et les habitants à la biodiversité, en leur faisant jouer un rôle dans le maintien et le développement de la TVB à travers la mise en œuvre des outils sur les sites-pilotes identifiés comme secteurs clés de la déclinaison de la TVB.

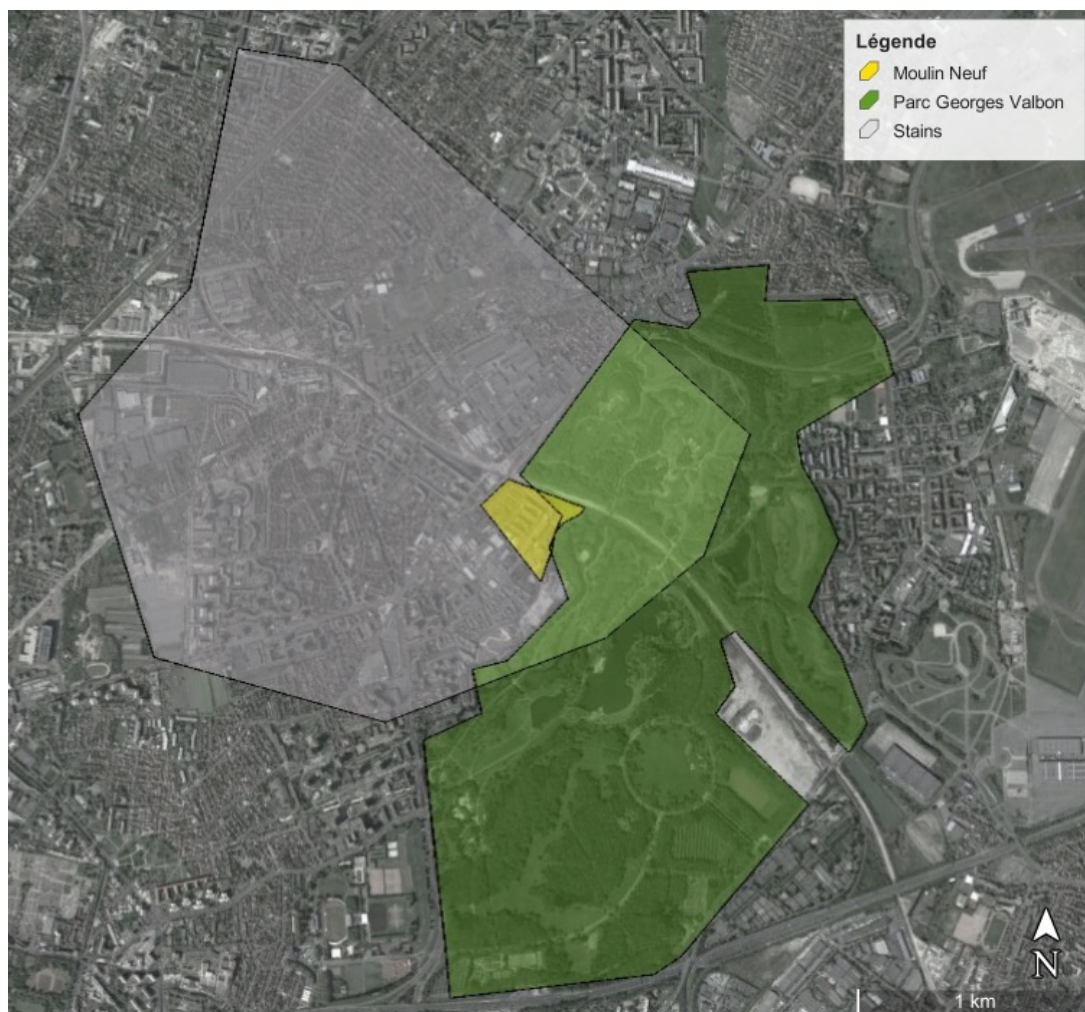
Après avoir déterminé les secteurs à enjeux localisés et dégagé les acteurs afin d'établir une TVB fonctionnelle, les zones de liaison à maintenir et les zones de rupture à atténuer sont mises en exergue.

A partir de ces zones, cinq sites-pilotes sont identifiés et sélectionnés selon la pertinence de leurs enjeux pour tout le territoire. L'intérêt de décliner les actions sur des sites-pilotes différents est, d'une part, de travailler avec une pluralité d'acteurs (un acteur privé gestionnaire d'une zone d'activité, une intercommunalité, un département gestionnaire d'espaces verts publics, un bailleur social) et, d'autre part, de proposer des opérations diversifiées dans l'idée commune de traiter les enjeux de la TVB. Dans le volet « accompagnement des acteurs » du projet TVB en Seine-Saint-Denis, le Département met en avant le caractère innovant de la stratégie de médiation qu'il souhaite mettre en place afin permettre « une appropriation des enjeux de la TVB par les acteurs du territoire et en priorité par les habitants de Seine-Saint-Denis » (Odile le Faou, d'après Oudin, 2013). Cette médiation consiste à prendre en compte la parole des habitants et à favoriser le « porter à connaissance » : il s'agit alors de donner une réelle place aux habitants de sorte que, par leurs concertations et le partage de leurs opinions, les habitants soient placés au centre des préoccupations des aménageurs.

## 2.2 Le Moulin Neuf, un « site-pilote » propice aux actions de médiation

Situé sur un terrain de 65 000 m<sup>2</sup>, le quartier du Moulin Neuf est aujourd'hui un quartier résidentiel locatif social historique et une zone d'activité. Excentré à l'est de la ville de Stains, le quartier est enclavé entre la ligne SNCF de Grande Ceinture au nord, la bordure ouest du parc départemental Georges-Valbon à l'est et la route départementale 29 en surplomb à l'ouest (photo 1). De par sa proximité avec le parc départemental Georges Valbon, il définit comme une zone-tampon entre l'urbain et le « naturel » (Balliner, 2012). Naturel entre guillemets car le parc départemental est un espace de nature artificielle, construit de toute pièce à partir des années 1960. Aujourd'hui sillonné par plus de 30 km de sentier et d'allées et comprenant 120 ha de boisements, plusieurs lacs, des cascades, une roseraie, un jardin des tulipes, un jardin des dahlias, un jardin pédagogique, une pelouse de 400 m de diamètre, de multiples pelouses tondues et des prairies sauvages, le parc est classé depuis 2006 parmi quinze autres parcs du Département dans le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

**Photo 1 : Localisation du quartier du Moulin Neuf dans la ville de Stains**



*En blanc, les délimitations administratives de la ville de Stains ; en vert, le Parc Départemental Georges- Valbon ; en jaune, le quartier du Moulin Neuf.*

*Source : Auxane Tertrais, (à partir d'une image Google Earth, 2014).*

## 2.2.1 Un quartier enclavé et excentré de la ville de Stains

### *Caractéristiques urbaines*

Construit en 1957 par l'architecte Jean Dubuisson, le Moulin Neuf, ancienne cité de transit, était une réponse institutionnelle au développement spontané des bidonvilles sur un espace connaissant une pression sociale importante. Evitant le gigantisme à la verticale, les immeubles ne dépassent pas cinq étages. Ils sont toutefois basés sur le modèle « longue barre » (200 mètres) équivoque des années 1960. Même si une grande partie du quartier du Moulin Neuf est d'usage public, le foncier n'appartient pas à la commune mais est une propriété communale de la Ville de Paris. Les lotissements étaient sous la gestion de la Semidep (office HLM du département de la Seine) depuis leur construction jusqu'en 1999. Durant cette période, le quartier s'est rapidement délabré car il ne faisait l'objet que d'un faible entretien de la part du bailleur et n'avait été sujet à aucune opération de réhabilitation.

Inscrit dans les démarches de développement social puis de politique de la ville en 1994, le quartier est classé Zone Urbaine Sensible (ZUS) et qualifié Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU). Dans son ouvrage « Sociologie des quartiers sensibles », Cyprien Avenel (2004) définit la « sensibilité » d'un quartier en réponse à trois phénomènes majeurs : ils cumulent les principaux indicateurs de difficultés sociales, ils sont généralement enclavés, stigmatisés et porteurs d'une « mauvaise image ». Après de nombreuses demandes infructueuses de la part des habitants et de la municipalité auprès de la Semidep afin d'obtenir la réhabilitation du quartier, des études de faisabilité d'une réhabilitation du patrimoine et de désenclavement du site sont finalement réalisées en 1998. Profitant de la loi SRU qui, en outre, impose la réintégration physique et symbolique des quartiers dans la ville, le Moulin Neuf est intégré dans le périmètre Grand Projet de Ville (GPV) lors de sa contractualisation en 2001. Il devient alors une zone prioritaire pour le traitement de ses dysfonctionnements et la mise en œuvre d'un projet de requalification de l'ensemble du quartier.

L'objectif de la mise en œuvre d'une recomposition urbaine est double : il s'agit d'une part de dessiner une meilleure articulation spatiale du quartier avec la ville afin de l'y réinsérer et, d'autre part de « rafraîchir » l'image du Moulin Neuf afin de lui donner une nouvelle propulsion dans la ville (ACT Consultants, 2005). Dans l'optique de réaliser la réhabilitation du quartier, la société Immobilière 3F s'est vue autoriser, par la Ville de Paris, la reprise de la gestion du site à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu pour 1 Franc symbolique dont le terme a été fixé à 2017 avec option d'achat auprès de la Ville de Paris à cette date. La réhabilitation est alors conduite par le nouveau bailleur social, I3F et la ville de Stains qui sont rejoints en 2003 par la communauté d'agglomération Plaine Commune lorsque la ville de Stains est intégrée au territoire communautaire. Il s'agissait alors de « résidentialiser » le quartier en détruisant le « modèle longue barre » pour créer des rues (auxquelles les habitants, en concertation, attribuèrent des noms), construire de nouveaux lotissements et aménager des espaces verts extérieurs privés.

## *Caractéristiques sociales*

Avec près de 1 500 âmes, la population du Moulin Neuf représente un peu moins de 5% de la population stanoise. D'après le « Diagnostic des quartiers "cibles" » établi par le LER dans le cadre de la convention de fin de sortie de rénovation urbaine (2014), la population du Moulin Neuf se distingue des autres quartiers de la Ville de Stains par trois grands critères : son niveau de ressource particulièrement faible (61% des foyers fiscaux sont non-imposables soit plus de 60% de la population communale), sa part importante de jeunes de moins de vingt ans (36%), de grands ménages (11%) et de familles monoparentales (30% dont 7 personnes sur 10 sont des femmes seules). Trois priorités d'action sont identifiées sur le quartier en termes de précarité de l'emploi de la majorité des familles, de part importante de la jeunesse et de perte de solidarité entre les habitants ressentie à posteriori de la réhabilitation urbaine. Les enjeux de réinsertion des quartiers connaissant des difficultés de tous ordres est un projet d'envergure et nécessaire tant pour les gestionnaires et élus locaux que pour les habitants.

Lorsque j'ai effectué mon stage, certaines habitantes du quartier (celles habitant le quartier avant la rénovation, entretiens 2014) ont mis en avant deux aspects contradictoires de la rénovation, le premier étant un des objectifs attendus, le second une de ses conséquences. Soulignant le fait que, désormais, le Moulin Neuf doit être considéré comme un quartier résidentiel et non plus une cité, ces habitantes ont également insisté sur un phénomène qu'elles observent depuis la réhabilitation qui semble impacter le Moulin Neuf de manière négative en termes de vie de quartier : « il y a eu un avant et un après la rénovation ». Bien qu'avant la rénovation, le bâti était laissé à l'abandon puis progressivement dégradé par des jeunes portant le sentiment d'être *de facto* eux-mêmes dénigrés, l'ambiance du quartier était pourtant décrite comme « familiale et les gens étaient soudés » (entretiens, 2014). Or, il semblerait que la recomposition sociale (départs d'habitants, arrivée de nouveaux) induite par la rénovation se soit accompagnée d'une certaine forme de dénaturation des rapports sociaux décrite par les habitants comme une « non-intégration » des nouveaux arrivants aux normes et valeurs jusqu'alors en vigueur dans le quartier. En effet, lors d'un entretien réalisé avec une des habitantes, M. Raméti déclare que : « *maintenant, quand on voit un enfant faire des bêtises, on ne peut rien lui dire... Les parents n'éduquent pas leurs enfants mais n'acceptent pas que d'autres le fassent à leur place* » (M. Raméti, 2014).

Même si la dégradation du lien social entre les habitants du Moulin Neuf est alertée par le LER et confirmé par certaines habitantes, on ne peut pour autant affirmer au regard de ces quelques témoignages que le quartier se divise entre les anciens et les nouveaux habitants. Cependant, les habitants du quartier se rassemblent au moins en un point, celui de la précarisation financière et/ou de la faible maîtrise de la langue. Ainsi, l'apparition d'incompréhensions entre les habitants et avec les services municipaux et/ou les gestionnaires d'espaces « semi-publics » (les lotissements de la société I3F) ou d'espaces verts (le parc départemental Georges-Valbon) place alors le quartier dans une position sensible pour des projets départementaux porteurs d'enjeux à échelles multiples tels que la question des trames vertes et bleues urbaines pour lesquels les habitants ne se sentent pas forcément concernés (Odile Le

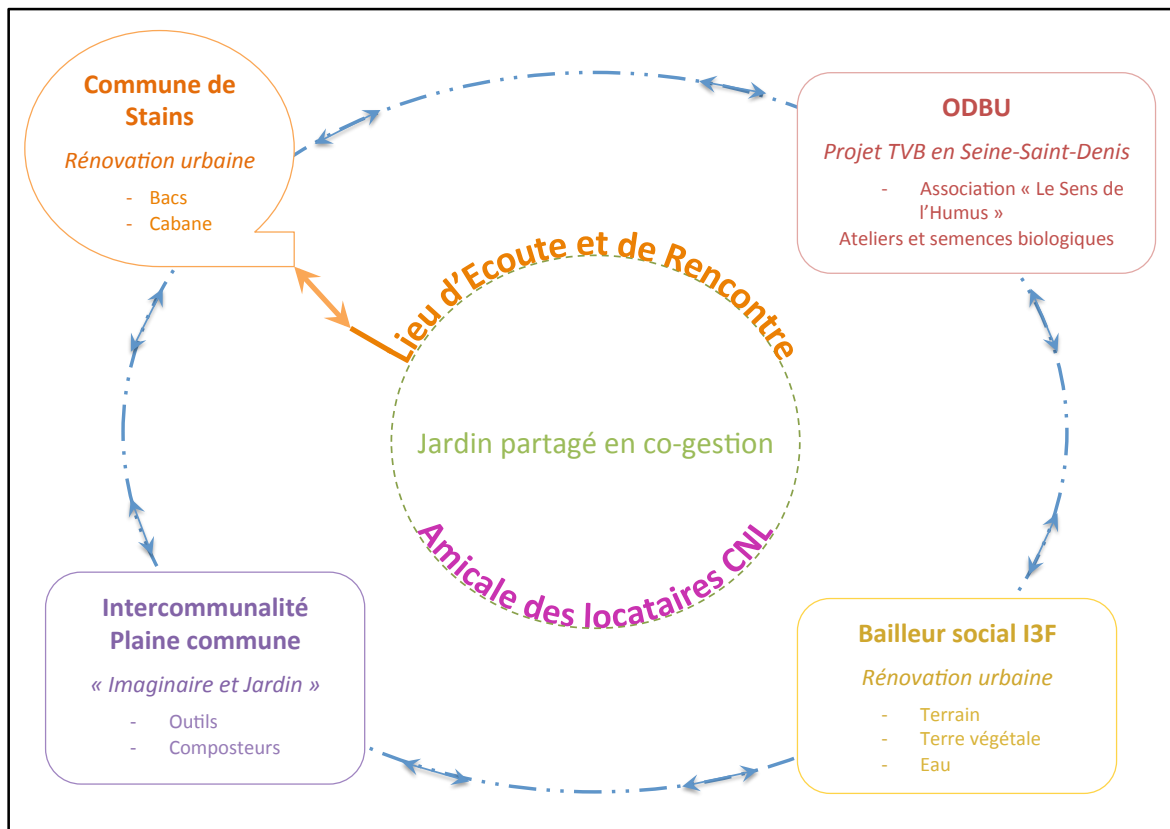
Faou, d'après Oudin, 2013). Pour autant, le jardin partagé proposé (et financé) par I3F et le Département via la Ville de Stains est reçu avec enthousiasme par les habitantes du quartier qui avaient déjà émis, deux ans plus tôt, la volonté de voir naître un tel projet.

### **2.2.2 Un jardin comme outil de médiation**

Le jardin du Moulin Neuf est créé à l'instigation du Département de Seine-Saint-Denis, dans le cadre de processus de concertation entre les habitants et les gestionnaires d'espaces publics où les élus tiennent une place essentielle. En effet, sa mise en place et son suivi s'ancrent dans le processus de déclinaison locale du projet « Trame verte et bleue en Seine- Saint-Denis » où le Département (la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité) établit un partenariat avec la société Immobilière 3F, bailleur social très présent en Ile-de-France qui mène ce genre d'action sur d'autres parcs immobiliers dont il a la gestion (Oudin, 2013). Se déroulant sous la forme d'une concertation en deux temps, le site géré par le bailleur allant être sujet à une médiation de sensibilisation a été choisi puis le type d'action de médiation à mener a été défini. L'interlocuteur direct avec I3F pour ce projet, Odile Le Faou (chargée d'étude – Pôle médiation scientifique et communication de l'ODBU), présente le quartier du Moulin Neuf comme étant un site sujet à une problématique à trois volets (Oudin, 2013).

Tout d'abord, le Lieu d'Ecoute et de Rencontre, dont le personnel administratif est en lien étroit avec l'association Amicale des Locataires CNL, avait également énoncé en 2010 la volonté de créer un jardin pédagogique. L'idée est née à l'initiative d'une habitante, également membre de la CNL du Moulin Neuf, qui proposa à I3F et Plaine Commune dans le cadre du dispositif éducatif, culturel et environnemental « Imaginaire et Jardin » de mettre en place un « jardin pour tous » dans le quartier (entretien avec M. Raméti, 2014). Laissée en suspend pour des raisons administratives, cette volonté locale est réitérée lors de concertations mises en œuvre entre le parc Georges Valbon et les habitants en 2012, dans le cadre d'une action de médiation relative au réaménagement de l'entrée Moulin-Neuf du parc Georges- Valbon (Balliner, 2012). Il s'agissait alors de voir apparaître un jardin partagé en bordure du parc, mais les gestionnaires refusant cette proposition, la naissance d'un jardin partagé dans le quartier est rendue réalisable en octobre 2012 lorsque le Département et I3F s'entendent sur le choix du Moulin Neuf comme site-pilote « afin de s'inscrire dans la continuité de l'action de médiation entreprise par T. Balliner » (Odile Le Faou, d'après Oudin, 2013). Pour reprendre les mots d'Odile Le Faou « le jardin partagé en lui-même en termes de trame verte et bleue c'est un peu anecdotique. Ce n'est pas tant de s'investir sur le jardin partagé qui est important pour nous, que l'occasion de parler des enjeux de biodiversité, expliciter des concepts à une population qui est non sensibilisée. Le jardin c'est plus un point d'entrée en fait, mais c'est compliqué parce qu'on ne peut pas faire le raccourci que la création d'un jardin partagé c'est améliorer la trame verte et bleue » (Oudin, 2013). Les maîtres d'ouvrage de ce projet sont alors le bailleur social I3F, la ville de Stains et la communauté d'agglomération Plaine Commune via le dispositif « Imaginaire et Jardin » (schéma 1).

## Schéma 1 : Les interconnexions des acteurs du projet de jardin partagé (Moulin Neuf)



Le schéma ci-contre rend compte des interconnexions des différents acteurs rassemblés autour de la construction, de la gestion et du suivi du projet de jardin partagé du Moulin Neuf.

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après Oudin, 2013)

Installé sur une surface verte délaissée derrière l'immeuble situé au 12-20 rue des Charmes, le jardin partagé du Moulin Neuf voit le jour en juin 2013. Cet emplacement est choisi en raison d'une forte tendance d'une partie des habitants à jeter leurs déchets ménagers par les fenêtres. La mise en place du jardin sur cet emplacement spécifique n'était donc pas anodine. Il s'agissait de transformer un espace vert où s'entassaient les déchets ménagers jetés par les habitants de l'immeuble qui le surplombe afin d'opérer un changement de regard sur cet espace et plus globalement sur les normes et valeurs à respecter qui permettrait de lui-même d'assainir le quartier en corrigeant ces pratiques quotidiennes. La photo 2 ci-dessous, capturée sur Google Earth en mars 2014, permet de visualiser le quartier (délimité en jaune) enclavé entre la route D29 au nord-ouest, la ligne SNCF au nord et le parc George-Valbon à l'ouest, et de visualiser l'emplacement du jardin partagé (en rouge) au sein du quartier.



**Photo 2 : Localisation du jardin partagé au sein du quartier du Moulin Neuf (Stains)**



*En jaune, les délimitations du quartier du Moulin Neuf, en rouge, l'emplacement du jardin partagé en pied d'immeuble.*

*Source : Auxane Tertrais, 2014 (à partir d'une image Google Earth, 2014)*

De l'émergence d'une volonté locale à la conception d'un projet socio- environnemental, le Département entend donner un rôle au quartier au sein de son projet sur la TVB en Seine-Saint-Denis à travers la naissance, le soutien et le suivi d'un jardin partagé en pied d'immeuble. Outil de la médiation entreprise par la DNPB, le jardin partagé du Moulin Neuf a pour vocation de donner la parole et de prendre en compte l'opinion des habitants, tout en favorisant le « porter à connaissance » par la pratique et l'implication dans un projet commun. Ainsi, d'une zone-tampon, le quartier du Moulin Neuf devient une « zone- test » propice à la médiation en étant défini en qualité de site-pilote d'un projet départemental. Par zone-test, j'entends que le Moulin Neuf est un quartier qui, en raison de ses difficultés économiques et sociales, apparaît être idéalement sujet à une médiation par le département, afin d'évaluer la capacité de l'outil « jardin partagé » à sensibiliser un collectif d'habitants de tels quartiers (ZUS) aux enjeux politico-écologiques, économiques et sociaux de la Nature en Ville.

De l'émergence d'une volonté locale à la conception d'un projet socio- environnemental, le Département entend donner un rôle au quartier au sein de son projet sur la TVB en Seine-Saint-Denis à travers la naissance, le soutien et le suivi d'un jardin partagé en pied d'immeuble. Outil de la médiation entreprise par la DNPB, le jardin partagé du Moulin Neuf a pour vocation de donner la parole et de prendre en compte l'opinion des habitants, tout en favorisant le « porter à connaissance » par la pratique et l'implication dans un projet commun. Ainsi, d'une zone-tampon, le quartier du Moulin Neuf devient une « zone- test » propice à la médiation en étant défini en qualité de site-pilote d'un projet départemental. Par zone-test, j'entends que le Moulin Neuf est un quartier qui, en raison de ses difficultés économiques et sociales, apparaît être idéalement sujet à une médiation par le département, afin d'évaluer la capacité de l'outil « jardin partagé » à sensibiliser un collectif d'habitants de tels quartiers (ZUS) aux enjeux politico-écologiques, économiques et sociaux de la Nature en Ville.

### **2.2.3 Gestion, aménagement et animation du jardin, une coopération multiscale**

En raison de son passé industriel, les sols de Seine-Saint-Denis sont pollués (plomb, zinc, cuivre, cadmium et mercure). Les quantification et qualification des pollutions présentes dans le sol du site n'ayant pas été réalisées, les jardinières pratiquent par mesure de sécurité et d'hygiène une culture « hors-sol », dans des bacs fournis et montés par la Ville de Stains. Il y a six bacs au total (photo 3), mesurant chacun 80 cm de hauteur, 1,5 m de largeur et 4 m de longueur (respectivement en bleu, rouge et vert sur la photo 4) :

- un bac pédagogique (n°1), principalement destiné aux enfants, animé par l'animatrice « Adulte-Famille » du LER ;
- un bac réservé aux membres de l'association Amicale des Locataires CNL (n°5), cultivé par 7 des 28 jardinières. Il reste toutefois ouvert à toute personne qui souhaiterait participer « de temps en temps sans s'y investir totalement » (vice-présidente de la CNL Moulin Neuf, entretiens 2014) ;
- les 4 autres bacs (n°2, 3, 4, 6) sont partagés entre les 21 jardinières restantes. Les bacs n°2 et n°3 rassemble cinq jardinières chacun, les bacs n°4 et n°6 en rassemblent six chacun.

Par souci d'équité, les bacs sont de prime abord divisés en 5 à 6 parcelles individuelles selon le nombre de jardinières par bac, soit environ 70cm x 1,5m de terre à cultiver. Toutefois, pour faciliter la pousse des légumes en optimisant l'espace (entretiens, 2014), les jardinières ont rapidement et spontanément mis les parcelles en commun. En avril 2014, grâce au renouvellement de subvention accordée par le dispositif « Imaginaire et Jardin », le Lieu d'Ecoute et de Rencontre achète une cabane afin de ranger les outils et dans l'objectif futur d'y faire sécher les graines pour les réutiliser.

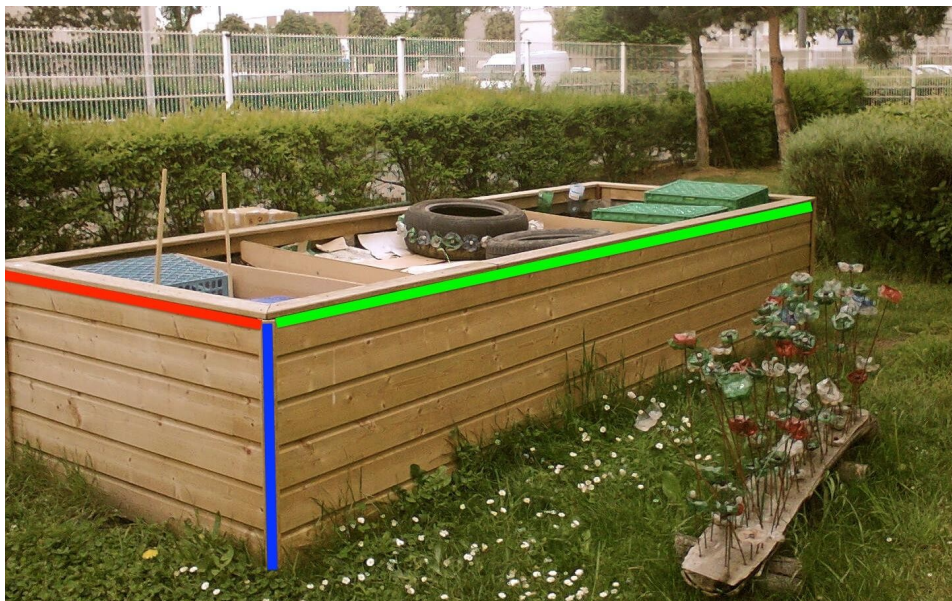
**Photo 3 : Un jardin partagé en pied d'immeuble du Moulin Neuf (Stains)**



*Vus depuis l'entrée du jardin, les six bacs, installés aux pieds de l'immeuble de la rue des Charmes, permettent une culture hors-sol dans des bacs fournis et montés par la ville de Stains.*

*Source : Auxane Tertrais, 2014 (cliché en date du 5 février 2014)*

**Photo 4 : Le bac pédagogique, illustration d'un bac et dimensions**



*Structure rectangulaire et dimensions d'un des six bacs du jardin partagé du Moulin Neuf (Stains) soit 80 centimètres de hauteur (en bleu), 1,5 mètre de largeur (en rouge) et 4 mètres de longueur (en vert)*

*Source : Auxane Tertrais, 2014 (cliché en date du 5 février 2014)*

Afin d'accompagner les jardinières dans l'apprentissage d'une « agriculture biologique », le Département a mis en place des ateliers de jardinage animés par l'animation *Le Sens de l'Humus* au cours desquels les jardinières sont initiées à la culture biologique hors-sol, qui leur était jusqu'alors inconnue, ainsi qu'à la gestion des deux bacs à compost (photo 5) achetés et montés par Plaine Commune. Après l'arrêt hivernal (entre octobre 2013 et mars 2014), les ateliers reprennent le 14 avril avec une fréquence bimensuelle (les lundi, toutes les deux semaines). Au regard de la faible fréquentation du parc Georges Valbon par les habitants du Moulin Neuf, selon l'ODBU, le Département finance également des animations organisées par les animateurs du parc afin de « réconcilier » les habitantes-jardinières avec le parc départemental voisin et de les sensibiliser à la diversité de la faune et de la flore qu'il recèle.

**Photo 5 : Un des deux bacs à compost du jardin partagé (Moulin Neuf, Stains)**



*Bac à compost que les jardinières alimentent à partir du tri de leurs déchets ménagers et de ceux du jardin.*

*Source : IRD, 2014 (cliché en date du 18 mars 2014)*

Comme nous pouvons le constater en nous appuyant sur le schéma 1 (p. 32), une pluralité d'acteurs et de partenaires induit une pluralité de financeurs. Afin de mieux comprendre les interrelations que ce projet sous-tend et ses enjeux pour chacun des acteurs, le schéma d'interactions des acteurs est étayé par un tableau récapitulatif des financements accordés au projet (tableau 1).

**Tableau 1 : Financements rattachés au jardin partagé du Moulin Neuf (Stains)**

<b>Financeurs</b>	<b>Montants (en euros)</b>	<b>Utilisation</b>
Plaine Commune	2000 / an	Outils et composteurs
Ville de Stains	1457	Bacs
Bailleur social (I3F)	5741	Terre végétale
Conseil Général de Seine-Saint-Denis	2013 : 5 000 2014 : 3 000	Association Sens de l'Humus Animateurs Parc George-Valbon

*Ce tableau répertorie les différents acteurs, les financements alloués et leur utilisation dans le cadre du projet de jardin partagé du Moulin Neuf.*

*Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après les entretiens avec O. Le Faou (ODBU) et M. Froidefond (I3F))*

### 3. Méthodologie

Le stage que j'ai effectué au MNHN en partenariat avec le Département avait un objectif double. D'une part, la demande du MNHN était de rendre compte des perceptions qu'ont les usagers du jardin du « concept » de nature en ville ; d'autre part, celle du Département était de réaliser un bilan de l'action de médiation réalisée sur ce site au cours de l'année 2013. Se posaient alors deux grandes questions. Avec l'existence, l'usage et la pratique du jardin, les habitants sont-ils plus sensibles aux espaces de nature en ville, dans quelles mesures se sentent-ils concernés par les enjeux de biodiversité portés par le Département au regard de la trame verte et bleue ?

L'action menée par le Département se traduit ici par l'expérimentation de la durabilité, avec l'inscription des habitantes-jardinières dans un processus de participation et d'investissement dans le temps. Il a pour vocation d'aboutir d'une part à la sensibilisation des habitants du quartier aux enjeux de biodiversité portés par le Département et, d'autre part de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants (création et renforcement du lien social, végétalisation du quartier etc.) en s'inscrivant dans la continuité de la rénovation urbaine menée par le I3F, la ville de Stains et Plaine Commune. Le lien entre les individus et la sensibilisation à des concepts passant par des formes d'appropriation, il est alors nécessaire d'identifier les enjeux que les jardinières associent à ce jardin afin de comprendre les différentes formes d'appropriation que la pratique (ou la simple existence) de ce jardin suscite. Quel est l'objet de leur attention, pourquoi s'y impliquent-elles ? Qu'attendent-elles de ce jardin ? Quels sont les bénéfices qu'elles en retirent ? Il s'agit de comprendre leurs perceptions de cet espace-vécu et des temporalités auxquelles il renvoie pour rendre compte, le moins subjectivement possible, de leurs pratiques urbaines.

Afin de trouver des éléments de réponses à ces questions, j'ai organisé auprès d'une partie des jardinières des entretiens semi-directifs soutenus par un questionnaire décliné en quatre thèmes : profil – pratiques urbaines – jardin – perception de la nature. J'ai complété ces informations par des observations directes participantes (pratique de recherche méthodologique initiée par l'Ecole sociologique de Chicago) dans le quartier et dans le jardin en empruntant une posture « périphérique ». Cette posture sous-entend que j'ai été en contact étroit et prolongé avec les membres du collectif de jardinière mais je n'ai pas « participé » au jardin en tant que tel, mon action est restée limitée ; d'autre part, par des entretiens répétés avec les représentants des institutions concernées, à savoir les travailleurs sociaux du Lieu d'Ecoute et de Rencontre, I3F et l'ODBU. Ces connaissances de terrains sont enrichies par des recherches bibliographiques sur le thème de la nature en ville, des trames vertes et bleues et des jardins collectifs urbains ainsi que par la lecture de productions universitaires (mémoires et thèses), la consultation d'appels à projets et de rapports afin d'esquisser le cadre général de ce mémoire.

### 3.1 Liste des entretiens

#### 3.1.1 Représentants institutionnels

- **Odile LE FAOU**, chargée d'étude – Pôle médiation scientifique et communication de l'ODBU, DNPB, Département de Seine-Saint-Denis.

Il s'agissait de dresser le cadre de ce travail en présentant la demande du Conseil Général de réaliser un premier bilan du jardin en termes de sensibilisation aux enjeux de trames vertes et bleues en Seine-Saint-Denis.

- **Martine FROIDEFOND**, chargée de mission gestion sociale et urbaine – Société Immobilière 3F.

Cet entretien permis de définir le coût financier de la gestion du site pour le bailleur et les différents acteurs (terrain, terre végétale, eau).

- **Véronique LOZAÏC**, animatrice Adultes-Familles – Lieu d'Ecoute et de Rencontre de la ville de Stains.

Les nombreuses rencontres et entretiens auprès de madame Lozaïc permirent de récolter des informations relatives à la gestion financière du jardin et à l'évolution des pratiques des habitants de l'immeuble au pied duquel est installé le jardin.

- **Ouahiba TELDJA**, directrice de l'animation globale – Lieu d'Ecoute et de Rencontre de la ville de Stains.

Il s'agissait de récolter la documentation nécessaire afin de cerner les enjeux sociaux du quartier, les missions du LER ainsi que ses rôle et degré d'implication dans le jardin (gestion, animation).

#### 3.1.2 Jardinières du jardin partagé du Moulin Neuf

Je me suis rendue sur mon terrain d'étude entre les mois de février et mai. Au regard de la saison climatique (fin de l'hiver, début du printemps) et du temps météorologique (pluie, froid) il n'a pas été difficile de se rendre compte que la présence des jardinières dans le jardin y est très intimement liée, car très peu de jardinières se rendaient au jardin pendant cette période en-dehors des ateliers d'animations. J'ai donc profité de ces rendez-vous réguliers pour rencontrer les différentes jardinières. En effet, Véronique Lozaïc organise et anime des rendez-vous hebdomadaires (tous les mardi à 15h) pour s'occuper du jardin (ramasser les déchets, enlever les herbes indésirables, arroser etc.) ; autrement, les jardinières ont rendez-vous un lundi sur deux (sauf pendant la saison froide octobre – mars) avec Françoise Spuhler, de l'association *Le Sens de l'Humus*, pour des ateliers pédagogiques sur la pratique de l'agriculture biologique. Enfin, une fois par mois, de février à juin puis de septembre à décembre, des ateliers animés par les animateurs du parc Georges-Valbon sont organisés afin d'inciter les jardinières (et

leur famille) à se (re-)familiariser avec le parc, ce pour toucher aussi, à termes, le reste des habitants du quartier. Cependant, il s'est avéré que la présence de la globalité du collectif de jardinières à ces différents ateliers n'a jamais été assurée ; seul un petit groupe s'y joignait de manière récurrente avec parfois, d'une animation à l'autre, de nouveaux visages.

L'opportunité de rencontrer la totalité des jardinières s'est présentée lors de la séance de tournage d'un documentaire portant sur ce jardin partagé et ses usagères réalisé le 18 mars 2014 par des étudiantes de L1 que j'encadrais en tant que tutrice. Afin de permettre aux réalisatrices d'effectuer les quelques entretiens –filmés nécessaires au documentaire, le LER a appelé chaque jardinière à plusieurs reprises. Ces nombreux appels furent fructueux car à la fin de la journée, nous avons rencontrés la quasi-totalité du collectif total de vingt-huit jardinières.

La prise de rendez-vous afin de m'entretenir avec elles en privé s'est effectuée de deux manières différentes, parfois complémentaires. Je me suis d'abord présenté à elle en face à face (lors des animations, du tournage ou dans le LER) puis je les ai contacté par téléphone à leur domicile. Ainsi, sur les vingt-huit jardinières totales, j'ai pu m'entretenir avec quinze jardinières et soumettre mon questionnaire à **quatorze** d'entre-elles. Ayant peu de temps à consacrer à la vie du jardin, l'entretien sans questionnaire porta principalement sur la réhabilitation urbaine du quartier et sur les origines du jardin (M. Raméti).

### 3.2 Questionnaires

Afin de ne pas tomber dans le schéma type question-réponse que sous-tend l'entretien directif, j'ai pensé donner une dimension plus humaine mais non moins factuelle que propose l'entretien semi-directif. En orientant la discussion sur des thèmes précis, j'ai néanmoins essayé de laisser libre court à l'expression des jardinières rencontrées. Dans le souci de pouvoir établir une analyse permettant de réaliser le profil des jardinières, le questionnaire- test était au départ constitué de 213 questions. Parce que trop long, les questionnaires suivants diminuèrent de 166 à 135 questions puis à 87 questions (annexe 6). Les dix premiers entretiens-questionnaires durèrent entre quarante-cinq minutes et une heure. Les quatre derniers s'effectuèrent en un peu plus de trente minutes, notamment en raison d'une maîtrise relative de la langue. Le questionnaire est structuré en cinq thèmes organisés la manière suivante.

#### 1° ETABLISSEMENT DU **PROFIL DE CHAQUE JARDINIÈRE** A PARTIR DE LEURS CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.

L'identification de la situation dans laquelle elles se trouvent m'a semblé être utile afin d'établir une esquisse du cheminement psychologique qui les a conduit et motivé à participer au projet de jardin partagé. La motivation est un processus psychologique qui cause le déclenchement, l'orientation et le maintien d'un comportement. Elle induit donc un objectif et est porteur de sens pour l'individu qui le

conduit. Leurs motivations étant révélatrices de leurs perceptions (d'elle-même, du quartier, du jardin et de ce qu'il représente pour elle), la corrélation des différentes variables établissant leur profil me parut alors essentielle afin de comprendre ce qui les motive à participer et/ou s'investir dans le jardin. J'ai limité l'identification de leur situation à l'établissement de leur profil en utilisant les bases de la socio-démographie (âge, sexe, habitat, origines, situation familiale et professionnelle) afin de déterminer les différentes variables pouvant expliquer certaines de leurs interactions et dont peut dépendre leur(s) motivation(s).

Les variables sont les suivantes :

- **le lieu de naissance et de vie jusqu'à l'âge adulte** permet d'identifier leur culture d'origine (rurale ou urbaine) ;
- **le statut matrimonial** (veuve, divorcée, en concubinage, etc.), s'ajoutant aux informations qu'elles livrent spontanément en complément, permet d'avoir accès à une idée de leur situation émotionnelle (« isolée » ou non) ;
- **le nombre d'enfants à charge** leur impose un temps d'attention et d'occupation qu'elles ne peuvent pas forcément combiner avec leur présence dans le jardin ;
- **la situation professionnelle**, qui fournit deux types d'indicateur à partir de la question « exercez-vous un *métier* ? » : le premier concerne le temps qu'elles consacrent à leur activité professionnelle (temps plein, temps-partiel). Corrélé à la variable *nombre d'enfants à charge*, cet indicateur permet d'établir une estimation du temps qu'elles ne peuvent en définitive consacrer au jardin. Le second indicateur concerne l'impact de leur activité sur leur bien-être et la reconnaissance qu'elles y trouvent, s'il y a. Il s'est avéré être particulièrement pertinent lors de leurs précisions spontanées quant à leurs perceptions de leur activité : « ce n'est pas un métier ».
- Le cas échéant, **le statut de femme au foyer ou en recherche d'emploi** fut interprété en corrélation avec les variables *nombre d'enfants à charge* et le récit de l'organisation de leurs journées afin de rendre compte de leur état d'occupation quotidien.

## 2°/ RECONNAISSANCE SOCIO-PROFESSIONNELLES ET PRATIQUES URBAINES

Il s'agissait dans un premier temps d'identifier **leurs sentiments à l'égard de leur activité professionnelle** (travail alimentaire, vocation, tradition) afin de compléter les informations relatives à leur situation professionnelle relevées dans le thème précédent. La localisation de leur(s) lieu(x) de travail ainsi que leurs modes de transport pour s'y rendre (à pied, à vélo, en transports en commun, en voiture/co-voiturage) permis d'esquisser les traits de leur environnement professionnel d'une part et le temps moyen pour se rendre à leur travail d'autre part. Puis, l'impact de leur activité sur leur vie personnelle en termes d'horaires compatibles avec leur vie de famille fut un indicateur quant à leur disponibilité pour leur famille et au jardin.



Dans un second temps, **la pratique ou non d'un loisir** permis d'identifier d'une part leur capacité à consacrer du temps pour elle, d'autre part si elles considèrent spontanément le jardin comme un loisir ou non. Puis, au regard de certaines de leurs réponses évoquant le *LER* comme lieu de loisir, je leur ai également demandé dans quelles mesures et à quelle fréquence elles s'y rendent, ce afin de comprendre la relation qu'elles entretiennent avec le lieu et avec les personnes qu'elles viennent y chercher et y croisent.

Enfin, des questions relatives à leur connaissance des raisons de la **réhabilitation du Moulin Neuf** et à **leurs perceptions de ses impacts en termes de cadre de vie** permirent d'une part, de mettre en exergue le regard qu'elles portent sur leur lieu de vie et ce qui le compose et d'identifier, d'autre part, des signes de présence ou d'absence de liens et valeurs partagées telles que la solidarité, la convivialité, le respect, l'amitié etc., entre les habitants.

### 3°/ PRATIQUES ET USAGES D'UN JARDIN EN PIED D'IMMEUBLE

Il s'agissait en premier lieu de rendre compte de leurs **motivations personnelles**, de la fonction que chaque jardinière attribue au jardin et des différentes manières dont elles le pratique, à travers leur rapport à la terre (*pratiques antérieures de la terre, sentiments à cet égard*), la raison de leur participation au projet de jardin partagé, les sentiments qu'induit la présence d'un jardin dans le quartier et leur inscription dans ce projet.

Dans un second temps, les questions relatives à la **gestion du jardin** (nombre de venues dans le jardin par semaine, arrosage, acquisition de semences, fonctionnement du compost, répartition des récoltes) et à leurs perceptions de la taille des bacs et de la mise en commun des parcelles sont mises en parallèle à leurs définitions du caractère *partagé* du jardin. Cela permet d'une part, de mettre en relief leur degré d'investissement et les modalités d'appropriation du jardin en termes de gouvernance (gestion collective de biens communs) et révèle, d'autre part, le caractère (collectif, solidaire, familial etc.) qu'elles espèrent donner à cet espace en transformation.

Enfin, les données relatives aux **relations sociales** que suscite leur participation au jardin sont complétées par des questions portant sur la communication des jardinières entre-elles (existence ou non de conflits, création et/ou renforcement de certains types de liens) et à propos le jardin (avec leur famille, voisins, amis etc.).

### 4° PERCEPTIONS DE LA « NATURE » ET DE SES ENJEUX.

Il s'agissait alors en premier lieu de dresser leurs **définitions de la nature** pour ensuite visualiser les espaces dans lesquels, selon chaque jardinière, elle s'exprime au sein du quartier et plus globalement dans la ville. Afin de rendre compte de leur sensibilisation ou non à ses enjeux, il était de rigueur de

comprendre si la nature qu'elles observent avait une fonction. Pour cela, des questions relatives à leur fréquentation ou non d'espaces de nature en ville fournirent des pistes de travail. Les animations mises en place par le Département furent questionnées mais n'apportèrent que peu d'éléments de réponse au regard de leur sensibilisation aux enjeux de trames vertes urbaines demandée par le Département.

## 5°/ « OUVERTURE ET DISCUSSIONS »

L'objectif de cette partie était de rendre compte de leurs connaissances ou non des notions de TVB et du projet porté par le Département dont le Moulin Neuf participe en qualité de « site-pilote ». Les données sont présentées au fil du mémoire soit dans un tableau, soit de la manière suivante, le chiffre entre parenthèse indiquant le nombre de jardinières ayant répondu la même chose.

### **3.3 Difficultés rencontrées**

Un facteur prépondérant dans le bon déroulement des questionnaires est l'aisance et la maîtrise de la langue française. En effet, sur les quatorze jardinières interrogées, six parlent couramment la langue ce qui permis à la communication d'être très fluide. Pour les huit jardinières restantes, cinq maîtrisaient les bases et comprenaient presque à chaque fois sens de mes questions mais ne trouvaient pas forcément le vocabulaire pour y répondre comme elles le souhaitaient, de manière complète ; enfin, trois jardinières éprouvaient de grandes difficultés pour comprendre le sens des questions et demandaient, s'ils étaient présents, à leurs enfants de les aider. Ainsi, à celles qui parlent couramment la langue j'ai pu soumettre un questionnaire dense, plus soucieux des détails et moins sujet à l'interprétation tandis qu'avec celles qui maîtrisent moins bien la langue, il fallu trouver des images et employer des mots qui en réduisirent finalement le sens (arbre – fleurs pour végétation, travail de la terre pour jardinage, etc.). Quand bien même cette méthode n'a permis que de cerner une idée générale de leurs perceptions et de leurs pratiques du jardin et des relations qui s'y tissent, cette « contrainte » fût finalement une méthode amusante pour créer du lien, car elles n'étaient pas les seules à être en difficulté pour s'exprimer et se faire comprendre.

Les résultats ainsi présentés restent alors partiels et ce dans deux mesures. La première est que seule la moitié du collectif de jardinières a été interrogé soit un échantillon de quatorze jardinières ; la seconde est que, pour rendre compte de l'empreinte globale du jardin sur le quartier et de ce qu'il représente pour ses habitants (son rôle socialisant, pédagogique), il aurait fallu s'entretenir avec une part significative d'entre eux. Car ne pas jardiner n'est pas synonyme d'une absence de pratique du lieu, mais plutôt d'un usage différent.

## II. PRATIQUES ET USAGES DU JARDIN DU MOULIN NEUF, DE LA PERCEPTION A L'APPROPRIATION ?

La perception est un concept majeur en géographie lorsque l'on s'intéresse au rapport espace/société et plus particulièrement à « l'espace-vécu » (Frémont, 1974). En géographie, la notion « d'espace géographique » renvoie à un espace organisé par une société (Brunet, 2005), il s'agit donc d'un espace dans lequel les groupes humains et les individus qui le composent interagissent entre eux et avec leur environnement. Etudier l'espace vécu par un individu appelle donc à reconstituer une observation à trois dimensions : la première est celle de l'espace que le sujet observe (ce qu'il voit), la seconde consiste à prendre en compte la manière dont il observe (par ses sens) et enfin, la troisième est ce que tout cela signifie pour lui. Le « vécu » renvoie alors à un processus en deux temps. Les objets composants le réel sont d'abord « ressentis », c'est à dire « perçus par les sens » et pas seulement la vue ; puis, ils sont intellectualisés, c'est à dire qu'ils sont *interprétés* et modélisés par l'esprit afin de se les *représenter* par une image mentale. C'est ce que les psychologues appellent la *reconstitution du réel* où « la représentation sociale est le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique » (Abric, 1989, d'après Bernoussi & Florin, 1995).

Puisque l'homme vit en société, un espace est caractérisé par une multitude de vécus soit une multitude de perceptions, c'est pourquoi nous pouvons nous accorder sur le fait que l'appréhension de l'espace est double : elle est à la fois objet réel et représentations mentales. Occupé par un collectif, l'espace sur lequel se trouve le jardin est intrinsèquement perçu et pratiqué par le collectif qui le co-construit et interagit avec. Cet espace est donc une co- production dans le sens où il résulte de plusieurs actions, qui plus est en réponses les unes aux autres. M'intéressant aux pratiques et usages du jardin du Moulin Neuf dans un travail d'étude de sa qualité pédagogique en termes de sensibilisation aux enjeux de « Nature en Ville », l'espace vécu ici observé se définit par le jardin, questionne le quartier dans lequel il tente de s'intégrer et touche enfin aux autres lieux de « nature » (espaces verts) que les jardinières seraient susceptibles de faire usage.

Un des pionniers de la géographie des représentations, Antoine Bailly, définit la perception comme « un processus actif qui fait appel à tous les sens de l'homme puisque les messages transformés en action agissent indirectement sur le monde réel » (Bailly, 1977). Dans son ouvrage sur la perception de l'espace urbain, il démontre en effet que « pour comprendre "l'image de la ville", il faut analyser de manière approfondie les relations subjectives de l'homme face à son milieu ». Suivant les recommandations d'Armand Frémont relatives à l'étude d'un espace-vécu et des perceptions qu'il soutend et révèle à la fois, je me suis attachée à saisir les rapports psychologiques que les jardinières seraient susceptibles d'entretenir avec le jardin car, « les rapports psychologiques des hommes à l'espace traduisent leurs différentes représentations du réel » (Frémont, 1974). Ainsi, si rendre compte de leurs

perceptions du jardin, de ce qui le compose et de ce qu'il présente (donne à voir et ressentir), c'est rendre compte des relations subjectives que les jardinières ont avec lui, cette mise en exergue de la manière dont elles le perçoivent fournit des indications quant à ce qu'il représente *pour elles* et donc quant à ce qu'il est susceptible de leur apporter. On se pose alors la question de ce qu'elles y recherchent et de ce qu'elles en attendent.

Afin d'y répondre, il s'agit dans un premier temps de ressortir les différentes variables de leur profil sociodémographique, réalisé à partir des informations récoltées grâce au questionnaires (tableau 2), pouvant expliquer certaines de leurs actions et dont peut dépendre leur(s) motivation(s) à participer au projet de jardin partagé.

Leur situation une fois établie, il s'agira alors, dans un second temps, de rendre compte des formes d'interactions sociales que l'usage et la pratique, voire la simple existence du jardin, induisent entre les jardinières et avec les habitants.

Enfin, dans un troisième temps, notre regard se portera sur les représentations qui sont faites de ce jardin, de ce qui le compose et de ce qu'il présente afin de dégager les différentes formes d'appropriation qui découlent de son existence et de ses pratiques.

## **1. Des profils relativement homogènes**

L'échantillon de quatorze femmes interrogées rassemble des jardinières de chaque bac, du n°2 au n°5 en excluant le bac pédagogique qui est animé par le LER. Arrivées au Moulin Neuf entre 1970 et 1999, il semble exister une certaine mixité entre les « anciennes » et les « nouvelles » habitantes avec une répartition égale au sein de cet échantillon. Agées de 36 à 67 ans, elles sont toutes mères de famille avec entre 0 (2) et 8 enfants à charge (2). Si une moyenne devait être établie, elle serait de 3 à 4 enfants à charge par femme. Au regard de leur situation matrimoniale, près de la moitié de ce collectif est composé mères de familles monoparentales, trois d'entre-elles étant divorcées/séparées et trois autres étant veuves.

Tableau 2 : Profil des 14 jardinières ayant accepté de répondre au questionnaire

N° bac	Age	Lieu de naissance et enfance	Arrivée au Moulin Neuf	Enfants à charge sur total	Statut matrimonial	Situation professionnelle	Temps de travail
2	37	Mali - urbain	1999	8 sur 8	Mariée	Femme au foyer	-
2	40	Mali - rural	1999	8 sur 8	Mariée	Femme au foyer	-
2	46	Mali - rural	1999	5 sur 5	Mariée	Aide ménagère (alimentaire)	Mi-temps
3	40	Sénégal - urbain	1999	4 sur 4	Mariée	Aide à domicile (vocation *)	Mi-temps
3	56	Mauritanie - rural	1993	2 sur 9	Veuve	Chômage	-
4	44	Mali - rural	1999	5 sur 5	Veuve	Aide ménagère (alimentaire *)	Temps partiel
4	46	Mali - rural	1996	3 sur 5	Mariée	Aide ménagère (alimentaire *)	Mi-temps
4	52	Mali - rural	1999	6 sur 7	Mariée	Aide ménagère (alimentaire *)	Temps plein
5	36	Sénégal - urbain	1996	3 sur 3 + 1 petit-fils	Mariée	Aide ménagère (alimentaire)	Temps plein
5	56	Côte d'Ivoire - rural	1978	0 sur 3	Divorcée	Aide soignante (choix *)	Temps plein
5	57	RDC - urbain	1990	1 sur 4	Séparée	Chômage	-
5	63	Sénégal - rural	1970	0 sur 5	Mariée	Aide ménagère (alimentaire)	Mi-temps
6	43	Mali - rural	1999	4 sur 4	Veuve	Aide ménagère (alimentaire *)	Temps plein
6	67	Algérie - rural	1972	1 sur 6	Divorcée	Retraitee	-

L'astérisque ajoute le caractère alimentaire, traditionnel ou de vocation précisé par chacune.

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Parmi les quatorze jardinières rencontrées, neuf exercent une activité professionnelle. On trouve ici une très forte homogénéité des activités avec sept femmes employées en qualité d'aide ménagères et deux femmes exerçant le métier d'aide-soignante. La nuance entre « être employée » et « exercer un métier » est marquée en raison de leurs remarques spontanées à la suite de la question « exercez-vous un métier ? » à laquelle trois jardinières nuancent que « *ce n'est pas un métier* » et précisent respectivement qu'elles sont contraintes d'exercer cette activité afin de subvenir à leurs besoins primaires et de nourrir leurs enfants (tableau 3). En effet, tandis que celles qui sont employées en qualité d'aide ménagères considèrent cette activité comme un travail alimentaire, celles qui exercent le métier d'aide soignante à domicile présentent leur activité de manière plutôt positive, avec une dimension affective voire même une certaine fierté. Le collectif étant majoritairement composé de femmes exerçant une activité professionnelle à caractère alimentaire, on se pose des questions relatives au bien-être et à la reconnaissance qu'elles en retirent, ou plutôt, n'en retirent pas. Alors, on se demande si la variable « situation professionnelle » est susceptible de jouer un rôle dans la qualité de leur investissement pour une autre sphère que celles relatives à la famille.

**Tableau 3 : Regards de cinq jardinières portés sur leur activité professionnelle**

Activité professionnelle	Commentaires		
Aides ménagères	« C'est obligé » (2)	« C'est pour nourrir les enfants » (1)	« Je n'aime pas ça mais je n'ai pas le choix » (1)
Aides soignantes	« J'aime bien aider les gens... Même s'ils sont vieux c'est bien, leurs enfants à eux ils ne s'en occupent pas, ce n'est pas bien »(1)		« C'est une vocation... La blouse blanche... » (1)

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après entretiens)

Concernant les cinq jardinières qui n'ont pas d'activité professionnelle, deux femmes sont au chômage, une est à la retraite et deux sont femmes au foyer. Ces deux dernières étant par ailleurs les seules à avoir huit enfants à charges, on peut supposer que leurs situations familiale et économique ne leur permet pas nécessairement de s'insérer professionnellement. Concernant ces cinq femmes se pose ainsi la question de leur possible isolement. Leur participation au jardin partagé trouve t-elle ses motivations dans le besoin de se consacrer à autre chose qu'à la famille et/ou de tisser des liens sociaux en établissant ou en reconstruisant un réseau via leur investissement dans le jardin du quartier ?

La question de la disponibilité de chacune pour le jardin se pose au regard du nombre d'enfants qu'elles ont à charge ainsi qu'au temps consacré au travail (ménager et professionnel). En effet, parmi les quatorze jardinières interrogées, huit sont mères de famille nombreuse (quatre enfants et plus). Elles n'ont, par conséquent, pas le même temps disponible à consacrer au jardin que les femmes qui ont moins de quatre enfants. Nuançons toutefois que le fait d'avoir des enfants peut être un élément de motivation avec le caractère récréatif ou du moins pédagogique du jardin et pourrait stimuler la participation intergénérationnelle.

Concernant leurs activités quotidiennes, j'ai observé que celles qui sont le plus souvent absentes lors des animations (organisées en début d'après-midi) sont celles qui travaillent à temps-plein, tandis celles qui sont le plus présentes (ou du moins visibles) ont tendance à être les plus âgées et/ou les plus isolées (retraité, au chômage, pas d'enfants à charge, veuves ou divorcées). Cette difficulté à se rendre disponible pour le jardin ressort dans les questionnaires où, à la question « combien de fois par semaine vous rendez-vous dans le jardin », trois jardinières déclarent respectivement pouvoir venir quand le temps leur permet, après le travail et, si c'est possible une à deux fois par semaine (tableau 4). Les résultats qui y sont retranscrits sont cependant à nuancer étant donné qu'ils ne correspondent pas forcément aux observations effectuées sur le terrain.

**Tableau 4 : Nombre d'enfants à charge et nombre de venues au jardin par semaine**

Age	Enfants à charge sur total	Situation professionnelle	Statut matrimonial	Temps de travail	Nombre de venues dans le jardin (par semaine)
37	8 sur 8	Femme au foyer	Mariée	-	Enceinte en 2014 : n'a pas pu venir souvent
40	8 sur 8	Femme au foyer	Mariée	-	Dès que possible avec le LER / celle qui a les clef
46	5 sur 5	Aide ménagère (alimentaire)	Mariée	Mi-temps	Tous les jours
40	4 sur 4	Aide à domicile (vocation *)	Mariée	Mi-temps	1 à 2 (quand possible)
56	2 sur 9	Chômage	Veuve	-	2 à 3
44	5 sur 5	Aide ménagère (alimentaire *)	Veuve	Temps partiel	Après le travail
46	3 sur 5	Aide ménagère (alimentaire *)	Mariée	Mi-temps	2 fois cette an
52	6 sur 7	Aide ménagère (alimentaire *)	Mariée	Temps plein	3
36	sur 3 + 1 petit-fils	Aide ménagère (alimentaire)	Mariée	Temps plein	Horaires de travail décalés, vient quand le temps lui permet
56	0 sur 3	Aide soignante (choix *)	Divorcée	Temps plein	2 à 3
57	1 sur 4	Chômage	Séparée	-	3
63	0 sur 5	Aide ménagère (alimentaire)	Mariée	Mi-temps	2 à 3
43	4 sur 4	Aide ménagère (alimentaire *)	Veuve	Temps plein	2 à 3 (« le LER a dit tous les mardi »)
67	1 sur 6	Retraitée	Divorcée	-	Tous les jours

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

A partir de cette ébauche de leurs situations personnelle, familiale et professionnelle, on observe que, conformément aux caractéristiques sociales du quartier du Moulin Neuf, ce collectif ne présente pas de mixité sociale voire au contraire, une certaine homogénéité dans ses caractéristiques globales. Une des valeurs assignées aux jardins partagés étant la création ou le renforcement du « lien social » (Cérézuelle, 1999 ; Hartigh, 2013), je me suis demandé s'il existait à travers ce jardin et si oui, sous quelles formes ? La définition du concept de lien social est rapportée dans un premier temps, puis les différentes formes sous lesquelles il se présente seront illustrées à travers celles identifiées à partir des résultats de l'enquête de terrain effectuée au moyen d'entretiens, de questionnaires et d'observations directes.

## 2. Quel lien social ?

Aucune étude sociologique ou recherche en science de l'éducation ne peut en tout ou partie se départir de l'étude du lien social. Afin d'appréhender cette notion, il m'a semblé instructif de revenir sur l'étymologie des mots afin d'entendre leur sens dans leur originalité.

Le terme « lien » vient du latin *ligamen* qui signifie « ce qui sert à lier ». Du latin *socialis*, le « social » est ce qui se réfère à une société, à une communauté ou une collectivité, sa racine *seq-*, *sequi* lui conférant comme sens premier celui de « partisan ». Issu du latin *socius*, la société se réfère donc en premier lieu au « compagnon », un partenaire, un camarade ou un associé. *Socio* signifie « s'unir, s'associer, faire ou avoir ensemble ». Ainsi, dans de nombreuses langues aux racines latines, la généalogie du mot « social » emprunte le chemin suivant : d'abord « suivre quelqu'un », ensuite « s'allier avec » pour enfin « avoir quelque chose en commun » (Latour, Strum, 1987).

La société est donc caractérisée par un groupe d'individus entre lesquels existent des relations et des échanges, où les individus sont ainsi liés par un réseau de relations, de traditions et d'institutions. Tandis que le *social* du « contrat social » est l'invention de Rousseau, le *social* des problèmes sociaux ou de la question sociale est une innovation du 19<sup>ème</sup> siècle qui fait apparaître des mots voisins, tels que *sociable* et *sociabilité*. Georg Simmel (1908) approfondi cette idée des interactions avec le concept de socialité (ou *sociation*) faisant apparaître une conception nouvelle du lien social impliquant des actions réciproques en réponses les unes autres. En d'autres termes, nous définissons la notion de lien social comme se rapportant à ce qui confronte les individus entre eux et les associe en un groupe au sein duquel les actions individuelles sont entreprises en réponses les unes aux autres.

Dans un entretien portant sur la définition du lien social (Chateauneuf-Malclès, 2012), selon le sociologue Serge PAUGAM, « la vie en société place tout être humain, dès sa naissance, dans une relation d'interdépendance avec les autres et la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de *l'homo-sociologicus* ». Il précise en ces termes que « l'homme est lié aux autres et à la société non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme ». Partant de deux



sources du lien social que sont la protection et la reconnaissance, il distingue alors quatre grands types de liens sociaux qui sont complémentaire et entrecroisés et qui constituent le tissu social qui enveloppe l'individu : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté.

- Le lien de **filiation** concerne celui qui unit les individus d'une même famille.

Que ce soit dans sa dimension biologique ou adoptive, l'individu est inséré socialement dans un groupe auquel il appartient sans qu'il l'ait choisi. Ce lien ne laisse donc pas le choix de son existence à l'individu dans la mesure où elle est immuable. Constituant le fondement absolu de l'appartenance sociale en raison de sa fonction socialisatrice et identitaire, il contribue à l'équilibre de l'individu dès sa naissance puisqu'il assure à la fois protection (soins physiques) et reconnaissance (sécurité affective). Le lien de **participation élective** relève de la socialisation extra-familiale au cours de laquelle un individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. La spécificité du caractère électif est de laisser aux individus la liberté d'établir des relations interpersonnelles (voisinage, groupe d'amis, communautés locales, institutions religieuses, culturelles etc.) selon leurs désirs, leurs aspirations et la valence émotionnelle (du verbe latin *valeo* qui signifie « fort, puissant ») qu'ils leur attribuent et en retirent.

- Le lien de **participation organique** (école, monde du travail) se distingue du précédent en ce qu'il se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation d'un travail.

L'intégration professionnelle est la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi. Ces deux dimensions se retrouvent dans le concept de précarité professionnelle en termes de rapport au travail soit la satisfaction ou non au travail (tableau 3). Enfin, le lien de **citoyenneté** repose sur le principe d'appartenance à une nation et recouvre donc la notion de droits et devoirs envers lesquels les citoyens sont égaux (droits civiques qui protègent l'individu dans l'exercice de ses libertés fondamentales, droits politiques qui lui assurent une participation à la vie publique, droits sociaux qui lui garantissent une certaine protection face aux aléas de la vie etc.).

Au cours de mon enquête de terrain, il me fallait répondre quant à la fonction sociale du jardin à des questions relatives à la capacité du jardin, à travers ses pratiques et les activités associées, à influencer les relations des jardinières entre elles et plus largement entre les habitants du quartier. On se demande alors auprès de quel(s) grand(s) type(s) de lien présentés ci-dessus le jardin est susceptible de jouer un rôle. Au regard des caractéristiques des jardins partagés proposés par Hartigh (2013), le caractère collectif du jardin le détache d'un lien direct avec la sphère familiale, dans la mesure où il n'est pas pratiqué exclusivement par elle et donc ne dépend pas de ses normes et valeurs, ni des liens immuables qui l'accompagnent.

Se différenciant de la sphère privée familiale, mais sans pour autant l'en exclure selon l'usage personnel qui en est fait, s'engager, participer, s'investir dans un jardin partagé (c'est-à-dire de quartier) en pied d'immeuble (soit sur des parcelles mises à disposition par le bailleur) relève alors d'un choix. Si le degré de liberté du choix de la participation peut se mesurer en rapport au poids que pèse la (les) communauté(s) du quartier sur l'individu, nous nous attachons ici simplement au fait que s'inscrire dans le projet de jardin partagé en pied d'immeuble dans le quartier du Moulin Neuf relève d'un choix et donc, que les liens qui s'y tissent sont issus d'une forme de participation dite élective.

Ainsi, au regard des différents usagers qu'il est susceptible de toucher et des objectifs qui en sont attendus, je me suis alors interrogé sur sa capacité à « faire le lien » entre les jardinières tout d'abord, puis entre les habitants et enfin entre les différentes générations qui gravitent autour de lui.

## **2.1 Entre les jardinières avec la a création et l'appartenance à un groupe spécifique ?**

Lors du tournage du documentaire (disponible en annexe), les jardinières ont voulu montrer une image particulièrement positive du jardin et d'elles-mêmes en présentant le jardin avant tout comme un lieu de sociabilité, c'est-à-dire, un lieu où l'on donne de soi, où s'échanges des coups de mains et des savoir-faire. Même si elle est plus nuancée dans leurs réponses aux questionnaires, récoltées dans les thèmes abordant les systèmes de relations des jardinières entre elles, avec leur famille et/ou les habitants du quartier, cette caractéristique socialisante du jardin se retrouve aux questions suivantes « pourquoi vous-êtes vous inscrite dans ce jardin ? », « que vous apporte-t-il ? » et « quelle fonction lui attribuez- vous ? », organisées dans le tableau suivant (tableau 5). Il apparaît alors les liens que suscitent les usages, pratiques et représentations du jardin par les jardinières s'articulent notamment autour de la création et de l'appartenance à un groupe spécifique.

En effet, pour la majorité des femmes de l'échantillon interrogé, soit onze jardinières sur quatorze, le jardin a une fonction essentiellement relationnelle. C'est par ailleurs un groupe spécifique dans la mesure où il est composé exclusivement de femmes qui utilisent le jardin comme un lieu où elles peuvent « *retrouver et être ensemble* » voire même « *ne pas être seule* ». Le collectif de jardinières est aussi un groupe particulier qui questionne sur sa capacité à se différencier des autres groupes/communautés du quartier avec la réponse d'une jardinière qui précise qu'elle aime faire partie « *du* » groupe.

**Tableau 5 : Apports et fonctions du jardin pour les quatorze jardinières rencontrées**

<b>Pourquoi ?</b>	Effectif	<b>Sentiments</b>	Effectif	<b>Fonctions</b>	Effectif
Être ensemble	8			<b>Relationnelle</b>	11
Contact de la terre	7				
Se souvenir « Comme avant » (1) « Enfance » (1)	5	Joie « Contente » (7) « Enthousiaste » (2)	9	<b>Récréative</b> « Hors famille » (1) « Sortir ... de la maison » (3) « Se reposer » (1)	5
		Plaisir « Ca fait du bien » (2) « C'est rigolo » (2) « Je bouge, j'aime bien » (1) « Le plaisir de... » (7)	12		
Produire ses légumes	3			<b>Pédagogique / apprendre...</b> « L'utilisation de la terre ici qui est différente que celle du pays » (1) « Les animaux, les plantes » (1) « Les techniques propres » (1)	3
Occupation	2	Fierté	4		
Ne pas être seule	1	Propriété « Posséder un bout de terrain »	1		
Proximité « Juste à côté » (1) « En bas de chez moi » (1)	2	Appartenance « Faire partie <b>du</b> groupe »	1		
S'investir dans le quartier	1				

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Neuf jardinières affirment que le jardin leur permet de « *renforcer des liens déjà existants* », trois ne se sont pas prononcées (difficulté de compréhension de la question dû à leur maîtrise de la langue) et deux reconnaissent sa capacité à créer du lien mais nuancent néanmoins son rôle en déclarant qu'il existe une « *solidarité naturelle* » et qu'elles n'ont « *pas besoin d'un jardin pour être en lien* » (tableau 6). Ainsi, si onze jardinières affirment qu'il n'y a pas de conflits entre elles lorsqu'elles sont dans le jardin, deux précisent qu'il existe toutefois des désaccords entre elles, généralement au sujet de la répartition des semences et la distribution des récoltes, ainsi qu'une certaine forme de concurrence au regard de techniques pour lutter contre les difficultés jardinières (chats, pucerons etc.) qui sont temporairement « *cachées* ». Traduisant l'expression de chacune, leurs accords et désaccords, leur positionnement les unes vis-à-vis des autres etc., le conflit est un indicateur de leur degré d'appropriation de leur bac. S'y étant investies, elles semblent en attendre un retour idéal (aspect relationnel, symboles associés) mais également matériel (productions). L'idée qu'il existe une forme de concurrence entre certaines jardinières évoque la recherche d'un mieux que les autres, d'une valorisation de soi par rapport aux autres.

**Tableau 6 : Etat des relations dans le jardin au sein de l'échantillon de quatorze jardinières interrogées**

<b>Relations</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Pas de réponse</b>
Conflits ?	1	11	2
Liens renforcés ?	9	2	3

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaire)

La solidarité évoquée s'exprime bien avec à travers la mise en commun des parcelles. Il ne s'agit pas ici d'être solidaire pour une quantité de récolte mais à travers l'accès à un bien commun. Si douze jardinières ont choisi de mettre leurs parcelles en commun, on peut questionner la relation de cette action au regard de la petitesse des parcelles et des bacs. En effet, étant cinq à six par bac, les jardinières ne disposent que d'environ 70cm x 1,5m de terre à cultiver. Lorsque je leur ai demandé pourquoi elles avaient choisi de partager leur parcelle avec les autres jardinières de leur bac, une jardinière répond que c'est parce que c'est « *plus conviviale* », une autre ajoute que c'est également une question d'habitude et de tradition (« *c'est comme ça au pays* »). Après cette mise en commun spontanée de leurs parcelles avec les jardinières de leur bac, les perceptions des jardinières des dimensions de leur bac reste d'ailleurs révélatrices de la raison de cette pratique (tableau 7).

**Tableau 7 : Perceptions dimensionnelles des bacs**

Taille du bac	Petit	Suffisant	Grand
Jardinières	6	8	0

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaire)

A travers le jardin, il s'agit donc de partager un lieu, d'être ensemble pour échanger. L'aspect relationnel du jardin est très majoritairement ressorti dans les questionnaires où 11 onze des 14 quatorze jardinières lui attribuent cette fonction. Il s'agit alors de transmission, de confiance, d'entraide, de se retrouver et même pour une jardinière « *de ne pas être seule* ». La notion de conflit n'est pas ressortie uniquement au sujet des interactions entre les jardinières mais également concernant leurs interactions avec une portion d'habitants qui ont l'habitude de jeter leurs déchets par les fenêtres, c'est à dire, directement dans le jardin et jusque dans les bacs.

## 2.2 Entre les habitants ?

L'idée que, selon les jardinières interrogées, le jardin cultive la solidarité se retrouve également dans une dimension plus globale avec l'idée qu'il touche aussi les habitants Moulin Neuf, dans la mesure où faire vivre le jardin c'est « *s'investir dans le Moulin Neuf* » car en tant que lieu de rencontres où « *il se passe beaucoup de choses* » il participe à la vie du quartier (tableau 8). Il s'agit alors d'être solidaire dans le processus de renouvellement de l'image du Moulin Neuf. Comme nous l'avons introduit plus haut, l'emplacement du jardin s'est justifié avec l'ambition de modifier une pratique urbaine répandue dans le quartier qu'est le jet de déchets par les fenêtres. Dès leur inscription au jardin, les jardinières savaient qu'elles auraient à lutter contre cette pratique voire même à s'investir dans le processus de sensibilisation afin de changer cette pratique. A la question « après un an d'expérience qu'en pensez-vous ? » si toutes les jardinières répondent que cette année s'est bien passée et qu'elles souhaitent continuer à s'y investir pour l'année à venir, deux précisent que certains voisins changent leurs comportements et qu'il faudrait que les autres « *prennent conscience que c'est bien pour tout le monde* ». Ce qui est alors de prime abord décrit comme une forme de solidarité pour le quartier se traduit en réalité par la recherche de formes de convivialité et de restauration de normes et de valeurs telles que le respect du lieu de vie (le quartier).

Le rôle du jardin sur le lien social des habitants entre eux n'est pas factuellement ressorti dans le questionnaire. Pour en avoir une idée, il aurait fallu aller à la rencontre d'un échantillon conséquent d'habitants du quartier, or ma recherche s'est limitée aux usagers du jardin que j'ai pu rencontrer, c'est-à-dire, les jardinières. Toutefois, à partir de mes observations, j'ai remarqué que les interactions entre le

collectif de jardinières et les habitants de l'immeuble aux pieds duquel est installé le jardin ne se limitent pas à la défense sanitaire du jardin. Au regard de ce que j'ai observé, très rares sont les habitants qui viennent spontanément dans le jardin (sans qu'une jardinière ne l'ait proposé ou autre).

Ainsi, afin de rendre compte de leurs interactions, j'ai observé ceux qui habitent juste au-dessus et plus précisément, ceux que j'ai pu voir sur leur balcon ou à leur fenêtre. J'ai alors identifié qu'ils adoptent deux types de postures.

**La première** concerne les habitants qui, affairés sur leur balcon, discutent de temps à autres avec les jardinières qu'ils connaissent lorsqu'elles sont dans le jardin. Il fut par ailleurs amusant d'être témoin d'une scène de complicité où, lorsque des jardinières étaient en train de nettoyer le jardin en se plaignant que le jet de déchets était toujours d'actualité, un jeune habitant (en train de faire du sport sur son balcon) s'adresse affectueusement au collectif présent dans le jardin en déclarant : « *vous en faites pas, ils vont finir par comprendre, en attendant, faut se dire que ça part d'une bonne intention, comme ça vous faites du sport avec moi !* ». A la fois marque de reconnaissance du lieu mais également des impacts négatifs que le jet de déchets engendre, cette apostrophe témoigne d'une part du rôle du jardin dans le renforcement de liens entre les jardinières et les habitants de cet immeuble et, d'autre part, qu'il y a quelque chose à comprendre sur ce jardin : son rôle voire utilité ? Ses enjeux ? Pour répondre à ces questions, il serait nécessaire de mener un autre type d'enquête auprès des habitants de l'immeuble et plus globalement du quartier afin de rendre compte de l'impact visuel et des usages que suscite l'existence d'un jardin semi privé semi public car, dans ses horaires d'ouverture, il est accessible par tout un chacun.

**La seconde** posture concerne ceux qui, intéressés, viennent se pencher à leur fenêtre ou balcon expressément pour observer ce qu'il se passe, regarder les enfants jouer etc. Un habitant de l'immeuble, qui semblait apprécier voir les enfants jouer à cache-cache entre les bacs ou bien être concentrés sur le bac pédagogique ou celui de leur mère, m'a d'ailleurs interpellé avec un grand sourire : « *Y'a de la vie ici !* ». Je l'ai alors entendu comme une remarque quant au fait qu'avant le jardin, c'était un « *emplacement perdu* » (tableau 8) mais depuis sa création, les adultes et les enfants ont désormais un endroit, au sein du quartier, pour cohabiter et faire quelque chose ensemble.

**Tableau 8 : Impact et rôle du jardin pour les habitants du Moulin Neuf**

Impact sur le MN	Effectif	Commentaires
Positif	11	« <i>Beaucoup réclament à participer</i> » (1) « <i>On fait des fêtes, des repas à manger ensemble</i> » (2)
Négatif	0	
Aucun	1	
Ne sait pas	2	« <i>Pour ceux qui rentrent dedans oui, pour les autres je ne sais pas</i> » (1)
Rôle pour les habitants	Effectif	Commentaires
Social	8	« <i>C'est un lieu de rencontre, convivial et familial</i> » (3) « <i>Ca participe à la vie du quartier</i> » (1) « <i>Il se passe beaucoup de choses</i> » (1) « <i>C'est bien pour les mamans</i> » (1) « <i>On est privilégié</i> » (1) « <i>Un truc en plus</i> » (1)
- Participe à la vie du MN		3
- Change les pratiques		
Esthétique	2	« <i>C'est utile, joli</i> » (1) « <i>Ca embellit un emplacement perdu</i> » (1)
Pas de réponse	3	

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

### 2.3 L'interaction intergénérationnelle, un lien présent mais encore relatif

Lors de mes venues dans le jardin, j'ai également observé que de nombreux enfants y viennent. Mais pas n'importe lesquels. La charte du jardin du Moulin Neuf stipule que « les jardiniers pourront venir avec leurs enfants à la condition expresse de les surveiller. Le jardin n'est pas un espace de jeux, il est donc interdit d'y amener des jeux tels que ballons, vélos etc. » (annexe 5). Ne précisant pas l'âge minimum requis afin de ne pas nécessiter de surveillance, la règle du jardin restreint la présence des enfants à deux possibilités : la première est que leur présence soit justifiée en raison de leur lien de filiation avec une des jardinières qui se doit d'assurer leur surveillance ; la seconde justifie leur présence en tant que jardiniers-participants à travers le bac pédagogique.

Que ce soit le bac pédagogique ou le jardin en général, ce dernier semble avoir de la difficulté à toucher le public des adolescents. En effet, les enfants que j'ai rencontrés et observés lors de mes venues dans le jardin ne sont pas âgés de plus de onze ans. Cette absence de participation des ados se confirme par les questionnaires où huit jardinières disent venir avec des membres de leur famille (tableau 9.1). Si toutes les jardinières sont mères de familles, douze ont des enfants à charge (tableau 2). Je leur ai donc demandé qui de leurs enfants les accompagnaient dans le jardin. Le tableau 9.2 montre que sur les huit jardinières ayant des enfants âgés de moins de onze ans, six viennent en leur compagnie ; tandis que si toutes les jardinières ont des enfants plus âgés (« *les grands* »), seuls deux sont venus une à deux fois avec elles dans le jardin. J'ai ensuite demandé aux jardinières s'il arrivait que leurs enfants viennent au jardin sans elle et donc sous la surveillance d'une autre jardinière, question à laquelle elles ont également répondu par la négative. D'après mes observations, lors de leur présence dans le jardin, il est rare de voir des enfants s'atteler de manière assidue au jardinage, passant généralement leur temps à jouer ensemble. Il semble donc que leur présence se justifie non pas pour pratiquer le jardinage mais pour utiliser le jardin comme un lieu récréatif. Si j'ai rencontré à plusieurs reprises trois adolescents autour du bac pédagogique, de plus amples informations concernant l'existence et la consistance d'ateliers d'animations propres au bac pédagogique font défaut à ce travail de recherche.

Ainsi, pour le moment, le jardin partagé du Moulin Neuf semble être un espace sur lequel la sociabilité s'exprime sous différentes formes (filiale et élective). Support de retrouvailles, il apparaît comme un outil qui permet de renforcer des liens déjà existants entre ses usagers. Toutefois, le pouvoir socialisant du jardin ne semble pas aller au-delà de ceux qui le voient et/ou le pratique, c'est-à-dire, ses usagers et les habitants de l'immeuble qui n'ont pas d'autre choix que de le voir par leurs fenêtres. Quand bien même on ne peut se permettre de généraliser ces résultats à l'ensemble du collectif de jardinières, l'échantillon que constituent ces quatorze individualités (éléments uniques et chacun fondateurs du collectif) permet d'établir un aperçu du rôle du jardin pour les habitants dont elles font parties. L'aperçu que renvoie cette première étude des liens sociaux est que, d'un lieu où les déchets s'accumulent, l'emplacement où se trouve le jardin devient un lieu de socialité, c'est-à-dire, un lieu où les individus vivants en communauté échangent et interagissent les uns avec et par rapport aux autres. Les liens qui les unissent les unes aux autres, renforcés par leur participation au projet de jardin partagé, relient chaque individualité au collectif et au jardin en tant que co-constructrice du renouveau d'un « *emplacement perdu* » en un lieu chargé de nouveaux symboles.

**Tableau 9.1 : Venues dans le jardin de membres des familles des jardinières rencontrées**

Venue de membres de votre famille ?	OUI	NON
Effectif	8	6

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)



**Tableau 9.2 : Venues des enfants des jardinières rencontrées, selon leur tranche d'âge**

Age des enfants	< 11 ans	> 11 ans
Nbre de foyers	8	12
Nbre de foyers où les enfants viennent dans le jardin	6	2

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Le travail symbolique cherche alors à inscrire l'appropriation dans la durée, à la légitimer en la rendant naturelle, afin d'éviter un retour permanent à son affirmation discursive ou matérielle, notamment si le contexte social y est défavorable (Veschambre, Ripoll, 2002). Au fondement de la notion de territoire, l'appropriation de l'espace et ses différentes modalités oriente vers l'analyse des pratiques, des processus et des relations, dans un double registre matériel et idéal. Raisonner en termes d'appropriation, c'est à dire de dynamiques et de relations, permet de mieux saisir la nature à la fois matérielle et idéale des rapports à l'espace comme des rapports sociaux. De lieu symbole à l'échelle du quartier, le jardin deviendrait-il un territoire à celle de ces usagers ?

### 3. Quelles perceptions pour quelles formes d'appropriation ?

Afin d'appréhender l'espace où évolue le jardin comme un lieu transformé (reconstruit, repensé) perçu et vécu, la notion de territoire à laquelle le lieu se réfère en tant que partie symbolique et constructrice d'un tout se doit d'être introduite. Pour clarifier cette pensée, nous nous référons à la figure de rhétorique utilisée par Bernard Debarbieux dans son article « *Le lieu, le territoire et trois figure de rhétorique* » (1995) qui propose que le lieu est au territoire ce que la voile est au navire. Transposée au jardin partagé en pied d'immeuble du quartier du Moulin Neuf qui est en sortie de rénovation urbaine, cette rhétorique propose l'existence d'un rôle symbolique que le jardin pourrait être susceptible de jouer dans la redéfinition de l'identité du quartier du Moulin Neuf, souhaitée et attendue à la suite de sa réhabilitation (croquis 1.1). Mais lorsqu'on observe la définition du territoire que Jacques Lévy (1993) propose, un nouveau regard peut se poser sur le jardin, l'insérant alors dans un jeu de rôle à échelles multiples (croquis 1.2).

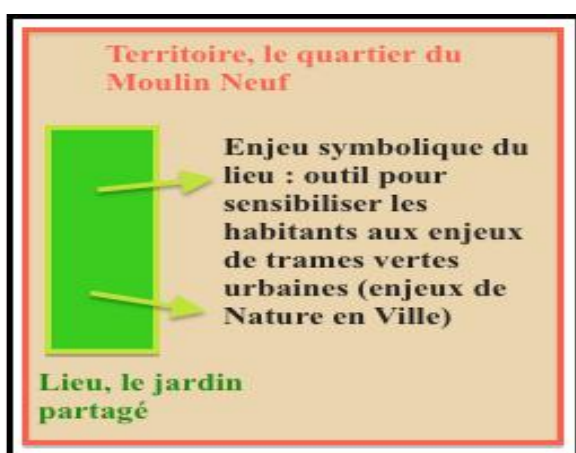
En effet, Jacques Levy propose une définition géographique du *territoire* et de la *territorialité* qui « évoque une zone contrôlée par un individu ou un groupe, contrôle qui s'accompagne d'un marquage territorial évocateur d'une identification psychologique de l'individu à son territoire » (Lévy, 1993). Il s'agit alors d'observer le jardin sous deux angles différents :

- **Le premier angle** est celui qui le conçoit comme un lieu symbolique au sein du quartier porteur d'une mission spécifique, c'est-à-dire, un outil mit en place par les élus (la DNPB) et un gestionnaire d'espaces résidentiels (I3F) afin de sensibiliser les habitants du quartier au enjeux de la préservation de la biodiversité et, plus globalement, aux enjeux de Nature en Ville. Ainsi, dans l'idée d'appréhender, la

qualité pédagogique du jardin – le *lieu* – pour les jardinières et plus globalement les habitants du quartier – le *territoire* – (demande de l'ODBU) ainsi que des mesures dans lesquelles il répond aux enjeux de Nature en Ville (demande du MNHN), il s'agit de rendre compte des symboles auxquels il renvoie pour ses usagers, expressions de leurs différentes perceptions de cet espace en (re-)construction.

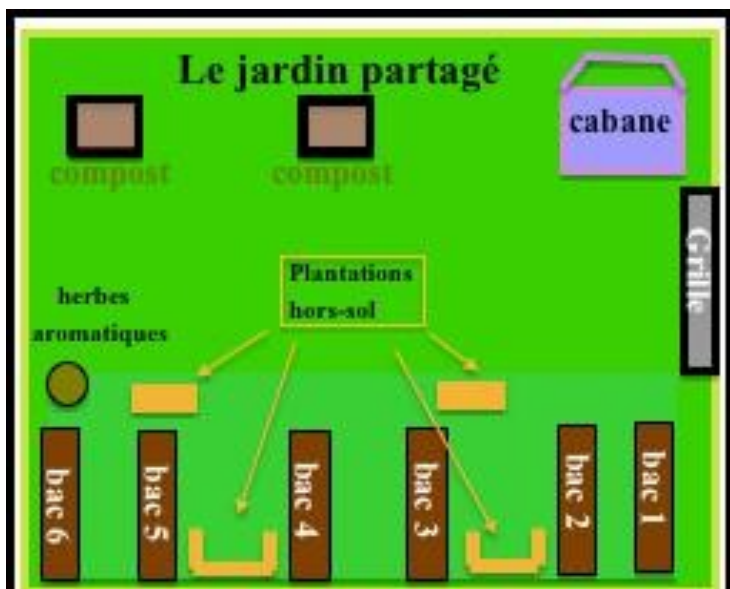
- Et pour ce faire, il faut étudier le jardin sous le **second angle**, celui qui l'appréhende comme un territoire, porteur de normes, valeurs et de symboles, où chacune de ses composantes (bacs, composts, plantations hors-sols et aromatiques, cabane, grille) et leurs pratiques sont révélatrices de différentes formes et modalités d'appropriation du jardin et de ce qu'il représente pour les jardinières.

### Croquis 1.1 : L'enjeu symbolique du jardin – *lieu* – pour le quartier – *le territoire*.



Source : Auxane Tertrais, 2014  
(d'après observations février – mai 2014)

### Croquis 1.2 : Le jardin partagé du Moulin Neuf, du lieu au territoire ?



Ce croquis illustre le jardin et ses composantes pratiquées (entrée fermée à clef par une grille, cabane, bacs à compost, cultures hors-sol dans les bacs, cultures au sol préparées lors des ateliers animés par Le Sens de l'Humus.

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après observations février – mai 2014)

Mettant l'accent sur les *processus* et les *rappports à l'espace* plutôt que sur l'espace proprement dit, le territoire, défini par des lieux symboliques (« science des lieux », Vidal de la Blache), apparaît comme un espace social régi par les interactions et actions réciproques des individus qui le bâtissent, l'animent et, finalement, se l'approprient d'une manière ou d'une autre. Or il existe autant de formes d'appropriation que de lieux, d'individus et de cultures, c'est peut-être ce pourquoi cette notion est employée et indexée à de très nombreuses reprises dans les différents dictionnaires de géographie, sans pour autant qu'on en trouve une définition claire et formelle dans les différents dictionnaires de géographie (Veschambre, 2005). Pour reprendre la pensée de Jacques Lévy, le géographe a beaucoup à apprendre de la sociologie (celle de Louis Wirth), c'est pourquoi je m'attacherai à cette approche de l'appropriation qui replace au cœur de sa problématique la dimension collective du processus d'appropriation de l'espace résidentiel, avec ses conflits et enjeux de positionnement social.

Dans un premier temps, l'observation de leurs différentes conceptions du *partage* du jardin permet de rendre de compte que leurs perceptions s'ancrent dans un double registre, l'idéal et le matériel.

Dans un second temps, il s'agira de mettre en exergue les motivations qui semblent les avoir guidés à s'inscrire et s'investir dans le projet de jardin partagé, ainsi que les sentiments qu'elles en retirent. Pour cela, l'attention se porte sur leurs regards, sur leurs différentes manières de se représenter et d'utiliser le jardin : pourquoi avoir choisi de participer ? Que leur apporte-t-il ? Comment s'y investissent-elles ?

Enfin, à partir de leurs définitions de la « nature » et de leurs perceptions de cette dernière dans le quartier et dans la ville de Stains, nous rendrons compte de leur entendement de la « nature » et de ce qu'elle représente pour elles. M'interrogeant sur leur sensibilisation aux enjeux de Nature en Ville, je les ai questionné quant à la présence et leur fréquentation d'espaces verts ainsi que sur leur entendement et recours à de nouvelles pratiques écologiques. Endosse-t-il un *rôle* au sein du quartier ? En d'autres termes, exerce-t-il un pouvoir particulier sur la manière dont elles pratiquent et utilisent leur quartier et les espaces de « nature » (auxquels il est supposé renvoyé) de manière plus général ?

### **3.1 Des perceptions à dominante idéale ?**

Le partage étant à l'essence même du jardin, de connaître son étymologie nous apportera une meilleure compréhension du mot. Du latin *partes* qui signifie « faire des parts, des portions » et *agere* qui signifie « pousser, faire, agir », le partage est défini comme étant « *la division d'une chose en plusieurs portions* ou *l'action d'avoir part à quelque chose* » (Dictionnaire de l'Académie française, 8<sup>ème</sup> édition). Il semble ainsi engager plusieurs personnes sur un point commun et les amenant à considérer l'autre partie. Etant donné que le jardin est partagé entre presque trente personnes, j'ai demandé à chacune des quatorze jardinières composant l'échantillon interrogé ce que cette notion signifiait pour elles. Plusieurs sens du partage sont alors ressortis à partir de leurs différentes définitions qui ont été organisées dans le tableau suivant (tableau 10).

**Tableau 10 : Dimensions idéale et matérielle du partage**

<b>Matériel (6)</b>	Spatial	« sur le même terrain » (1) « partager le lieu, mais chacun son bac » (1)
	Alimentaire	« partager les légumes » (2)
	De gestion	« partager l'entretien du jardin » (1) « chacun fait un truc » (1)
<b>Idéal (8)</b>	Temporel	« partager un projet » (1)
	Intellectuel	« transmettre les idées les uns avec les autres » (1)
	Emotionnel	« rire » (1) « partager un plaisir » (1) « le courage pour faire bien » (1)
	Humain	« en collectif, plusieurs personnes » (2) « tout le monde ensemble, on s'entraide » (1)

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

### 3.1.1 Quel partage ?

Leurs réponses sont alors catégorisables en sept types de partages que l'on rattache ensuite, selon leur nature, à deux grandes dimensions intrinsèques de l'étude des interactions espace / société que sont l'idéal et le matériel. Faisant référence à ce qui n'est pas immédiatement palpable, aux idées, sentiments, pensées etc., l'idéal se distingue du matériel qui renvoie à ce qui est palpable tel que la terre, les produits agricoles, le bois etc. On voit alors à partir de leurs réponses, classées dans le tableau 10, que c'est la dimension idéale du partage qui ressort majoritairement avec huit jardinières qui l'expriment par une vision temporelle commune, une conception intellectuelle mais aussi et surtout à travers des émotions et une agrégation de potentiels humains. Dans une moindre mesure, la notion de partage est également perçue comme étant matérielle pour six jardinières pour qui il s'agit de partager un espace, des productions alimentaires mais également la gestion du site en termes d'entretien et de répartition des tâches. Au sein de l'échantillon interrogée, les perceptions du partage associé à l'espace étudié sont équitablement réparties, avec près de la moitié du collectif qui en définit une vision matérielle et plus de la moitié pour qui sa dimension est idéale. Pour autant, que l'on travaille plutôt sur le versant idéal ou sur la dimension matérielle des espaces et des sociétés, la question de l'interaction des deux perspectives se pose. Les pratiques d'appropriations révèlent combien l'espace est investi, et donc produit, de manière à la fois matérielle, par occupation, transformation, exploitation... Et idéale, par la production de signes, de marques, de traces, de limites. C'est pourquoi, m'intéressant à l'espace de leurs pratiques, j'ai cherché à mettre en exergue les motivations qui les guident.

### 3.1.2 Des motivations à l'investissement, une perception affective et des pratiques ludiques

M'interrogeant sur leur rapport à l'espace constitué par le jardin, je les ai questionné sur les fonctions qu'elles lui attribuent. Pour cela, nous nous référons au tableau 5, précédemment introduit dans ce mémoire.

Au regard de leurs motivations à s'inscrire dans le projet de jardin partagé, un rapport au lieu plus personnel que la volonté de se retrouver entre femmes est apparu dans leurs réponses. Celui de la réintroduction d'une pratique antérieure dans le présent. En effet, les questionnaires révèlent que pour la moitié du collectif, soit sept jardinières, les motivations à participer au projet de jardin partagé s'articulent autour du contact et de la pratique de la terre et de la possibilité, pour cinq jardinières, de se souvenir de leur enfance passée dans les champs. En effet, onze jardinières travaillaient durant leur enfance sur un champ familial ou bien pratiquaient une forme d'agriculture vivrière dans leur pays d'origine (tableau 10). Ce retour aux souvenirs peut être appuyé et renforcé lorsqu'on assemble deux variables que sont la pratique physique (les mains dans la terre) et le langage. Même si sept jardinières parlent en français dans le jardin, trois d'entre-elles ne le font que lorsqu'il s'agit de communiquer avec les travailleurs sociaux du LER ou les animateurs du parc Georges-Valbon et du Sens de l'Humus. Les langues alors le plus fréquemment parlées dans le jardin sont le soninké qui est utilisé par six jardinières, le bambara par six jardinières également et le peul par deux jardinières.

A partir des réponses relatives à ce que leur apporte leur participation au jardin et sa présence dans le quartier, j'ai classé en différentes catégories les regards qui sont alors ressortis.

L'impact du jardin sur leur individualité semble alors très positif en leur procurant des sentiments tels que le plaisir (10), la joie (9) et la fierté (4). Le plaisir revête plusieurs aspects. Pour quatre jardinières, c'est un plaisir que l'on peut considérer de **médicinal** car être dans le jardin fait du bien au corps et à l'esprit (il permet de bouger ou de se reposer). Les rapports sociaux, inévitablement induits par le caractère partagé du jardin semblent être, pour deux jardinières, l'opportunité de s'ouvrir et de sortir de la timidité voire même de ne pas être seule. En permettant à quatre jardinière de sortir de chez elles voire même de quitter, momentanément, leur famille, le jardin semble offrir l'opportunité d'opérer un changement qui rompt avec la routine du quotidien.

Ainsi, à travers le jardin, l'affect semble trouver une forme d'hygiène de vie, un caractère soignant qui palie à la solitude et sort de l'isolement. Le second aspect du plaisir qui ressort est associé à un rôle **alimentaire d'autoproduction** mais pas d'autosubsistance. En effet, partagé par quatre jardinières, il ne s'agit ici non pas de se nourrir mais de cuisiner et faire goûter, dans un premier temps, sa propre production, une production qui est, dans un second temps, considérée comme étant propre car issue de l'agriculture biologique. Les jardinières déclarent alors que les légumes n'ont pas le même goût qu'au marché, que ce qu'elles font pousser est de la nourriture saine.

Les sentiments de plaisir, de joie et de fierté peuvent également être mis en relation avec le caractère ludique que présente le jardin à travers les différentes activités qui y sont pratiquées. En effet, les ateliers animés par l'association Le Sens de l'Humus lui confère l'attribut de lieu d'apprentissage technique dans la mesure où l'agriculture biologique, qui plus est hors-sol et en climat tempéré, ainsi que la pratique du compost leur étaient jusqu'alors inconnues (tableau 10). Que ce soit pour les jardinières n'ayant jamais pratiqué une quelconque forme d'agriculture avant, ou pour celles ayant travaillé dans les champs pendant leur enfance, le jardin semble être l'occasion d'apprendre comment la terre est cultivée en France où la terre et sa pratiques sont différentes de celles de leur pays d'origine.

D'autre part, la réalisation et le suivi de deux bacs à compost, qu'elles n'avaient jamais pratiqué avant, est assuré par Plaine Commune dans l'objectif indirect de transformer les pratiques urbaines de jets de déchets. Le compost est un mélange de matières végétales et animales en décompositions qui permet de fertiliser le sol en lui apportant de l'humus ainsi que les éléments nutritifs nécessaires aux plantes. L'intérêt du compostage est double. C'est une méthode de trier et recycler les déchets organiques ménagers destinés à être jetés qui permet d'accélérer le processus naturel de décomposition des matériaux organiques en humus. Le questionnaire a révélé que huit jardinières ont compris l'intérêt du compost mais sans pour autant se sentir capable de s'en occuper de manière autonome et de manière régulière. Une jardinière avoue ne pas avoir bien compris son intérêt, les cinq autres n'ont pas répondu à la question par un manque d'aisance dans la maîtrise de la langue. C'est pourquoi sous les recommandations d'I3F et du Département, le LER a mis en place un système de « référentes compost » qui seront formées de manière plus approfondie par l'animatrice du Sens de l'Humus. Le rôle de la référente- compost sera d'informer les autres jardinières sur la façon d'utiliser le compost et de suivre son entretien, c'est-à-dire que le compost ne peut accueillir que des déchets azotés (épluchures de fruits et légumes, marc de café et thé avec filtre, les fleurs et plantes fanées, les tontes de pelouses en petite quantité) et les déchets carbonés (coquilles d'œufs écrasées, cartons en morceaux, branchages, les feuilles mortes). Enfin, l'entretien des composteurs relève du maintien de trois grands équilibres que ce sont l'équilibre en mélange d'azote/carbone (soit 25 fois plus de carbone que d'azote), en eau et en air. Portant une fonction pédagogique (tableau 5), le jardin est l'occasion de transmettre des idées et des savoir-faire (tableau 10) mais l'appropriation de l'outil compost apparaît pour le moment très relative.

### **3.1.3 Un jardin de proximité mais une accessibilité relative**

La proximité du jardin, si elle n'est pas ressortie de manière notable dans les questionnaires, est pour autant décrite de différentes manières. Si la dite proximité du jardin fut une motivation pour deux jardinières, elle joue également un rôle d'importance dans la diffusion des valeurs que le jardin se propose de véhiculer. En effet, en raison de sa localisation, il est sur les itinéraires de nombreux habitants du quartier. En ce sens, il donne à voir. Une jardinière lui attribue un rôle social dont le pouvoir permettrait, à termes, de faire évoluer les pratiques de dégradations de l'hygiène du quartier issues des jets de déchets

(tableau 8). Car il ne s'agit pas seulement de ne plus avoir de pollution visuelle mais aussi d'améliorer la qualité des conditions de vie des habitants du quartier en évitant la venue d'animaux tels que les pigeons sur les balcons. En déclarant « *je crois que les gens voient que c'est mieux, ils comprennent* », cette jardinière traduit une des attentes du collectif de la part des habitants vis-à-vis du jardin et des bienfaits qu'il serait susceptible d'apporter aux habitants du quartier.

Toutefois, la proximité du jardin ne garantit pas son ouverture sur le quartier et son accessibilité pour tous. En effet, le jardin est cloisonné par une grille dont l'existence est antérieure à sa création, mais qui rend le jardin accessible seulement par une clef (photo 6). Chaque groupement de jardinières, des bacs 2 à 6, a désigné deux référentes jardin par bac, soit une référente principale et une référente adjoint. Conformément à la charte du jardin partagé du Moulin Neuf, le rôle de la référente est de tenir informé les autres jardinières des rendez-vous du jardin c'est-à-dire les ateliers avec Le Sens de l'Humus ou le parc Georges-Valbon, les moments d'entretien collectif du jardin (grand nettoyage, rangement) et les réunions du collectif. La référente est également chargée de tenir informé le collectif de l'abandon évident ou effectif de l'entretien de parcelle par l'une des jardinières du bac, ceci afin de pouvoir réattribuer la parcelle. Si ces devoirs restent encore théoriques, idéels, le rôle de la référente se matérialise dans la mesure où la référente du bac détient une des six clefs d'accès au jardin. Or jusqu'à maintenant, aucun panneau d'affichage n'indique les jours et horaires d'ouverture du jardin, ce qui rend difficile un accès en toute liberté et connaissance de cause. Alors, si une jardinière non-référente souhaite aller au jardin, soit elle va chercher la clef auprès de la référente de son bac avec le devoir de la lui rapporter ensuite, soit elle va demander la clef que le LER tient à disposition des jardinières si elles n'arrivent pas à joindre leur référente.

Dans la lignée de Armand Frémont, qui recommande l'appui du regard apporté par la psychologie dans l'étude des espaces de vie codifiés (espaces-vécus) par leurs usagers, Segaud, Brun et Driant se réfèrent, dans leur ouvrage « Dictionnaire critique de l'habitat et du logement » (2003) à l'usage que la psychologie environnementale fait de la notion d'appropriation de l'espace, et plus particulièrement du chez-soi en partant de l'impulsion donnée par Lefebvre et ses réflexions sur l'habitat et la quotidienneté dans les années 1960. Rapprochant la notion d'appropriation à celles de la territorialité, du privé et d'espace défendable, les auteurs définissent ces deux notions de la manière suivante. Tandis que le *privé* se rapporte la notion de propriété et aux processus de « régulation de l'intimité », c'est à dire à celle des interactions entre l'individu et le monde (ce qui est extérieur à lui), la notion d'*espace défendable* se réfère « à la prévention du crime par l'aménagement de l'espace urbain et, plus précisément, par la possession par une collectivité de ses espaces de vie commune. La possession étant entendue dans le sens psychologique du terme, soit le fait que tous les habitants se sentent concernés par leur entretien, leur protection et leur usage ».

Afin de ne pas risquer une éventuelle perte des clefs par les jardinières, I3F et le Département refusent de les dupliquer au nombre de jardinières total. Ce système semble montrer ses limites avec, d'une part, la difficulté de certaines jardinières à se rendre librement au jardin et, d'autre part, dans le manque de

communication quant à la mise en place d'une permanence. Car les jardinières ne sont finalement pas les seules à pâtir de cette difficulté d'accès. Le jardin ne semble pas aussi ouvert sur le quartier que sa qualité de *partagé* le propose. En effet, contrairement aux recommandations de la charte Main Verte (valeur de référence pour les jardins *parisiens*), ce jardin partagé ne précise aucune heure d'ouverture régulière ni permanence permettant aux habitants de connaître un créneau horaire grâce auquel ils pourraient profiter de ce jardin de quartier. De plus, la présence des enfants n'est pas autorisée s'ils ne sont pas sous la surveillance de leurs parents. La crainte de dégradation du bien semble être limitée aux craintes de I3F et du Département qui, par surprotection, ne laissent pas aux jardinières et usagers du jardin l'opportunité d'instaurer et de diffuser les normes et valeurs qu'elles espèrent lui attribuer. Le site-pilote, sujet à de nombreux financements accordés pour des attendus en retour, semble alors prévaloir sur sa qualité fondamentale. A raison de nombreuses précautions, la défense et le respect d'un bien commun par les jardinières et les habitants ne peut, à mon sens, s'opérer s'il un système de « police » qui s'organise à l'échelle supérieure.

Alors, à l'exception d'une jardinière référente, les treize autres jardinières du collectif interrogé semblent pratiquer le jardin de manière collective en s'y rendant systématiquement en groupe, soit strictement avec les jardinières de leur bac (4) soit avec un groupe de jardinières qui viennent de différents bacs (7).

#### **Photo 6 : L'entrée du jardin partagé du Moulin Neuf (Stains)**



*La porte du jardin partagé s'ouvre à partir d'une des sept clefs mises à disposition pour les 28 jardinières.*

*Source : IRD, 2014 (cliché en date du 18 mars 2014)*



### **3.2 Des modalités d'appropriation différentes selon le statut des acteurs ?**

Dans leur « Introduction : l'appropriation de l'espace comme problématique », (Ripoll, Veschambre, 2005), les auteurs présentent les deux grandes modalités d'appropriation. L'appropriation idéale qui fait appel aux intentions, perceptions, représentations et constructions imaginaires ou idéologiques et l'appropriation matérielle qui renvoie à des rapports pratiques et matériels à l'espace terrestre. Les auteurs proposent plusieurs ordres de significations s'inscrivant dans le registre de l'idéal, ainsi que deux grands types d'usages, opposés mais pouvant non moins être complémentaire, de la dimension matérielle de l'appropriation.

#### **3.2.1 Quelles formes d'appropriation par les jardinières ?**

L'attachement affectif est appelé plus profondément appropriation « existentielle » lorsque l'appropriation se transforme en sentiment d'appartenance. Le rapport aux lieux est vécu comme réciproque : un lieu est à nous parce que nous faisons partie de lui (ibid.). Cet ordre de l'appropriation idéale est celle qui ressort le plus nettement au regard de leurs perceptions très affectives du jardin et de certaines pratiques qui lui sont associées. Poussées au sentiment d'appartenir à un groupe spécifique, la notion de jardin symbolique pour les jardinières semble s'exprimer par sa référence au passé dans les champs pour celles qui pratiquaient la terre dans l'enfance. Cette hypothèse trouve ses fondations dans leurs motivations organisées dans le tableau 5. Donnant l'opportunité de faire comme avant dans leur pays d'origine, le jardin permet de créer de nouveaux repères collectifs à partir de souvenirs personnels.

Dans leur « Dictionnaire critique de l'habitant et du logement » (Segaud, Brun, Driant, 2003), les auteurs approchent la notion d'appropriation par la porte de la sociologie en se référant à l'anthropologie de Karl Marx qui l'inscrit dans sa conception du travail comme « impulsion motrice primordiale ». Selon lui, l'action sur et l'utilisation de la nature pour la production d'objet constituent la réalisation de capacités et de pouvoirs que l'individu qui les engendre, lorsqu'il y est confronté, s'approprie « à travers l'intériorisation de savoirs et savoir-faire ». Selon Marx (ibid.), cette intériorisation constitue le cœur de l'appropriation. L'école marxiste définit alors trois dimensions principales de l'appropriation telles que l'action sur le monde, le travail et la praxis soit l'action codifiée, une manière de penser la transformation d'un environnement.

L'appropriation apparaît alors comme un processus de dépassement de soi et de ce qui en est extériorisé et l'intériorisation qu'elle sous-tend, un accomplissement intérieur. A la fois lieu de ressources où, par la pratique de la terre, elles semblent matérialiser certains souvenirs, le jardin me paraît également endosser un rôle plus profond que le simple « retour aux sources » : celui de la scène de théâtre, de la représentation de soi. Dans un décor fourni de toute pièce, les jardinières peuvent utiliser le jardin comme un outil de revalorisation de soi. Au regard de l'absence de reconnaissance et de plaisir dans leur activité professionnelle, s'agirait-il, à travers le jardin, de montrer (à la famille, aux voisins, au stanois des autres quartiers ?) qu'elles sont autre chose que des aides ménagères, aides soignantes ou au chômage, autre

chose que des femmes au foyer pour la plupart sans « éducation » scolaire ? En effet, sur les quatorze jardinières interrogées, seulement quatre sont allées à l'école. A travers le jardin, elles peuvent alors montrer et transmettre un savoir- faire, familial, de terrien. S'agirait-il, quelque part, de transmettre une autre part de l'éducation reçue par leurs parents et grands-parents, ruraux, à leurs enfants, citadins ? Le jardin serait-il susceptible d'être un lieu où l'on cultive aussi une mémoire culturelle commune ?

Si l'objectif socialisant du jardin semble faire son bout de chemin en touchant les jardinières dans leurs perceptions et pratiques du jardin, la portée de leur opinion semble toutefois limitée en termes de pouvoir d'agir concernant les prises de décisions quant au fonctionnement du jardin. Ripoll et Veschambre (2005) définissent le second ordre de l'appropriation idéale comme relevant de l'apprentissage et de la familiarisation, conçues comme intériorisation cognitives où l'appropriation (d'un espace) se fait par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, de savoirs et savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre. C'est pourquoi, au regard de la forte présence du monde institutionnel autour ce jardin, je me suis alors demandé s'il y avait une appropriation des jardinières en termes de gestion. En effet, le jardin étant un espace sujet à des interactions variées, les jardinières interagissent entre elles, avec les habitants mais également avec certains élus politiques, administratifs et leurs représentants tels que le maire adjoint à la jeunesse et au sport ou la présence notable de l'ODBU qui anime forcément, avec I3F, les réunions-bilans concernant le jardin. Etant finalement des acteurs finançant ce projet, leur présence apparaît légitime. Toutefois, cette forme d'interventionnisme pose question quant au rôle que sont supposées prendre les jardinières au regard du fonctionnement du jardin. Car ces dernières ne semblent pas tant actrices du projet mais plutôt utilisatrices.

En effet, fruit d'un projet départemental, le jardin s'est mis en place très rapidement (entre décembre 2012 et juin 2013), le financement, l'aménagement et l'alimentation (en eau, terre, semences et engrais « bio ») ne semblant pas être du ressort des jardinières. Il peut être dit que le jardin leur a été fourni de toute pièce. Les bacs furent achetés et montés par la ville de Stains, le terrain, la terre végétale et l'eau sont fournis par le bailleurs, les composteurs, qui sont très minoritairement compris et toujours pas appropriés, par Plaine Commune, les outils et la cabane furent achetés par le LER et enfin, les semences sont assurées par Le Sens de l'Humus, notamment afin de garantir leur qualité biologique. Concernant l'alimentation en eau du jardin, les jardinières n'ont aucune idée de la consommation d'eau ni du prix que cela représente. J'ai cherché à en avoir une approximation auprès du représentant du bailleur mais ce dernier m'a dit ne pas avoir relevé de chiffre à ce propos (Martine Froidefond, entretien 2014). Concernant les semences, huit jardinières affirment en acheter elles-mêmes mais pour six d'entre-elles, les achats se font dans une grande surface où la qualité biologique des graines voulue pour les jardins partagés n'est pas assurée.

Aussi, lors de mes venues au Moulin Neuf, j'ai remarqué certains désaccords entre les travailleurs sociaux au regard des dépenses faites à partir de la subvention accordée par Plaine Commune. Si le jardin

est co-géré par le LER et la CNL, cette dernière ne semble finalement pas responsable de l'utilisation de la subvention. En effet, tandis que l'animatrice présente au quotidien dans le jardin rend compte des besoins matériels réels nécessitant une utilisation raisonnée de la subvention (tuyau d'arrosage, réparation du portail), l'argent confié à la CNL est géré par la direction du LER pour d'autres usages jugés alors plus importants (achat d'une cabane), ce sans concertation ou investissement du collectif de jardinière. Or, n'étant pas présente sur le terrain ni chargée de son animation, je me suis demandé si, au regard du non-investissement de la CNL à remplir son rôle de responsabilité financière, il n'y avait pas un éloignement trop important entre les usagers et les décisionnaires. Il semble en effet que les usagers n'aient pas de pouvoir d'agir ni le statut de décisionnaire, c'est pourquoi il est très rapidement apparu étonnant que la participation des jardinières, de leurs familles voire même d'habitants volontaires n'aie pas été sollicitée pour la mise en œuvre du jardin et de ce qui structure son fonctionnement.

Au regard des lois qui régissent l'organisation de ce jardin (cf les « *quelques règles de jardinage à respecter* » énumérées dans la Charte du Jardin Partagé du Moulin Neuf) notamment sur l'entretien des bacs et à la présence des jardinières, le jardin apparaît plutôt comme un service, que les habitants doivent pratiquer d'une manière spécifique, plutôt que comme un projet à comprendre et à faire évoluer à la fois individuellement et collectivement. Or, l'individu peut se considérer responsable à partir du moment où son pouvoir d'agir (*empowerment*) est reconnu et garanti. Ce sujet, responsable de ses actes, est ainsi en mesure d'adhérer ou non, de coopérer ou non, de porter ou non le dit projet, tant individuellement que collectivement. Le fait que les jardinières arrivent dans un jardin déjà créé ne leur accorde que le droit d'y ajouter "leur touche". Ce caractère "clé en main" semble ainsi porter préjudice à leur capacité de se saisir personnellement du projet collectif que représente le jardin, biaisant leur place dans la co-construction idéale mais ici surtout matérielle de ce nouvel espace. Le processus de mise en place du jardin renvoie ainsi à une forme d'appropriation matérielle de la part du bailleur social et du Département qui est celle du contrôle de l'espace et de la manière dont il doit être occupé. Veschambre et Ripoll distingue ce dernier des autres modalités d'appropriation matérielle dans la mesure où le contrôle d'un espace ne veut pas pour autant dire qu'on le pratique soi-même. Il s'opère par des personnes interposées, qui ne sont pas nécessairement autonomes dans leurs rapports à l'espace. Il s'agit ici de pouvoir et de domination exercés par des institutions.

A travers ces différentes modalités d'appropriation, on reconnaît alors dans les pratiques et usages des jardinières différentes formes et degrés d'appropriation d'un espace transformé par des institutions en un lieu auquel ses usagers attribuent, afin de se l'approprier à leur tour, différents symboles tels que le souvenir d'un passé dans les champs ou un outil de résilience (sortir de l'isolement, restaurer l'égo, transmettre une éducation rurale de terrien dans un milieu urbain dense etc.). On peut ainsi dire que l'appropriation du jardin par les jardinières est plutôt idéelles et empreinte d'affection lorsqu'on s'attache aux fonctions qu'elles lui attribuent et à la pratique collective qu'elles semblent lui réserver. A la fois système de relations et produit social organisé, l'idée d'espace approprié conduit à la notion « d'espace porteur d'une identité », ou plus généralement encore, d'espace identifié (un groupe, une action, un projet). Le lien intime existant entre

l'appropriation et l'identification est tel qu'il relève du pouvoir d'agir de l'individu, des motivations inconscientes du faire, des rapports individuels à l'espace usité.

### 3.2.2 Par les habitants avec l'évolution d'une pratique urbaine ?

Nous notons toutefois que, par le pouvoir que ses règles proposent (charte du jardin partagé du Moulin Neuf), le jardin est en passe de devenir un territoire dont l'usage apparaît quelque peu comme exclusif. Ce type d'usage traduit une logique de concurrence pour des biens limités où l'appropriation est synonyme de clôtures matérialisées. Pratiqué de manière collective par le groupe d'habitantes-jardinières, cet usage s'exprime cependant également au sein même du collectif à travers la difficulté d'accès au jardin en-dehors des horaires d'animations et des séances d'arrosage collectif. Mais même s'il ne s'ouvre qu'avec ses jardinières, le jardin reste directement observable et indirectement « praticable » pour ceux qui habitent l'immeuble de la rue des Charmes. La pratique ici évoquée, encore courante et alors intrusive, est celle du jet de déchets qui est, par ailleurs, très fortement dénoncée par les jardinières à l'occasion du tournage du documentaire qui s'est déroulé fin mars 2014. La critique virulente de cette pratique urbaine, qui traduisant une certaine appropriation de leur part, n'est pour autant pas objectivement révélatrice de l'évolution de la pratique. En effet, le questionnaire révèle une évolution qui semble être plutôt positive avec un peu plus de la moitié du collectif (huit jardinières) qui remarque une différence entre avant et après la création du jardin. Le constat de l'évolution de la pratique est appuyé par la nature des débris lors de leur ramassage, nature qui a changée. En effet, l'animatrice du LER ainsi que certaines jardinières constatent une réduction des jets de couches, tampons et serviettes hygiéniques, jets qui sont plutôt pratiqués par les adultes. Les déchets restants sont plutôt caractéristiques d'usages d'enfants (pots de yaourt, jeux cassés etc.).

L'existence du jardin semble faire évoluer progressivement les pratiques urbaines des habitants, pratiques qui peuvent être assimilées à une certaine forme d'acceptation du lieu, du projet et de ce que le jardin représente (la « nature » dans la ville). Cette hypothèse se justifie notamment avec l'observation de la multiplication de pots de fleurs aux balcons des habitants de l'immeuble aux pieds desquels est installé le jardin. Des questions permettant de connaître leurs motivations auraient pu être posées afin de rendre compte d'un rôle du jardin sur les perceptions de la nature et de ses bienfaits en ville par les habitants du quartier qui ne pratiquent pas directement le jardin en qualité de jardiniers. L'appropriation symbolique attendue par le département semble alors en cours de réalisation.

**Tableau 11 : Evolution de la pratique du jet de déchets dans le quartier du Moulin Neuf**

Diminution	8	Pas de diminution	3	Ne sait pas	3
Commentaires	« C'est sale » (2) « C'est mieux qu'avant mais ils n'ont pas arrêté » (3) « Je ne les vois pas jeter, ils font ça surtout quand on est pas là » (1)				

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

#### 4. Une médiation aux enjeux de Nature en Ville efficiente ?

Une autre question que ce terrain soulève, et celle à laquelle l'ODBU souhaite que j'apporte des éléments de réponse, est « est-ce-que travailler dans ce jardin a été un facteur de sensibilisation aux enjeux de « nature en ville ? » En d'autres termes, « la pratique du jardinage, ou la simple existence d'un jardin dans le quartier, participe-t-elle à modifier la perception et les pratiques des jardinières de la nature en ville (espaces vert etc.) » ? La question se pose dans la mesure où les espaces verts les plus proches (le parc départemental Georges-Valbon) sont très peu fréquentés (Odile le Faou, entretien 2014).

Cette question sous-tend une approche de la « nature » qui est d'autant plus délicate qu'il n'existe aucune définition à valeur universelle de la « nature », cette notion faisant référence à un concept très complexe à définir étant donnée la multitude des perceptions auxquelles il renvoie. Reprenant l'avant-propos d'un colloque<sup>1</sup>, la « nature » semble être un mot utilisé pour décrire un concept, c'est-à-dire une idée, une représentation générale et abstraite de la réalité d'un objet, qui connaît de multiples approches selon le besoin et la société qui s'y réfère. En effet, l'évolution de la conceptualisation de la « nature » au fil des siècles par une société est très intimement liée à ses perceptions par les individus qui la composent, et donc à la culture et à la société dans laquelle ils évoluent. C'est pourquoi dans ce travail je ne tenterais pas de donner une définition de ce concept si *sensible*. Je m'attacherais plutôt à retranscrire les différentes définitions et représentations que les jardinières m'ont transmises à propos de cette notion, afin de poursuivre l'étude du pouvoir « sensibilisant » du jardin sur leur fréquentation d'autres espaces de « nature » en ville (selon *leur* regard) d'une part, et à de nouvelles pratiques écologiques (selon le regard du Département, dans lignée du Grenelle Environnement) d'autre part.

#### 4.1 Le rôle du jardin sur la perception et la pratique d'espaces de nature en ville

Avant de définir le rôle du jardin dans leurs rapports aux espaces où [*notre vision de*] la nature est sentée s'exprimer, je vais présenter les différentes perceptions des jardinières au regard de ce terme que nous employons avec tant de facilité mais définissons avec la plus grande des difficultés.

##### 4.1.1 Différents regards sur ce que la « nature » représente

« J'ai grandi au travail, j'ai pas le temps de voir la nature, je cours entre le métro et le bus ».

(Une jardinière du Moulin Neuf, 2014)

---

<sup>1</sup> « Qu'il s'agisse de sa perception ou de la représentation que les hommes s'en font, la Nature est avant tout une notion épistémique, inscrite dans une histoire chronologique et une pensée ontologique, qui se révèle au final plus culturelle que naturelle » (Coget, 2007).

Définis par les multiples regards portés sur elles, la perception de la « nature » est ainsi conditionnée par les sens de son observateur... sens dont le « développement » est lui-même conditionné (conduit, dirigé) par la société (le groupe, la communauté) dans laquelle l'observateur évolue. Ne cherchant pas à dresser un tableau complet de leurs différentes représentations de la « nature » (notamment en raison d'un manque de choix de vocabulaire dû à une maîtrise relative de la langue française), je leur ai simplement posé trois questions :

- « pouvez-vous me donner votre définition de la “nature” ? »
- « à quoi cela ressemble, qu'est ce qui, autour de nous, la caractérise ? »
- « pouvez-vous me montrer ? »

Apparemment étonnées que je leur demande de m'expliquer une notion à partir de leur point de vue et semblant manquer de mots pour me répondre, peu d'entre-elles se sont largement exprimées sur cette question. J'ai alors récolté neuf réponses plus ou moins précises selon leur aisance orale, cinq jardinières n'ayant pas trouvé les mots pour me transmettre leurs idées (tableau 12). Organisées en 6 grands thèmes (végétation, animaux, quatre éléments, vie, hors de l'homme et saison), leurs réponses s'articulent autour du thème du mouvement. Il n'y a pas de définition homogène qui ressorte en majorité. Ainsi, la « nature » est ce qui fait référence à la flore, à la faune mais également à deux des quatre éléments. Ces premiers résultats ne sont pas étonnants. En philosophie naturelle, la théorie des quatre éléments est une façon traditionnelle de décrire et d'analyser le monde. Cette théorie s'applique également au domaine de la structuration du temps dans la mesure où les quatre saisons correspondent à l'un des éléments classiques. Le printemps, évoquée par une jardinière, est chaud et humide comme l'air tandis que l'hiver est froid et humide, comme l'eau. Si l'eau est évoquée, l'hiver lui ne l'est pas. La non-évocation de cette saison dans les définitions se retrouve renforcée dans les réponses que les jardinières fournissent pour expliquer leur absence dans le jardin durant cette même saison où trois jardinières répliquent : « *en hiver qu'est-ce qui pousse ?* », « *il fait froid, rien ne pousse !* » (tableau 13).

Avec des réponses évoquant la réduction de pollutions et l'absence de pesticides, le jardin semble avoir un rôle pour deux jardinières dans le choix des mots pour livrer leurs définitions. Il semble alors qu'elles aient été influencées par les formations et la sensibilisation opérées par Le Sens de l'Humus. Toutefois, la réponse d'une jardinière exprime, peut-être, un certain échec de la posture que j'ai essayé d'adopter. En effet, la réception d'une interrogation en qualité de réponse (« *c'est tout ce qui pousse ?* ») fut complexe dans la mesure où le questionnement « ? » me paraît traduire une certaine angoisse de la « bonne réponse ». Cela rend alors difficile l'interprétation de leurs perceptions en m'amenant à me demander si le jardin a effectivement joué un rôle dans leur verbalisation de la nature ou bien si les réponses ont été élaborées dans la recherche de fournir une définition qui n'est pas nécessairement la leur.

**Tableau 12 : Différentes définitions de la « nature » selon les quatorze jardinières interrogées**

Définitions	Commentaires	Effectif
Végétation	« fleurs » (1) ; « verdure » (1) ; « vert » (2) ; « tout ce qui pousse ? » (1) ; « mélange de plantes » (1)	4
Animaux	« les bêtes » (1) ; « les oiseaux » (1) ;	2
1 des 4 éléments	« l'air » (1) ; « l'eau » (1) ;	2
Vie	« c'est ce qu'il y a autour de nous, c'est vivant » (1) ; « c'est la vie » (1)	2
Hors de l'homme	« moins de pollutions » (1) « c'est ce qui est sain, sans pesticides » (2) ;	1
Saison	« le printemps » (1)	1
Autre	« c'est comme le jardin là » (1) « j'ai grandit au travail, j'ai pas le temps de voir la nature, je cours entre le métro et le bus » (1)	2
Ne s'est pas prononcé	« je ne sais pas comment dire » (1)	4

**Tableau 13 : Une absence de pratique du jardin partagé pendant la période hivernale**

Venue au jardin (hiver) ?	Effectif	Commentaires
Rarement	3	« pour désherber, ranger, remuer le compost » (3)
1 seule fois	1	« qu'est ce qu'il pousse ? » (1)
2 fois par mois	1	
Non	9	« Il fait froid, rien ne pousse » (2)

Source des tableaux 12 et 13 : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Afin d'approfondir leurs réponses pour identifier les lieux où elles perçoivent les éléments composant la « nature », je leur ai demandé quels types de lieux les attireraient le plus, en réduisant la typologie à deux lieux : verdure ou bâti (tableau 14).

**Tableau 14 : Les préférences paysagères des jardinières, entre verdure et bâti**

Lieux	Effectif	Commentaires
<b>Verdure</b>	9	« Marre du monde » ; (1) « Décoratif, aménagements pour la convivialité » (1) « Pour se reposer, pique-nique » (1) « Plus sain » (2) « C'est joli » (1)
<b>Bâti</b>	0	
<b>Pas de réponse</b>	5	

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Les *lieux de verdure* sont préférés par la majorité des jardinières mais chacune ne partagent pas les mêmes raisons. En effet, tandis que l'une associe les lieux de verdure avec une moindre présence des hommes, deux autres les conçoivent au contraire comme des lieux dont plusieurs personnes peuvent jouir ensemble (« pour la convivialité », « pour les pique-nique »). Je leur ai alors demandé de me donner le lieu de verdure auquel elle font référence question à laquelle elles ont répondu à l'unanimité par « le parc à côté, le parc de la Courneuve » (renommé Parc Départemental Georges-Valbon en janvier 2010 en souvenir de Georges-Valbon président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis de 1967 à 1982 puis de 1985 à 1993).

#### 4.1.2 L'influence du jardin sur la fréquentation d'espaces de nature en ville ?

Au regard de l'absence de préférence pour le bâti, je leur ai demandé si elles percevaient de la nature dans leur lieu de vie, le quartier du Moulin Neuf. Etant donné que la réhabilitation urbaine du quartier était supposée, entre autres, réintroduire la nature dans la ville, j'ai précisé la question avec la temporalité « observe-vous de la nature au Moulin Neuf depuis la rénovation ». Organisées dans le tableau 15.1, leurs réponses rendent compte d'une perception de présence de nature dans le quartier (huit jardinières), sa quantité semble même avoir augmenté pour six jardinières. Cependant, une jardinière n'observe pas de changement et cinq considèrent qu'elle a diminué avec des arbres grands et feuillus rasés pour les remplacer par de plus jeunes permettant de voir la rue (et donc d'opérer un certain contrôle



?). Aussi, il semblerait que, pour une jardinière, pour voir de la nature, il faille ne pas être là où on voit la ville (« *il faut aller au parc* ») car contrairement à la ville qui fatigue, les lieux de verdure permettent de « *se reposer* ». On retrouve alors l'opposition « nature-culture », grand paradoxe conceptuel en géographie, philosophie ou tout autre discipline qui tente d'appréhender la « nature » en y cherchant la place des hommes et de leurs multiples cultures.

**Tableau 15.1 : Visibilité de la « nature » dans le quartier du Moulin Neuf (Stains)**

De la nature au MN ?	Effectif	Commentaires
OUI	8	« <i>buisson, lilas</i> » (1)
NON	2	« <i>il faut aller au parc</i> » (1)
Très PEU	4	« <i>Il faudrait rajouter un peu de verdure, des roses, devant le gardien</i> » (1)

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

**Tableau 15.2 : Evolution de la quantité de nature au Moulin Neuf (Stains)**

De la nature au MN ?	Effectif	Commentaires
A augmentée	6	« <i>Il y a des buissons, quelques fleurs</i> » (2) « <i>après s'il y en a plus, c'est trop</i> » (1)
A diminuée	5	« <i>Avant il y avait les arbres, il y avait beaucoup de feuilles, on ne voyait pas la rue de chez nous</i> » (2) « <i>On paye beaucoup mais on ne voit pas</i> » (1)
Inchangée	2	« <i>c'est arraché</i> » (1)
Ne sait pas	1	« <i>il y a pas beaucoup de fleurs, de feuilles et d'arbres</i> » (3)

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Afin de rendre compte de leurs perceptions de la nature dans la ville, je leur ai demandé si, outre le parc Georges-Valbon, elles connaissaient d'autres espaces de nature, question à laquelle elles ont toutes répondu par la négative. Or la ville de Stains répertorie quatre autres espaces de nature : le square Georges Beauce, le Cœur d'Îlot de la Cité-Jardin, le Square Danielle Casanova et le Jardin Francis Auffray. Je me suis alors interrogée sur leurs loisirs et les itinéraires qu'ils induisent, susceptibles de les faire traverser ces espaces de nature. Leurs loisirs sont classés ci-dessous par lieux de fréquentation et d'activités : à la maison, dans le quartier, à moins d'un kilomètre du quartier. Le chiffre entre parenthèse indiquent le nombre de jardinières pratiquant ce loisir.

- A la maison : tricot, couture (3) ; cuisine (2) ; lecture de magazine et TV(1) ;
- Dans le quartier :
  - au LER : atelier BD (1) ; cours d'arabe (1) ;
  - ballades (4) ;
- A l'église évangélique : gospel (1) ;
- Parc Georges-Valbon : sport (1) ; ballades (1) ;
- Pas de loisirs (6).

La très faible présence de loisirs dans des lieux où la nature est représentée limite l'interprétation qu'on peut avoir de leur regard sur la nature en ville. Elle peut notamment être restreinte à leurs itinéraires car, d'après leurs réponses, ces derniers semblent restreints au quartier du Moulin Neuf.

J'ai ensuite recentré mes questions sur le parc Georges-Valbon, en leur demandant si elles fréquentaient actuellement le parc, les raisons de leur fréquentation etc. Leurs réponses sont organisées dans les tableaux suivants (tableau 16.1 et 16.2). Il ressort alors que onze des quatorze jardinières interrogées fréquentent le parc mais pour dix d'entre-elles, cela tient à des pratiques antérieures à la création du jardin. Seule une jardinière le fréquente uniquement à travers les animations organisées dans le parc via le jardin partagé. Concernant les pratiques antérieures à la création du jardin, une jardinière déclare y aller pour faire du sport (course à pied), deux pour pique-niquer en famille ou entre amis, cinq jardinières le fréquentent exclusivement pour des raisons familiales et sept pour se balader entre amies (voisines). Parmi les cinq jardinières pour lesquelles la fréquentation du parc est motivée par les enfants, trois n'y vont plus depuis qu'ils ont grandi et ne souhaitent naturellement plus sortir jouer en présence de leurs mères. Le parc semble alors refléter un aspect récréatif, que ce soit pour les mamans ou les enfants malgré l'absence de jeux de proximité qui nécessitent de marcher jusqu'au lac (entretien, 2014), voire même jusqu'à une autre entrée du parc (Dugny, Garges-lès-Gonesse). Les jardinières expliquent leur fréquentation de ce parc en particulier principalement parce que c'est un espace de nature de proximité.

**Tableau 16.1 : Fréquentation des jardinières interrogées du parc Georges- Valbon**

<b>Fréquentation</b>	<b>OUI</b>		<b>NON</b>	
Effectif	11		3	
<b>Pourquoi ?</b>	<b>Proximité</b>	<b>Animations</b>	<b>Esthétique</b>	<b>Pas de réponse</b>
Effectif	7	2	2	4

**Tableau 16.2 : Activités pratiquées par les quatorze jardinières interrogées lors de leur venues dans le parc Georges-Valbon**

Activités ?	Animations	Jeux enfants	Ballades (amies)	Pique-nique	Sport
Effectif	2	5	7	2	1
Où ?	Vers le lac	Dugny	Garges	Entrée Moulin Neuf	Chevaux
Effectif	8	1	1	1	1

Source des tableaux 16.1 et 16.2 : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

Au cours des ateliers organisés par le parc, les animateurs proposent des activités multiples telles que des ballades au sein du parc, la fabrication de nichoirs et d'épouvantails ainsi que l'élaboration de cosmétiques à base de produits non-transformés issus de la « nature » (essences de plantes, miel etc.). L'activité ballade était une promenade depuis l'entrée du Moulin Neuf jusqu'au lac. Au cours de cet atelier, les animateurs présentaient les animaux typiques des milieux que nous traversons (prairie, milieu humide, sous-bois). Tantôt curieuses, tantôt affairées à discuter entre-elles, cet atelier fut l'occasion de s'apercevoir que les jardinières ne sont pas réfractaires en soi à fréquenter le parc, avec huit jardinières qui assistent aux ateliers selon leurs disponibilités. Mais leur intérêt pour lui dépend d'une part des personnes avec qui elles le fréquentent (très rarement seules) et d'autre part de leurs disponibilités au regard du temps consacré au travail, à la famille et maintenant au jardin.

#### 4.2 Le jardin, un outil de sensibilisation...

Un des objectifs phares de la création de ce jardin est de sensibiliser les habitants du quartier du Moulin Neuf aux enjeux de trames vertes urbaines et plus globalement, aux enjeux de « Nature en Ville ». Toutefois, au regard des préoccupations quotidiennes des habitants de ce quartier, généralement assez éloignées des préoccupations environnementales (Odile Le Faou, d'après Oudin, 2013), le Département a organisé des ateliers d'animation avec deux types de structures partageant le même intérêt pour la sensibilisation (ou la simple présentation) des éléments qui composent les milieux au sein desquels l'homme se meut et avec lesquels il interagit.

Il y a alors des ateliers de jardinages biologiques animés par l'association Le Sens de l'Humus et des ateliers organisés par les animateurs du parc Georges-Valbon. Notre mémoire, relativement sélective, aura tendance à se souvenir avec plus de facilité les faits qui l'on marqué émotionnellement. Préférant la mémorisation par processus touchant à l'agréable, le Département a choisi d'organiser ces ateliers avec des personnes qui ont fait de leur *affection* pour la « nature » leur métier.

#### 4.2.1 ... à de nouvelles pratiques écologiques ?

Bâti par des écologues, le terme « écologie » est composé du grec ancien *oïkos* qui signifie « maison » et du latin *logia* (issu aussi du grec ancien) qui signifie « l'étude de, la science de ». Littéralement, l'écologie est donc « l'étude de la maison », de ce qui environne un être vivant, du milieu dans lequel il vit et évolue (lieu d'alimentation, de reproduction, de repos etc.). Cherchant à ne pas exclure l'homme dans notre compréhension de la notion de « pratiques écologiques », nous entendons alors par là les pratiques qui respectent le lieu de vie d'une communauté d'individus et ce qui l'environne.

Les pratiques écologiques touchent alors ici plusieurs public : la flore, la faune et l'humain. De par son existence et les pratiques et usages qu'il induit, le jardin touche plusieurs matières de manière combinées, à savoir, les déchets et la terre. Un des enjeux *urbains* de ce quartier étant le jet de déchets par les fenêtres, l'arrêt du jet de déchets ménagers sur cet emplacement en cours de réhabilitation est une priorité pour I3F tout particulièrement. C'est pourquoi la pratique du compost, à la fois outil de recyclage de certains déchets ménagers et « producteur de vitamines naturelles pour les plantes », apparaît alors comme un outil de sensibilisation à des pratiques nouvelles et écologiques. Complet et global, le compost permet de poser un regard nouveau sur ce qui est *sale et à jeter* en quelque chose qui peut être *bon, propre et utile*. Il s'agit alors de savoir à quoi chacun peut servir (tri selon le type de déchets : azotés, carbonés) et comment on peut les réutiliser (respect des trois grands équilibres : déchets, eau, air). Les déchets alors transformés par la technique de compostage peuvent être utilisés pour enrichir l'humus du sol ou pour constituer un potager dit en lasagne soit une alternance de plusieurs couches de matière verte azotée (tonte, feuilles vertes broyées etc.), de matière brune carbonée et bien arrosée (paille, feuille morte) et de déchets de cuisine agrémenté de marc de café pour finir par une couche de compost qui recevra les cultures. Cette méthode permet de créer un espace fertile n'importe où dans un jardin, que la terre soit pauvre, polluée ou caillouteuse.

L'autre pratique écologique auquel les animations proposées par le jardin ont participé à sensibiliser est celle de la compréhension du milieu dans lequel on souhaite intervenir. L'observation du milieu et sa compréhension se fait alors à partir d'une vision anthropocentrée. En effet, les sols de Seine-Saint-Denis étant pollués, le futur cultivateur se doit d'agir en fonction de ces contraintes s'il ne veut pas s'empoisonner avec sa future production, c'est pourquoi lors de la création du jardin, la ville de Stains a financé l'installation de bac afin que les jardinières puissent cultiver hors-sol. Toutefois, toutes les plantes ne s'alimentent pas de la même manière : tandis que certaines plantes ont un système de croissance et d'alimentation basé sur les nutriments présents dans le sol et que la plante va ingérer par ses racines (choux, gombo, carottes), d'autres puisent leur énergie seulement par le soleil – photosynthèse – (tomates, herbes aromatiques). La Charte du jardin du Moulin Neuf l'instaure par ailleurs selon la règle suivante qui stipule que « *les plantes "feuilles" et "racines" pour la consommation alimentaires seront exclusivement cultivées dans les jardinières ou dans des bacs qui ne seront pas en contact direct avec la terre. (...) Les plantes "fruits" pour la consommation alimentaire pourront être cultivées en pleine terre*

» (Charte du jardin, annexe 5). C'est pourquoi les ateliers de jardinage animés par le Sens de l'Humus se sont eux-mêmes divisés en deux temps de travail. En **premier** lieu sur les bacs (nettoyage, désherbage, arrosage) puis à même le sol (bécher, recouvrir de cartons afin de conserver l'humidité du sol, empêcher la pousse de petites herbes et dont le désagrègement participe à reconstituer l'humus) afin de préparer le sol à accueillir les plantations prévues pour le mois de mai (photo 7). Il y a alors une optimisation de l'occupation du sol respectueuse de ses caractéristiques.

Les jardinières se sont particulièrement intéressées par la préparation du sol pour les cultures au sol car, dans les questionnaires, elles sont onze à déclarer avoir une nette préférence pour ce type de pratique culturale car « c'est comme chez nous », elles ont un « contact direct avec la terre » et cela permet de « faire plus, les bacs sont trop petits ». Deux jardinières seulement préfèrent strictement le système hors-sol car « c'est plus pratique, cela fait moins mal au dos ». Enfin, quatre jardinières apprécient les deux pratiques, « c'est intéressant », une toutefois à une préférence pour le hors-sol. Pour observation, j'ai noté que celles qui préfèrent le système « hors-sol » sont celles qui n'ont jamais pratiqué la terre (tableau 17). Cette préférence pour la culture au sol des femmes ayant déjà pratiqué l'agriculture dans l'enfance peut traduire autant une pratique par habitude qu'un attachement à un souvenir, une préférence au regard de la première manière de pratiquer qu'on leur a inculqué. Cela n'empêche pas à trois jardinières de s'être approprié la nouvelle manière de travailler la terre que constitue la culture hors-sol.

**Photo 7 : Préparation de la terre pour la culture au sol**



*Une jardinière en train de planter un pied de tomates préalablement empoté dans un pot en papier fabriqué au cours d'un atelier de jardinage avec l'association Le Sens de l'Humus).*

*Source : Auxane Tertrais, 2014 (cliché en date du 25 juin 2014)*

**Tableau 17 : Pratiques et préférences culturelles des quatorze jardinières rencontrées**

<b>Pratique du jardinage ou de l'agriculture la terre avant ce jardin ?</b>	<b>Quand ?</b>	<b>Où ?</b>	<b>Sous quelle forme ?</b>	<b>Préférence culturelle ?</b>
<b>OUI</b>	Depuis 30 ans	Stains	Jardin familial	Hors-sol (HS)
<b>OUI</b>	Enfance	Guinée / rural	Champ familial	Les deux
<b>OUI</b>	Enfance	Côte d'Ivoire / rural	Jardin vivrière familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Sénégal / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol
<b>NON</b>	/	Sénégal / urbain	/	Hors-sol
<b>NON</b>		RDC / urbain	/	Les deux (préférence HS)
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Les deux
<b>OUI</b>	Enfance	Mali / rural	Champ familial	Sol

Source : Auxane Tertrais, 2014 (d'après questionnaires)

#### 4.2.2 ... Aux enjeux globaux associés à la « Nature en Ville » ?

Je me suis posé la question de leur connaissance des motivations des élus à financer la mise en œuvre et le suivi de ce jardin partagé ou, en d'autres termes, sur leurs connaissances des origines du jardin.

Dans un premier temps, j'ai donc questionné leur connaissance ou non de la notion de *trame verte et bleue* et des enjeux de sa déclinaison à l'échelle de la ville. Ce à quoi elles ont toutes répondu par la négative. Je les ai ensuite questionné sur leur connaissance des enjeux liés à la préservation de la biodiversité urbaine ou, en d'autres termes, de leur compréhension de ses fonctions de régulation des impacts négatifs des caractéristiques physico-chimiques propres au milieu urbain. Répondant par la négative, je leur ai dressé une liste non-exhaustive de certaines de ces caractéristiques qui semblent leur être inconnues à savoir des températures plus élevées, une artificialisation importante des sols qui tend à perturber l'infiltration des eaux de pluie, une pollution de l'air, de l'eau et des sols, une luminosité quasi-permanente qui allonge la photopériode pour de nombreuses espèces, l'importance des coupures écosystémiques liées aux équipements et infrastructures, la déstructuration des sols etc.

Il est alors ressorti qu'elles n'ont le sentiment de connaître ni la notion de trame verte et bleue, ni les enjeux associés à la préservation de la nature en ville.

Dans un second temps, je les ai questionné sur leur connaissance des initiatives de l'ODBU à l'échelle du département et, plus localement, de ses implications à l'échelle de leur ville. Il ressort alors que le projet départemental de TVB en Seine-Saint-Denis, dont le quartier du Moulin Neuf est un site-pilote et le jardin un outil de médiation, et les enjeux qui lui sont associés ne soient pas connus des jardinières. Ainsi, même si les différents acteurs se rencontrent lors des réunions que le jardin partagé occasionne, les pratiques que suscite le jardin semblent ne pas avoir concrètement permis aux jardinières de se familiariser avec les autres acteurs du projet. Car en effet, elles ne sont pas plus informées ni de la qualité de « zone-test » de leur quartier pour le Département, ni des enjeux de la « Nature en Ville » (lutte contre le réchauffement climatique, qualité de l'air etc.) portés par le Département et par chaque collectivité qui se doit de décliner et diffuser les principes de la « Ville Durable » à l'échelle des communes.

## CONCLUSION

Au regard des caractéristiques urbaines et sociales du quartier du Moulin Neuf, le jardin semble porter plusieurs enjeux. Outre la dimension politico-écologique qui structure les fondations de sa réalisation, la mobilisation citoyenne autour de ce jardin semble s'articuler autour d'une recherche de retrouvaille et de convivialité (recréer du lien avec les habitants du quartier) mais également de réappropriation de ce territoire récemment rénové. En effet, avec la réhabilitation urbaine du Moulin Neuf, le phénomène de disparition-apparition d'objets spatiaux pratiqués (pavillons, rues, placettes, jardin) induit une recomposition progressive des valeurs assignées à ce quartier et donc un regard nouveau sur ce qui le compose.

Le rôle du jardin sur la perception et la pratiques d'espaces de nature en ville est, pour le moment, quasiment nul. Bien qu'il semble, pour certaines jardinières interrogées, participer à la verbalisation de ce qu'elle perçoivent comme être une caractéristique de la « nature », le jardin semblent toutefois ne pas avoir, pour le moment, d'influence sur leurs fréquentations d'autres espaces de nature en ville. Néanmoins, le jardin opère une certaine influence en termes sensibilisation effective à certains enjeux de la « Nature en Ville ». S'ils ne sont pas environnementaux (réchauffement climatique, amélioration de la qualité de l'air etc.), les enjeux en cours d'appropriation sont ceux qui les touche et concernent directement à savoir des enjeux sanitaires avec le recyclage des déchets via l'apprentissage progressif du compost, des enjeux sociaux avec le renforcement du lien social et l'amélioration de la qualité du lieu de vie en termes de convivialité.

En effet, moyen de reconnexion à différents symboles, le jardin est source de multiples formes d'investissement qui, même si leurs motivations sont éloignées des préoccupations environnementales liées à la préservation de biodiversité, permettent toutefois à une forme de nature (et des ressources qu'elle apporte) de naître et de se développer dans le quartier. L'investissement des jardinières, plus ou moins important selon leurs attentes et disponibilités, semble trouver racine dans un désir d'unification, de rassemblement en un collectif, un groupe-ressource qui parce qu'il « inclut » rassure, cadre et instaure des règles et des normes qui le dépassent (pratiques écologiques, diminution du jet de déchets par les fenêtres). Ainsi motivées par un désir de convivialité et de solidarité, les jardinières utilisent et pratiquent le jardin pour se faire plaisir, pour être et s'investir ensemble dans un projet qui valorise leur image (égo) mais aussi celle du Moulin Neuf avec l'existence d'une *liste d'attente* qui suggère la volonté que ce type de projet se répande et se développe dans le quartier car d'autres personnes souhaitent en profiter.

D'après ce premier bilan, il semblerait que l'implantation de projets portant sur les TVB dans des espaces caractérisés par des quartiers dits « sensibles » ne se traduit pas tant par la « sensibilisation écologique » à proprement parlé, mais plutôt par la restauration de l'humain et de son pouvoir d'agir, par le lien et le projet collectif. Toutefois, la responsabilisation de chacun ne naît pas à partir de l'exportation d'un projet « d'en haut » et de son appropriation par ceux « d'en bas ». Il me semble que, pour faire émerger des formes de démocratie participative, il ne s'agit pas de chercher à comprendre comment les



habitants d'un quartier peuvent s'approprier un projet préétabli – un jardin partagé fourni de toute pièce et en attente de recruter ses futurs jardiniers – même s'il est réajustable, mais plutôt de concevoir un projet *avec* les habitants, à *partir* de leurs besoins réels et de leurs attentes. Il ne s'agit donc pas d'essayer d'adapter un projet qui marche ailleurs, mais d'en construire un *avec* les habitants, qui soit unique et propre à ceux qu'il concerne. Les formes d'appropriation des jardinières de ce jardin sont encore très idéelles. Autant cela peut tenir au fait que le projet est très récent, autant cela peut tenir au rôle réel qu'elles ont à tenir dans le bon fonctionnement du jardin.

Actrices ou spectatrices ? La participation s'articule, ici, autour du sentiment d'appartenir à ou de posséder quelque chose : ici, un bout de terrain, un projet, un groupe qui sociologiquement protège. Or, un individu n'a pas à montrer qu'il est responsable et coopérant pour être protégé. Par là, j'entends que si le groupe instaure ses règles dans la logique d'un vivre et faire ensemble partagée par le collectif, la légitimité de l'individu à faire partie du groupe et à y avoir accès n'a pas à être limitée à des attentes extérieures au groupe. Lorsque c'est le cas, ce n'est plus un projet humain à *l'écoute* de la diversité, des accords et désaccords, mais reste un projet politico-écologique qui a ses attentes et ses échéances. Et le fait est que le jardin partagé du Moulin Neuf, parce qu'il est (co-)géré officiellement par Ville et officieusement par I3F et le Département et parce qu'il est financé par de multiples acteurs qui gravitent autour de lui, doit avancer à un rythme et répondre à des attentes qui ne sont pas nécessairement celles de ses usagers premiers, les jardinières.

La problématique à laquelle sont alors confrontés les habitants de ce quartier à propos du jardin partagé tourne autour du degré de participation que les gestionnaires du jardin, de par les objectifs qu'ils cherchent à atteindre, leur accordent. Si ce dont a besoin de le quartier du Moulin Neuf pour être sensibilisé et se sentir concernés par les enjeux de trames vertes et bleues, et plus globalement ceux de la Nature en Ville, est un espace vert géré collectivement par ses usagers, il serait alors peut-être positif, pour leur appropriation effective du projet, que la gestion du site leur soit déléguée et que les raisons pour lesquelles I3F et le Département y porte autant d'attention leur soient expliquées.

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

- AVENEL, C., 2004, *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, A. Colin, coll. 128 Sociologie, 127 p.
- BERNOUSSI, M., FLORIN, A., 1995, *La notion de représentation : de la psychologie générale à la psychologie sociale et la psychologie du développement*. In : *Enfance*. Tome 48 n°1, 1995. pp. 71-87.
- BERGEOËND, A., BLANC, N., CLERGEAU, P., CORNIER, L., PROVENDIER, D., 2013, *Trame Verte Urbaine*, sous la direction de P. Clergeau et N. Blanc, Edition Moniteur, 80 p.
- BERQUE, A., 1997, *Des toits, des étoiles*, Les annales de la recherche urbaine, n°74, Natures en ville, mars 1997 – [http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/sous-rubrique.php3?id\\_rubrique=52](http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/sous-rubrique.php3?id_rubrique=52)
- BRUNET, R., et al, 2005, *Les mots de la géographie*, Paris, Reclus/La Documentation française, 3e éd., 520 p.
- CERZUELLE, D., 1999, *Jardinage et développement social : du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion*, guide méthodologique. MDSL Programme Autoproduction et Développement Social, n°110, association Le Jardin dans Tous Ses Etats, Edition Charles Léopold Mayer, 73p.
- CERZUELLE, D., LE FORMAL, Y., ROCCA, J-P., 1990, *Les jardins collectifs : un outil de développement social*, MDSL Programme Autoproduction et Développement Social, 226 p.
- CHARLIER, C., NGO, M.-A., 2010, *Agriculture des signes de qualité et agriculture OGM : les enjeux de la coexistence*, In : *Revue de droit rural*, no. 387, p. 7-13.
- CHATEAUNEUF-MALCLES, A., 2012, *Le lien social : entretien avec Serge Paugam*, SES-ENS – <http://ses.ens-lyon.fr/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136.kjsp>
- COGET, J., 2007, *Avant-propos*, Communication présentée lors du colloque « La perception de la nature de l'Antiquité à nos jours » organisé le 7 décembre 2007 au Palais des Beaux-Arts de Lille par le Conseil Scientifique de l'Environnement Nord – Pas-de- Calais (CSENPC), en partenariat avec le Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Lille et le Palais des Beaux-Arts de Lille.
- DEBARBIEUX, B., 1995, *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique*, *Espace géographique*, Tome 24 n°2. pp. 97- 112.
- DUBREUIL, C., 2006, *Une expérience de développement durable : La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, de 1990 à 2005*, Biotopie Editions, coll. Parthénope, 144 p.
- DECELLE, S., PANASSIER, C., PINCHART, A., 2007, *La nature dans la ville*. Synthèse, Millénaire 3, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, 23p.

- LEFEBVRE, H., 1968, *Le droit à la ville*, Edition Economica, 3e éd., coll. Anthropologie, 135 p.
- DEN HARTIGH, C., 2013, *Jardins collectifs urbains – Parcours des innovations potagères et sociales*, Edition Educagri, coll. Chemins durables, 162p.
- LATOUR, B., STRUM, S., 1987, *The Meanings of Social : from Baboons to Humans*, Information sur les Sciences Sociales/Social sciences Information, 26 : 783-802
- LETHIERRY, H., 2011, *Sauve qui peut la ville, études Lefebvriennes*, Edition L'harmattan, coll. Logiques Sociales, 158 p.
- LEVY, J., 1993, *A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ?* In : *Espaces Temps*, 51- 52, 1993. Les apories du territoire. *Espaces*, pp. 102-142.
- MANUSSET, S., 2012, *Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains*, Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n° 3 | consulté en mai 2014 – URL : <http://developpementdurable.revues.org/9389>
- MELOT, T., 2010, *Les défis de l'urbanisation mondiale*, Communication présentée lors du colloque « La ville au cœur du Développement Durable », organisé le 21 octobre 2010 par l'IRIS et la ville d'Enghien-les-Bains dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Congrès « Les Respirations d'Enghien ». In : [affaires-strategiques.info](http://affaires-strategiques.info) | consulté en avril 2014 – URL : <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article6086>
- RIPOLL, F., VESCHAMBRE, V., 2005, *Introduction*, In : *Norois*, 195 | p. 7-15.
- VESCHAMBRE V., 2005 *La notion d'appropriation dans* SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J.C., 2002, *Dictionnaire de l'habitat et du logement* et LEVY J., LUSSAUTLT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie*, In : *Norois*, n° 195, p. 115-116.

## MEMOIRES ET THESES

- BAILLY, A., 1977, *La perception de l'espace urbain : les concepts les méthodes d'étude leur utilisation dans la recherche géographique*, Thèse de Doctorat d'État, université de Paris IV, Lille, 2 volumes 710 p. +90 p.
- BALLINER, T., 2012, *Médiation autour d'un paysage de transition, Etude préalable à un projet d'aménagement de l'entrée Moulin Neuf du parc Départemental Georges-Valbon*, Mémoire de Master Territoires et développement durable, université Paris XIII, 131 p.
- CHAFIOL, L., 2011, *Imaginer une relation durable entre la ville et le parc départemental Georges Valbon, L'ambition d'un pari ou d'un Grand Paris réussi*, Mémoire de Magistère 2, Conservatoire des Arts et Métiers, Paris, 84 p.
- OUDIN, L., 2013, *Du discours politique national à la déclinaison locale d'une action de médiation : un jardin partagé en Seine-Saint-Denis*, Mémoire de master 2 Dynamiques culturelles, université Paris XIII, 130 p.

- PADDEU, F., *L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New- Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale*, VertigO' - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 12 septembre 2012, consulté en avril 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/12686> ; DOI : 10.4000/vertigo.12686
- WIEZSTORT, L., 2011, *La réinsertion de la nature en ville et le développement durable. Etudes de cas dans l'ancien bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais*. Thèse de géographie soutenue à l'Université d'Artois, 519 p.

## RAPPORTS ET FICHES


- ACT Consultants, 2005, *Fiche de cas N°2 Restructuration des espaces extérieurs du quartier Moulin Neuf à Stains*, rédigée à partir du dossier de demande de subvention établi par le bailleur, de son document de présentation de l'opération au Comité National d'Engagement de l'ANRU, et d'entretiens avec les personnes ressources, 4 p.
- Le Conseil des communautés Européenne, 2007, *Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91*, Journal officiel de l'Union Européenne L 198-1.

## ENCYCLOPEDIES EN LIGNE

- Dictionnaire de l'Académie Française, 8<sup>ème</sup> édition, 1932 – 1935, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) [consulté en juin 2014]. Partager. URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/academie8/partager>

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : OBJECTIFS DE LA SNB 2011 – 2020



**Les 20 objectifs de la SNB**

**ORIENTATION STRATÉGIQUE A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité**

- Objectif 1** → Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature
- Objectif 2** → Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes
- Objectif 3** → Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

**ORIENTATION STRATÉGIQUE B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer**

- Objectif 4** → Préserver les espèces et leur diversité
- Objectif 5** → Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés
- Objectif 6** → Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

**ORIENTATION STRATÉGIQUE C - Investir dans un bien commun, le capital écologique**

- Objectif 7** → Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
- Objectif 8** → Développer les innovations pour et par la biodiversité
- Objectif 9** → Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
- Objectif 10** → Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

**ORIENTATION STRATÉGIQUE D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité**

- Objectif 11** → Maîtriser les pressions sur la biodiversité
- Objectif 12** → Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques
- Objectif 13** → Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

**ORIENTATION STRATÉGIQUE E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action**

- Objectif 14** → Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles
- Objectif 15** → Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés
- Objectif 16** → Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires
- Objectif 17** → Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

**ORIENTATION STRATÉGIQUE F - Développer, partager et valoriser les connaissances**

- Objectif 18** → Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
- Objectif 19** → Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances
- Objectif 20** → Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

15

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-generale-de-la.html>

Au regard des différents rythmes d'avancement des Etats membres de l'Union Européenne en termes de politiques de développement durable, et conformément à la « cible 11 » du plan stratégique d'actions « Objectif Aichi », chaque pays européen est chargé de cartographier un réseau écologique national. C'est pourquoi l'objectif n°5 de la SNB 2011- 2020 (page 22) est de « **construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés** » tel que :

OBJECTIF

## 5 Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés



Voir glossaire page 56

La résilience et la fonctionnalité des écosystèmes doivent être maintenues voire renforcées afin de préserver les processus évolutifs nécessaires à leur adaptation et au maintien de la biodiversité. Par ailleurs, dans un contexte de changements planétaires, les espèces doivent pouvoir se déplacer afin de trouver les meilleures conditions environnementales pour vivre. La définition, la préservation et la remise en bon état de la **Trame verte et bleue**<sup>1</sup> (TVB) sont prioritaires, tout en étant vigilant quant à son impact sur les déplacements

des espèces exotiques envahissantes et des vecteurs de maladies. La TVB, qui comprend à la fois des réservoirs de biodiversité et des éléments assurant la connectivité de l'ensemble, doit être pensée de manière cohérente à toutes les échelles territoriales. Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire cette **infrastructure écologique**<sup>2</sup> dans son environnement régional, en particulier en outre-mer mais aussi en Europe. Les continuités écologiques prennent notamment appui sur la biodiversité qualifiée d'ordinaire. Elles ont aussi leur place en milieu urbain,



où la Trame verte et bleue pourrait être créée ou renforcée. Éléments essentiels de cette infrastructure, les aires protégées sont l'un des outils importants de conservation de la biodiversité tant au niveau national, européen qu'international. Les espaces protégés doivent donc être en nombre suffisant, représentatifs des différents milieux et efficacement gérés. Le réseau d'aires protégées est appelé à jouer un rôle majeur dans la réponse aux défis environnementaux globaux et notamment

les effets du changement climatique. Il participe à la résilience des écosystèmes pour atténuer les impacts et maintenir la qualité des services rendus par les écosystèmes. Aussi, la construction d'un réseau d'espaces protégés terrestres et marins, en métropole comme en outre-mer, dans une démarche de cohérence et de solidarité écologiques, est une composante essentielle pour la mise en place d'une infrastructure écologique nationale.

Source : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB\\_03-08-2012.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_03-08-2012.pdf)

## **ANNEXE 2 : COMPOSITION D'UN RESEAU ECOLOGIQUE (+ SCHEMA)**

### **1. les réservoirs de biodiversité (ou zones noyaux)**

Ils concernent les écosystèmes, habitats d'espèces et paysages. Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où d'une part, les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie, et où d'autre part, les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou bien sont ils sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

### **2. les corridors biologiques (ou corridors paysager ou encore successions de gués)**

Ils désignent « toute liaison fonctionnelle entre les écosystèmes ou les différents habitats d'une espèce ». Ils permettent d'assurer les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces les conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. On identifie trois types de corridors : linéaire, paysager ou discontinus (dits, en « pas japonais » ou « biotopes relais sur le schéma suivant). Un réseau de corridors s'appelle *maillage* ou *trame écologique*.

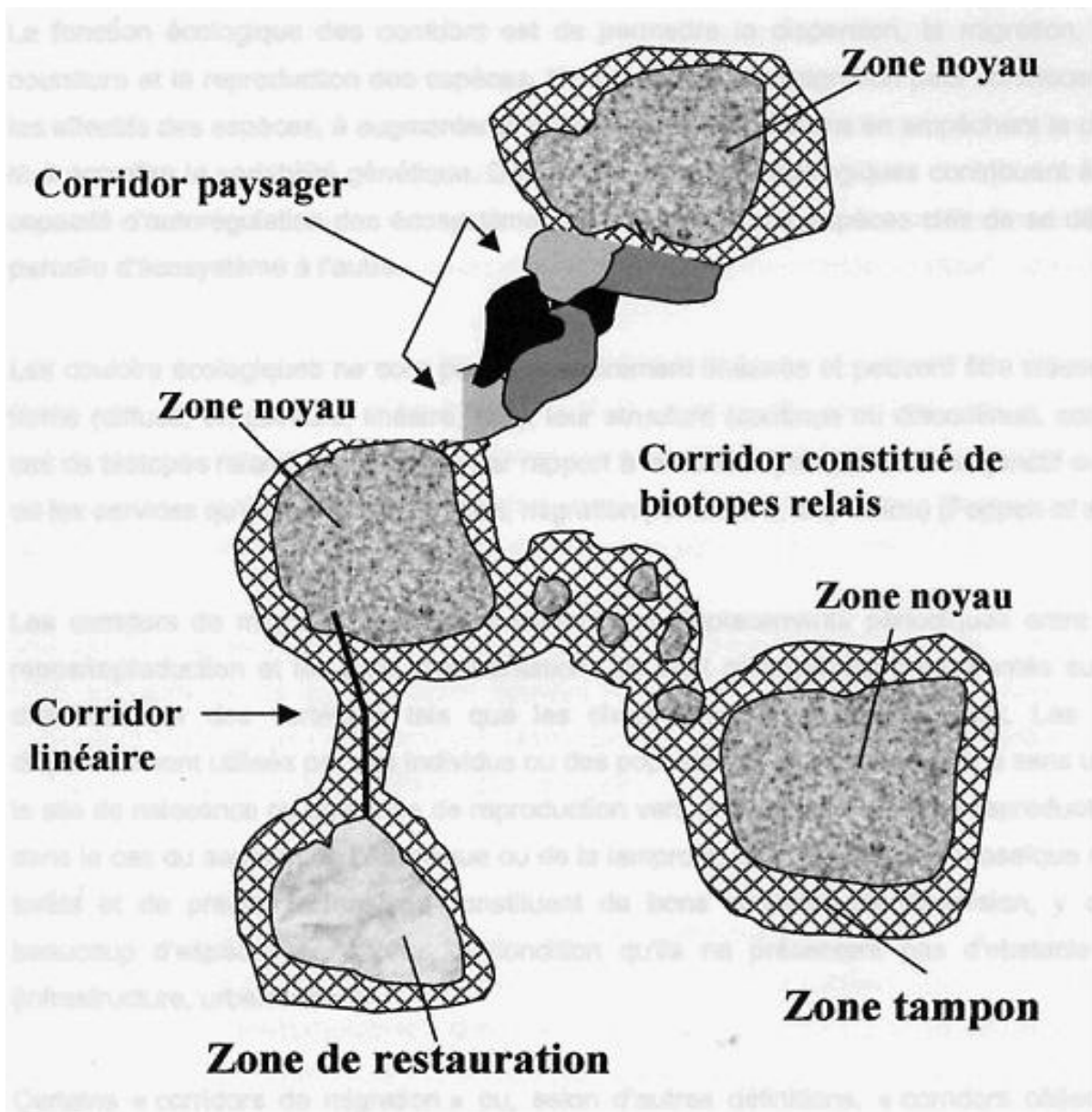
### **3. les zones à restaurer**

Elles peuvent avoir plusieurs échelles : de l'écosystème dégradé à l'habitat à protéger des agression extérieures.

### **4. les zones tampons**

Ce sont des interfaces servant à protéger et consolider la trame écologique ; en gestion de la conservation du paysage, on utilise des *zones tampons* pour améliorer la protection des zones relevant de la restructuration, protection et gestion de la biodiversité. Une zone tampon peut également servir de *zone de connexion biologique* afin de raccorder (reconnecter) plusieurs aires (ou espèces) protégées.

Schéma 2 : Structure d'un réseau écologique



Source : <http://www.senat.fr/rap/a07-092-4/a07-092-414.html>



# ANNEXE 3 : CHARTE MAIN VERTE



## Charte Main Verte des jardins partagés de Paris

### DEMARCHE PARTICIPATIVE

- La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants. La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin est le fruit d'une création collective et concertée. La participation des habitants, à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels...) et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville. Ceci s'inscrit dans la démarche de développement durable initiée par la municipalité.

### CREATION DE LIEN SOCIAL

- Un jardin partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. Un jardin partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...)

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Un jardin partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances sur ce milieu.

### ACCOMPAGNEMENT

- La Ville a mis en place le programme Main Verte pour accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette Charte. L'association partenaire se verra proposer par la Ville (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts) :
  - Le label Main Verte. Le jardin sera intégré dans le réseau Main Verte des jardins partagés de Paris. Il bénéficiera ainsi d'échanges et de documentation, et recevra une



- information sur les programmes de cours de jardinage. Il pourra être associé aux manifestations organisées par la Ville.
- Une expertise technique, ainsi que des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris.
  - Un accompagnement méthodologique, si nécessaire, assuré par une association référente, ayant compétence dans le domaine.
  - Une convention d'usage qui précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte.

En signant cette Charte, l'Association devient membre du réseau Main Verte et s'engage à respecter les points suivants :

### OUVERTURE AU PUBLIC

- Ouvrir le jardin quand l'un des membres de l'association est présent.
- Une ouverture de deux demi-journées par semaine dont une le week-end est souhaitable.

### CONVIVIALITE

- Organiser au moins un événement public par saison de jardinage.

### COMMUNICATION

- Afficher de manière visible son nom, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées et les dates de réunion.
- Apposer le logo Main Verte sur le jardin.

### FUNCTIONNEMENT

- Elaborer collectivement et porter à connaissance les règles de fonctionnement du jardin.

### GESTION DU SITE

- Maintenir le jardin en bon état, enlever les déchets.
- Privilégier une gestion écologique du site (éviter autant que possible les produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, les gaspillages en eau, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat...)
- Veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement, pas d'habitation...)

### DIVERS

- Prendre une assurance responsabilité civile.

Une évaluation de l'action de terrain aura lieu chaque année et fera l'objet d'un compte-rendu disponible en mairie d'arrondissement.

Date :

Signature :



STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020

Appel à projets

« **Élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches** »

**1- Contexte et objet de l'appel à projets**

La France, en tant que partie à la convention sur la diversité biologique (CDB) – une des conventions issues du sommet de la terre, Rio de Janeiro, 1992 -, a élaboré une stratégie nationale pour la biodiversité en s'appuyant sur le plan stratégique de la CDB adopté en octobre 2010 à Nagoya. La stratégie vise à encourager l'engagement de tous les acteurs en faveur de la biodiversité, dans une perspective de préservation à long terme des mécanismes de fonctionnement de la biosphère.

Dans le cadre de la stratégie, l'État, pour sa part, s'engage à mener, en complément des actions issues notamment du Grenelle de l'environnement, des actions nouvelles en faveur de la biodiversité.

Un des domaines justifiant un renforcement de l'action publique concerne les continuités écologiques et la Trame verte et bleue, notamment en milieu urbain.

La Trame verte et bleue constitue une mesure phare du Grenelle de l'environnement, les lois Grenelle 1 et 2 établissent le cadre législatif du dispositif dévolu à cette politique reposant sur trois niveaux emboîtés.

- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques précisent le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales et identifient les enjeux nationaux et transfrontaliers.



- Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) co-élaborés par la Région et l'État, prenant en compte les orientations nationales, présentent les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques et cartographient la Trame verte à l'échelle de la Région, en intégrant notamment les enjeux de nature en ville pour l'analyse des interactions entre les activités humaines et la biodiversité. Ce schéma contient également les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

- Enfin, les projets d'aménagement et les documents de planification des collectivités et de l'État prennent en compte les SRCE et déclinent la TVB à leur échelle.

**La mise en œuvre de la Trame verte et bleue** répond à des enjeux de solidarité écologique entre les territoires ruraux, péri-urbains et urbains et se décline à différentes échelles emboîtées. En termes de continuités écologiques, la ville (les zones urbanisées en général) ne doit pas se traduire par une rupture et cela d'autant plus qu'elle comporte un potentiel à découvrir. Le milieu urbain constitue un écosystème particulier, possédant ses propres caractéristiques (températures plus élevées, fort degré d'artificialisation, importance des coupures liées aux équipements et infrastructures diverses, sols déstructurés, luminosité quasi permanente, etc.).

Cependant, les observations et études montrent que la ville abrite une réelle biodiversité plus ou moins connectée aux espaces péri-urbains, favorisée par une gestion de plus en plus écologique des espaces verts et parcs urbains. Par ailleurs, les espaces dits de nature en milieu urbain répondent à des enjeux essentiels en termes de cadre de vie, de loisirs, mais aussi d'agriculture par le biais des jardins partagés ou familiaux et de l'agriculture péri-urbaine de proximité.

Pourtant, **la Trame verte et bleue en milieu urbain est encore peu mise en valeur en tant que telle alors qu'elle constitue un des maillons des continuités écologiques. En ce sens, le milieu urbain constitue un fort potentiel de mise en lien des espaces naturels.**

Il est donc essentiel d'expérimenter sur le sujet des continuités écologiques en milieu urbain afin de progresser sur les connaissances et les situations de mise en œuvre opérationnelles.

Dans ce contexte et dans le prolongement du plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » (engagement n° 5 du plan : « concrétiser le maillage vert et bleu urbain »), l'État souhaite soutenir la réalisation de projets portés par des collectivités locales ou des acteurs compétents sur le sujet : concernant des aménagements favorables aux continuités écologiques, des opérations expérimentales de réhabilitation écologique, ces opérations devant s'inscrire dans un projet de territoire intégrant la Trame verte et bleue à l'échelle d'une commune, d'une agglomération, voire à une échelle plus large, que ce soit sur le domaine public ou privé.



# ANNEXE 5 : LA CHARTE DU JARDIN PARTAGE DU MOULIN NEUF

## Jardin partagé de la résidence du Moulin Neuf 93240 Stains

### Règlement intérieur et engagements pour l'entretien et l'utilisation du jardin partagé

Les quelques règles suivantes sont à respecter par tous pour partager le jardin en toute convivialité. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion de l'utilisation du jardin partagé.

Mr. ou Mme. ....

Adresse ..... N° de logement : .....

1. **Modalité d'inscription, attribution et restitution**
  - Les parcelles individuelles sont attribuées exclusivement à des locataires de la résidence du Moulin Neuf et ceci à titre gracieux.
  - Il est demandé que le « jardinier » soit couvert par une assurance individuelle de responsabilité civile couvrant les accidents et les dommages qui pourraient se produire dans l'enceinte du Jardin.
  - Les jardiniers devront être à jour de leur vaccination, entre autres, contre le tétanos
  - L'attribution de la parcelle se fait pour un an, du 1<sup>er</sup> mars au 28 ou 29 février de chaque année. A la fin de cette année, le collectif des jardiniers décide ensemble de la réattribution ou redistribution des parcelles et ceci en fonction de la présence effective du jardinier et de l'entretien de la parcelle.
  - Pour restituer leur parcelle, les habitants devront en avvertir l'association qui assure le suivi des jardins partagés de la résidence et la personne responsable de la jardinière.
  - L'attribution d'une parcelle se fait de façon collégiale en présence des membres de l'association, d'un représentant de la ville. Les attributions se font par ordre d'ancienneté de la demande. En cas de même ancienneté, il sera proposé aux demandeurs un partage de la parcelle.
  - Lorsque il n'y a plus de parcelle vacante, une liste d'attente est constituée et les attributions se font en fonction de l'ancienneté.
  - En cas de non-respect des règles d'utilisation, et notamment d'abandon, la parcelle sera récupérée et réattribuée à une personne de la liste d'attente.
  - Afin d'assurer un suivi collectif du jardin partagé, les jardiniers de l'association se chargent d'être deux responsables par jardinière (« référent jardin »).

2. **Le rôle des « référents jardin »**

Il a été décidé par le collectif des jardiniers qu'il y aurait 2 référents par bac de jardinage soit :

  - Un référent principal
  - Un référent adjoint

Le référent adjoint est là en cas d'indisponibilité de l'autre référent. Les deux référents doivent se coordonner pour la gestion de la cité du jardin.

- Le référent se charge de tenir informé les autres jardiniers des rendez-vous du jardin comme par exemple :
- ateliers avec le sens de l'humus ou le parc G Valbois...
  - moments d'entretien collectif du jardin (grand nettoyage, rangement...)
  - réunions de collectif...

Le référent se charge également de tenir informé le collectif de l'abandon évident et effectif de l'entretien de parcelle par l'un des jardiniers du bac, ceci afin de pouvoir réattribuer la parcelle.  
Les référents veilleront au rappel des règles indiquées dans ce règlement.

3. **L'entretien et l'utilisation des jardinières et du jardin**

Utilisation des jardinières :

  - Les plantes « feuilles » et « racines » pour la consommation alimentaires seront exclusivement cultivées dans les jardinières ou dans des bacs qui ne seront pas en contact direct avec la terre.
  - La culture dans les jardinières de plantes « invasives » (de type menthe) est interdite. Elles devront être plantées dans des bacs individuels.
  - Les plantes ornementales seront cultivées en pleine terre et jamais dans les jardinières.
  - Les plantes « fruits » pour la consommation alimentaire pourront être cultivées en pleine terre.
  - Lors des périodes de vacances, les jardiniers s'organiseront par jardinière afin d'assurer son entretien, arrosage...

Quelques règles de jardinage à respecter :

- L'entretien des jardinières est obligatoire. Un manquement à cette règle peut entraîner le retrait de sa parcelle à l'habitant. Si un jardinier n'est pas présent pendant 3 semaines (en période printemps, été), il pourra être exclu du jardin.
- Il faut désherber régulièrement pour que le jardin ne soit pas envahi. Les « mauvaises herbes » poussent plus vite que les fleurs et les légumes !
- Les pierres et les cailloux seront mis en tas dans le fond du jardin.
- Les déchets non végétaux devront être jetés dans la poubelle.
- Chaque membre respecte avec le plus grand respect les espaces de jardinage cultivés par d'autres membres. Il est interdit d'arracher ou de couper les cultures sans l'accord au préalable des habitants ayant la parcelle en gestion.
- L'utilisation de désherbant est interdite dans le jardin. Le désherbage doit se faire à la main, ou avec une binette. L'emploi de produits phytosanitaires, de pesticides et d'engrais chimiques est interdit.
- Pour l'aménagement des espaces de jardinage, les jardiniers encouragent le compostage en utilisant le conteneur pour compost prévu à cet effet.
- L'incinération de végétaux est interdite.

#### 4. Gestion, entretien et aménagement des parties communes du jardin

La participation à l'entretien des parties collectives est obligatoire : il s'agit du pourtour extérieur des jardinières, du bon entretien du composteur, du rangement et du nettoyage de la cabane de rangement mise à la disposition du jardin partagé, du nettoyage et du rangement des outils mis à disposition.

- Les membres maintiennent en bon état d'entretien et de propreté les parties communes et les équipements du jardin.
- Les membres se prêtent assistance pour le maintien du bon ordre et pour l'exécution des travaux d'intérêt général.
- L'aménagement des espaces de jardinage se fait par concertation entre les membres associés à chaque espace.
- Il est interdit de bruler des végétaux dans l'ensemble de l'espace du jardin.
- Tous les outils et autres matériaux du jardin devront être rangés dans la cabane de rangement

\* Salades, choux, radis, courgettes...  
→ Haricots, courges, tomates, ...

En aucun cas la cabane de rangement ne pourra servir de lieu de rangement pour des objets ou outillages ne servant pas dans le jardin partagé.

#### 5. Utilisation du composteur

Dans le composteur seront déposés exclusivement les déchets végétaux du jardin (fleurs et plantes fanées, branchages de petite taille, tontes de pelouses mais en petite quantité, feuilles mortes) ou de sa cuisine (épluchures de légumes et de fruits, marc de café avec filtre, coquilles d'œufs écrasées, cartons en moceaux...).

Le composteur n'est pas une poubelle !! Ne jamais y déposer des restes de viande, poisson, fromage... ou des pierres, déchets plastiques, papiers imprimés, mégots de cigarettes...

Une personne par bac sera nommée pour suivre l'entretien et l'utilisation des composteurs. Il sera chargé d'informer les autres jardiniers sur la façon de l'utiliser et vérifiera son bon état d'entretien.

#### 6. Les règles d'usage

Quelques règles d'usage sont également à respecter pour le bon fonctionnement des jardins partagés :

- Comme leur nom l'indique, il s'agit de jardins partagés. Il faut donc respecter à la fois le jardin des voisins et les espaces verts dans lesquelles ils se situent.
- La parcelle sert à jardiner. Elle reste dans un espace vert paysager : l'organisation de barbeques est interdite.
- Les jardiniers pourront venir avec leurs enfants à la condition expresse de les surveiller. Le jardin n'est pas un espace de jeux, il est donc interdit d'y amener des jeux (ballons, vélos...).
- Le jardin n'est pas un lieu ouvert à tous les habitants de la résidence mais seulement aux jardiniers.

Une fois par an, une fête du jardin sera organisée par l'association et le jardin sera ouvert à tous.

- Le jardinage est permis du lever du soleil jusqu'au coucher du soleil.
- L'utilisation par les habitants d'outils motorisés est interdite sur les parcelles.
- L'arrosage : ne pas gaspiller l'eau. Un bac de récupération des eaux pluviales est installé dans l'espace vert proche du jardin partagé. Son utilisation est gratuite mais obligatoirement dépendante de la pluviométrie. ATTENTION, cette eau n'est pas potable. Lorsque le bac de récupération des eaux pluviales sera à sec, un robinet en pied de l'immeuble permettra de le remplir. Si la dépense d'eau est trop importante (3F facturera cette eau à l'association).
- L'accès du jardin partagé aux vélos, scooters, motos est strictement interdit.
- De même l'accès au jardin est strictement interdit aux chiens.
- Toute activité de nature commerciale ou publicitaire est interdite dans le jardin.

#### 7. Objet et matériel

Des outils sont mis à disposition : ils sont rangés dans la cabane de rangement. Chaque jardinier doit impérativement nettoyer et ranger correctement les outils après usage. Veiller au nettoyage et au rangement des outils mis à disposition est aussi l'affaire de chacun.

- Si un outil mis à disposition est cassé, il sera à la charge des locataires attributaires de parcelles de le remplacer dans les meilleurs délais
- Le composteur du jardin collectif devra être utilisé pour les déchets végétaux.
- Jeu de clés : un jeu de clés sera confié à chaque jardinier référent par jardinière, soit :
  - o Une clé du portail pour accéder au jardin

- o Une clé de la cabane de rangement
  - o Une clé pour le bac de récupération des eaux pluviales
- En aucun cas, il ne pourra y avoir de reproduction de ces clés.

#### 8. Fin d'attribution et rétrocession de parcelle

- Départ volontaire : tout habitant quittant le jardin partagé de son propre gré (Exemple : déménagement) restitue l'espace de jardinage qui lui a été concédé
- Exclusion : En cas de manquement à l'un des éléments ci-dessous, un jardinier pourra être exclu du jardin sur décision collégiale de l'association et d'un représentant de la ville
  - Participation aux travaux collectifs non effectuée
  - Non entretien de la parcelle
  - Non-respect des plantations des autres jardiniers
  - Non-respect de la tranquillité du jardin
  - Non-respect des règles d'utilisation du jardin

L'atteste avoir pris connaissance de tous les articles de ce règlement et je m'engage à les respecter ;

Fait à Stains en deux exemplaires originaux, le ..... Pour l'association.....

Signature

Signature



**ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE REALISE AUPRES DE L'ECHANTILLON DE QUATORZE JARDINIERES**

**1 / PROFIL** NOM / Prénom .....

**1.1 Identité et origines**

1. Âge : ..... 2. Lieu de naissance .....
3. Nationalité: .....
4. Dates d'arrivée : a) France ..... b) I3F ..... 5.
- Lieu(x) de résidence(s) antérieur(s) .....

**1.2 Situation familiale**

6. Logement : a) Type : \* Pavillon sur parc \* Pavillon – maison \* Immeuble  
b) Taille : \* studio \* 3 pièces \* 4 pièces \* 5 pièces
7. Aides financières sociales ? \* OUI : ..... \* NON
8. Statut matrimonial : \* célibataire \* mariée \* concubinage \* divorcée \* veuve
9. Avez-vous des enfants ? a) ..... F : ..... G : .....  
b) Quel(s) âge(s) .....
10. Nbre pers. dans foyer : a) ..... b) .....

**1.3 Statut socio-pro**

11. Langues parlées / comprises ? ..... => .....
12. Êtes-vous allée à l'école ? \* OUI, jusqu'à ..... \* NON  
a) Niveau scolaire ? ..... b) diplômé ? \* OUI \* NON
13. Exercez-vous actuellement un métier ? \* OUI : ..... \* NON  
a) Temps : Partiel : ..... \* Mi temps \* Temps plein

**2 / PRATIQUES URBAINES - RENOVATION**

**2.1. Activités Travail extérieur**

14. C'est un travail : \* Alimentaire \* Une vocation \* Une tradition
15. Lieu de travail .....
16. Trajet \* à pied \* à vélo \* en transports en commun  
\* en voiture : > la votre > co-voiturage
17. Horaires en accord avec vie de famille ? \* Oui \* Non

**Travail Maison**

18. Que faites vous : a) en semaine : ..... b)  
.....  
les week-ends : .....  
.....

### Loisirs

19. a) Oui Non b) quoi .....
20. Ambiance au MN ? .....
21. 3-5 mots pour qualifier/décrire le MN : .....
22. JP joue un rôle dans l'ambiance du quartier ? \* OUI \* NON

## 3 / JARDIN PARTAGE

23. Comment avez-vous eu connaissance du projet de JP ? .....
24. Venez au LER pour : .....
25. Votre réaction à l'annonce de sa création .....
26. Participation réunions proposées ? \* OUI \* NON a) car .....
27. Adhérente à la CNL ? \* OUI \* NON
28. Création d'une association pour le jardin ? \* OUI \* NON

### 3.1 Le jardinage et vous

29. Définition « partagé » .....
30. Avant JP :
- a) connaissiez-vous le concept ? \* OUI \* NON
  - b) déjà pratiqué la terre ? \* OUI \* NON
31. Être dans le jardin vous apporte quoi ?
- \* Contact terre \* Relationnel \* Alimentaire \* Perso : hors maison
  - \* Se Souvenir \* Produire / créer
  - \* Autre .....
32. Pourquoi vous-êtes vous proposée pour le JP ? .....
33. Si demain on vous annonce que le JP s'arrête, votre réaction .....
34. Un JP au MN : \* rassurant \* à la mode \* utile \* Joli \* Convivial/Familial
- \* Autre .....

### 3.2 Pratiques : Organisation des bacs – Savoir - Gestion

35. Où se trouve votre bac ? .....
36. Êtes-vous la référente de votre bac ? \* Oui \* Non \*Choix .....
37. Avec combien de personnes le partagez-vous ? .....
38. Partager un bac vous convient-il ? \* Oui \* Non \* car .....
39. Partagez-vous un bac avec des jardinières d'une autre ethnie ? \* Oui \* Non
40. Taille a) **du bac** : - petit - grand - suffisant b) **du JP** : - petit - grand - suffisant

41. Participez-vous aux animations proposées par le Sens de l'Humus ? \* OUI \* NON  
 a) qu'en pensez-vous .....  
 b) Voulez-vous continuer cet accompagnement : \* OUI \* NON
42. Le JP quand soleil : a) seule ou accompagnée ..... b)  
 ..... / semaine  
 c) Horaires : \* Matin \* Début d'aprem \* Fin d'aprem

43. Octobre – Mars, venue au JP ? \* OUI ..... / semaine \* NON

**Arrosage**

44. Arrosage JP : \* Chacun son bac \* Tous les bacs  
 a) Quand : \* Matin ..... \* Aprem ..... \* Soir .....  
 b) Combien de fois par semaine ..... c)  
 Quantité (en arrosoirs) : .....

**Semences et terre**

45. D'où viennent les graines ? ..... 46.  
 En achetez vous-même ? \* OUI ..... \* NON  
 47. Graines du pays d'origine ? \* OUI ..... \* NON 48.  
 Types de cultures : .....

49. Avez-vous rencontré des difficultés jardinières (limaces, chats etc.) ? \* OUI \* NON  
 a) Quoi ..... b)  
 Réaction .....

50. Que préférez-vous : \* culture au sol \* cultures hors-sol \* Les deux  
 a) Pourquoi .....

51. Seriez-vous partante pour cultiver des plantes qui dépolluent le sol ? \* OUI \* NON a)  
 Pourquoi .....

**Récoltes / utilisation**

52. Que faites-vous des récoltes ? .....  
 \* Partage/Don : > jardinières > voisins > famille hors MN > amis hors MN  
 \* Ramener à la maison \* Echange \* Transformation (repas collectifs)

**Déchets**

53. Observez-vous une diminution des jets de déchets par les fenêtres ? \* Oui \* Non a)  
 Votre réaction .....

**Compost**

54. Qui a initié la pratique du compost ? ..... 55.  
 A quoi ça sert ? ..... \* Ne sait pas 56.  
 Comment ça marche ? ..... \* Ne sait pas

**2.2. Le JP et la famille**

57. Parlez-vous du JP à votre famille ? \* OUI \* NON  
 58. Leur réaction suite à votre participation au JP .....  
 59. Vos enfants viennent-ils dans le jardin partagé : \* OUI \* NON  
 a) Oui, qui ..... b)  
 Pourquoi .....
60. Parlez-vous de votre jardin partagé hors MN ? \* OUI \* NON

a) amis déjà venus voir votre jardin ? \* OUI \* NON

### 3.3 Relation Hors Jardin

61. Après le JP, invitez-vous des jardinières chez vous ? \* OUI \* NON

a) Pourquoi .....

### Dans le Jardin

62. En quelle langue parlez-vous dans le JP ? .....

63. Entraide entre jardinières ? \* OUI \* NON

a) Quoi : ..... 64.

Conflits dans le JP : \* OUI \* NON

65. Le JP vous permet plutôt de : \* faire des amis \* renforcer des liens

66. Vous arrive-t-il de rester en solitaire ? \* OUI \* NON

67. Après 1 an d'expérience, que pensez-vous de ce JP, des choses à modifier / améliorer ? .....

## 4 / BIODIVERSITE - ESPACES VERTS

### 4.1 Espaces verts et loisirs

68. Votre définition nature : .....

69. Êtes-vous attiré plutôt par : \* les lieux de verdure \* les lieux de bâti

a) Pourquoi ? .....

70. Jardiner vous rapproche-t-il de la nature ? \* OUI \* NON

a) expliquez .....

71. Sentiment de jouer un rôle dans l'enrichissement de la nature au MN ? \* OUI \* NON

a) Expliquez : .....

72. Fréquentez-vous le parc Georges Valbon ? \* OUI \* NON

a) Fréquence : \* jamais \* de temps en temps \* souvent \* tout le temps b)

où ? ..... c)

activités .....

73. Voyez-vous de la « nature » à Stains ? \* OUI \* NON

74. Voyez-vous de la nature au MN ? \* OUI \* NON

\* Oui .....

\* Non, j'aimerais .....

75. Depuis la rénovation, la verdure a : \* Diminuée \* Augmentée \* Inchangée

### 4.2 Biodiversité

76. Participez-vous aux ateliers proposés par les animateurs du parc GV ? \* OUI \* NON

a) Pourquoi ..... b)

qu'en pensez-vous .....

77. Avez-vous déjà entendu le terme : a) « biodiversité » \* OUI \* NON

> Définition .....

b) « trame verte » ? \* OUI \* NON

> Définition .....

b) « continuité écologique » ? \* OUI \* NON



> Définition .....

78. Avez-vous déjà entendu parlé de la « zone protégée » du parc (pour sa richesse biologique : diversité des organismes vivants : plantes, animaux, insectes etc.) \* OUI \* NON

79. Si oui, a) Y êtes-vous déjà allée ? \* OUI \* NON

b) Qu'en pensez-vous ? .....

80. Avez-vous déjà visité le jardin pédagogique du parc ? \* OUI \* NON

a) allé avec vos enfants ? \* OUI \* NON

## 5 / OUVERTURE – DISCUSSION

81. Avez-vous entendu parlé :

a) des travaux de rénovation de quartier à Stains \* OUI \* NON

b) des projets du département pour mettre plus de nature en ville ? \* OUI \* NON

82. Avez-vous entendu parlé :

a) des autres travaux de rénovation de quartier qui ont eu lieu à Stains \* Oui \* Non

b) du projet du département pour mettre plus de verdure en ville ? \* Oui \* Non

c) du projet TVB porté par Département (+ Plaine Commune, Stains et I3F) ? \* Oui \* Non

83. Saviez-vous que :

a) le MN est un de ces 5 sites-pilotes ? \* Oui \* Non

b) le JP est un outil de médiation afin de sensibiliser la population du MN sur les enjeux de "nature en ville" \* Oui \* Non

84. Les animateurs du parc ont pour mission de vous donner goût au parc, de sensibiliser les habitants du quartier aux enjeux de « nature en ville », quels sont ils ? .....

85. Avez-vous le sentiment que le jardin partagé participe à enrichir la quantité et qualité de nature en ville ?

\* Oui \* Non

86. Selon vous, I3F, en accord avec sa devise, a-t-il amélioré la qualité/quantité d'espaces vert dans le quartier du Moulin Neuf? .....

87. Avez-vous quelque chose à ajouter / un message à faire passer ? .....

# TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b>	p. 5
<b>I. LA PLACE DES JARDINS PARTAGES DANS LES ENJEUX DE « NATURE EN VILLE »</b>	p.9
<b>1. UNE DOUBLE REFLEXION SUR LA FONCTION DE LA PRESENCE DE « NATURE » DANS LES VILLES DENSES</b>	p. 10
<b>1.1 Des mesures phares du Grenelle Environnement</b>	p. 11
1.1.1 La TVB, vers un aménagement soutenable du territoire national	p. 11
1.1.2 La « Ville Durable », une nouvelle façon de concevoir et d’appréhender le rapport à l’urbain	p. 13
1.1.3 La végétalisation de la ville au cœur de la « Ville Durable »	p. 15
<b>1.2 La domestication de la nature, une réponse sociale à la dégradation du lieu de vie</b>	p. 17
1.2.1 Les bouleversements économiques et sociaux changent le rapport aux espaces vert	p. 17
1.2.2 La végétalisation par la culture en jardin, un système de résilience sociale ?	p. 19
1.2.3 La pratique du jardinage, une recherche de qualité et d’hygiène de vie ?	p. 21
<b>1.3 Les principes de la « Nature en Ville » en expérimentation en Seine-Saint-Denis</b>	p. 22
1.3.1 L’appel à projet du MEDDE	p. 23
1.3.2 La reconstruction d’une TVB en Seine-Saint-Denis, une réponse à l’échelle départementale	p. 23
<b>2 UN STAGE QUI S’INSCRIT DANS UNE SERIE DE PARTENARIATS</b>	p. 25
<b>2.1 Une collaboration entre le MNHN et l’ODBU</b>	p. 25
2.1.1 Un stage au MNHN dans le cadre d’un partenariat sur le projet Dens’Cité	p. 25
2.1.2 Une commande de l’ODBU dans le cadre du projet TVB en Seine-Saint-Denis	p. 26
<b>2.2 Le quartier du Moulin Neuf, un « site-pilote » propice aux actions de médiations</b>	p. 27
2.2.1 Un quartier enclavé et excentré de la ville de Stains	p. 28
2.2.2 Un jardin comme outil de médiation	p. 30
2.2.3 Gestion, aménagement et animation du jardin, une coopération multiscalair	p. 33
<b>3 METHODOLOGIE</b>	p. 36
<b>3.1 Liste des entretiens</b>	p. 37
3.1.1 Représentants institutionnels	p. 37
3.1.2 Jardinières du jardin partagé du Moulin Neuf	p. 37
<b>3.2 Questionnaires</b>	p. 38
<b>3.3 Difficultés rencontrées</b>	p. 41

<b>II. PRATIQUES ET USAGES DU JARDIN PARTAGE : DE LA PERCEPTION A L'APPROPRIATION</b>	p.42
<b>1. DES PROFILS RELATIVEMENT HOMOGENES</b>	p. 43
<b>2. QUEL LIEN SOCIAL ?</b>	p. 47
<b>1.2 Entre les jardinières, avec la création et à l'appartenance à un groupe spécifique ?</b>	p. 49
<b>2.2 Entre les habitants ?</b>	p. 52
<b>3.2 L'interaction intergénérationnelle, un lien présent mais encore relatif</b>	p. 54
<b>3. QUELLES PERCEPTIONS POUR QUELLES FORMES D'APPROPRIATION ?</b>	p. 56
<b>3.1 Des perceptions à dominante idéale ?</b>	p. 58
3.1.1. Quel partage ?	p. 59
3.1.2. Des motivations à l'investissement, une perception affective et des pratiques ludiques	p. 60
3.1.3. Un jardin de proximité mais une accessibilité relative	p. 61
<b>3.2 Des modalités d'appropriation différentes selon le statut des acteurs ?</b>	p. 64
3.2.1. Quelles formes d'appropriation par les jardinières ?	p. 64
3.2.2. Par les habitants avec l'évolution d'une pratique urbaine ?	p. 67
<b>4. UNE MEDIATION AUX ENJEUX DE « NATURE EN VILLE » EFFICIENTE ?</b>	p. 68
<b>4.1 Rôle du jardin sur la perception et la pratique d'espaces de nature en ville</b>	p. 68
4.1.1. Différents regards sur ce que la « nature » représente	p. 71
4.1.2. L'influence du jardin sur la fréquentation d'espaces de nature en ville	p. 71
<b>4.2 Le jardin, un outil de sensibilisation...</b>	p. 74
4.2.1. ... à de nouvelles pratiques écologiques ?	p. 75
4.2.2. ... aux enjeux globaux associés à la « Nature en Ville » ?	p. 78
<b>Conclusion</b>	p. 79
Bibliographie	p. 81
Annexes	p. 84